

Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 12 avril 2021 à 19 h

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- **10.07** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 mars 2021.

20 - Affaires contractuelles

- 20.01 Accorder respectivement un contrat à Élagage Prestige inc. et à 3087-5520 Québec inc. (Émondage Martel) pour des travaux d'abattage d'arbres pour l'année 2021 Dépense totale de 193 100,52 \$, taxes incluses Appel d'offres public 21-18599 (lot 1 : 5 soumissionnaires; lot 2 : 2 soumissionnaires).
- 20.02 Accorder un contrat à 9346-2182 Québec inc. (Construction et Excavation MAP 2000) pour les travaux de réaménagement du parc Saint-Simon-Apôtre incluant l'aménagement d'une aire de détente pour un montant de 1 889 519,72 \$, taxes incluses Appel d'offres public S-AC-2021-001 7 soumissionnaires / Autoriser une dépense totale de 2 282 631,69 \$, incluant les taxes, les frais incidents et le budget de contingences.
- 20.03 Accorder un contrat de gré à gré à 2313-7292 Québec inc. (Discount location d'autos et camions) pour la location de deux camions à benne et d'une grue pour une période de sept mois (800 heures), pour un montant de 112 071,88 \$, taxes incluses.

- 20.04 Accorder un contrat de gré à gré à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location d'une excavatrice avec opérateur et accessoires inclus, pour la réalisation des plantations d'arbres pour l'année 2021 pour un montant de 77 677,11 \$, taxes incluses.
- 20.05 Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à Artémis Faune inc. pour l'élaboration d'un plan de contrôle des nuisances occasionnées par les bernaches du Canada dans les parcs de l'arrondissement, pour les années 2021 et 2022 pour une somme maximale de 80 856,17 \$, taxes incluses / Approuver la convention à cet effet / Imputation à la réserve développement.
- 20.06 Accorder un soutien financier totalisant la somme de 326 667 \$, à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), conformément aux conventions en vigueur (2020-2023).
- 20.07 Accorder une somme additionnelle de 15 000 \$ à Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2021 majorant le montant total accordé de 270 000 \$ à 285 000 \$ / Approuver l'addenda à la convention de services à cet effet.
- 20.08 Ratifier l'entente intervenue avec La Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec) établissant les paramètres de collaboration en cas de sinistre pour une durée de trois ans, avec une option de renouvellement de trois ans / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 32 218,80 \$ pour les années 2021, 2022 et 2023.
- 20.09 Approuver l'entente à intervenir avec Panzera Holding inc. pour la réalisation de travaux municipaux d'infrastructures nécessaires au projet de redéveloppement de l'immeuble identifié comme étant le lot 1 488 873 du cadastre du Québec (Projet Crown), en vertu du Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (08-013).
- 20.10 Approuver le renouvellement du bail par lequel la Ville loue de Communauté Tamoule Catholique (Montréal), pour une période de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, des locaux d'une superficie de 1 041,60 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 9400, rue Lajeunesse, à des fin d'activités communautaires et de loisirs, pour un loyer total de 214 994,21 \$, non taxable.
- **20.11** Modifier la résolution CA20 09 0360 afin d'y corriger le montant accordé à l'organisme Service des Loisirs Ste-Odile dans le cadre du programme Camps de jour / Approuver l'addenda à la convention à cet effet.
- 20.12 Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités d'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2021.
- 20.13 Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc. pour la gestion et/ou la surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement, pour une somme maximale de 2 359 195,02 \$, taxes incluses Appel d'offres public S-AC-2021-010 2 soumissionnaires / Approuver une convention à cet effet.

30 - Administration et finances

30.01 Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 28 février 2021.

- **30.02** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 600 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.
- 30.03 Approuver la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation du projet « Système alimentaire Bordeaux-Cartierville : cultiver, cuisiner, composter » / Autoriser la directrice d'arrondissement, madame Diane Martel, à signer ladite convention.
- 30.04 Autoriser le dépôt d'une demande de subvention pour le « Programme aquatique de Montréal volet mise aux normes (PAM) » pour la mise aux normes de la pataugeoire, des jeux d'eau et du pavillon des baigneurs au parc Marcelin-Wilson et des jeux d'eau au parc Henri-Julien / Assurer la participation de l'arrondissement au budget d'immobilisation et aux frais d'exploitation.
- **30.05** Autoriser le dépôt d'une demande de subvention à Fondations communautaires du Canada dans le cadre du programme de l'initiative pour des collectivités en santé pour le projet « Les ruelles vertes et communautaires d'Ahuntsic-Cartierville ».
- 30.06 Autoriser le déploiement d'une campagne de communication et la participation de l'arrondissement à une campagne de socio-financement visant à favoriser l'achat local sur l'ensemble du territoire / Autoriser une dépense maximale de 20 000 \$ / Imputation à la réserve développement.
- 30.07 Demander au comité exécutif de la Ville de Montréal de modifier le budget de la Ville de Montréal, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, d'une contribution financière de 750 000 \$, provenant ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du programme « Climat Municipalités 2 Volet 2 » et le projet « Mobilité de quartier pour la réduction de l'auto-solo ».

40 - Réglementation

- 40.01 Édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.3), une ordonnance abrogeant l'ordonnance OCA11 063 et autorisant l'utilisation de barbecue mobile alimenté au charbon de bois, uniquement pour la cuisson d'aliments, dans quatre parcs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.
- **40.02** Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de 1915.
- 40.03 Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 10037, boulevard Saint-Laurent, érigé sur le lot 6 365 173 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une unité de stationnement exigible dans le cadre d'un projet de construction résidentiel Demande de permis 3001830094.
- 40.04 Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur et l'installation de bannières.

- 40.05 Approuver l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit de marché mobile pour l'année 2021 et édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques et l'installation de bannières.
- 40.06 Approuver la tenue de promotions commerciales et d'événements durant l'année 2021, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.
- 40.07 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution modifiant la résolution CA13 090197 autorisant l'agrandissement de l'immeuble portant le numéro 9095, rue Jean-Pratt et l'augmentation du nombre d'unités de stationnement en cour avant afin d'autoriser l'ajout d'une construction hors toit à des fins commerciales Lot 4 964 691 du cadastre du Québec Zone 1254 (référence 1134039003).
- 40.08 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment résidentiel actuel et la construction d'une résidence unifamiliale de deux étages au 1528, rue Sauriol Est Lot 2 495 256 du cadastre du Québec Zone 1412.
- 40.09 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'aménagement des unités de stationnement à l'extérieur du bâtiment situé au 2915, boulevard Henri-Bourassa Est Lot 1 742 540 du cadastre du Québec Permis 3002647894 Zone 1508.
- **40.10** Adopter le Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA01 09001).
- 40.11 A) Avis de motion et dépôt du projet de règlement intitulé Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahunstic-Cartierville (01-274), afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation.
 - B) Adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahunstic-Cartierville (01-274), afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation.

51 - Nomination / Désignation

- **51.01** Désigner à titre de maire suppléant de l'arrondissement le conseiller Jérôme Normand pour les mois de mai à août 2021.
- **51.02** Procéder à la nomination d'un secrétaire d'arrondissement substitut.

70 - Autres sujets

70.01 Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 13 janvier 2021.

- **70.02** Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 3 février 2021.
- 70.03 Affaires nouvelles
- 70.04 Levée de la séance



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.01

2021/04/12 19:00

 \checkmark

	Dossier # :	1219095001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux

publics , Division des parcs

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Accorder respectivement aux firmes Élagage Prestige Inc et

Émondage Martel un contrat pour l'abattage d'arbres publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour l'année 2021, aux prix et aux conditions de leur soumission, conformément à l'appel d'offres public (21-18599) - (5 soumissionnaires pour le lot#1 et 2 soumissionnaires pour le lot#2) et autoriser une dépense totale de 193 100,52 \$, taxes

incluses.

Il est recommandé:

- 1. D'accorder deux contrats pour l'abattage d'arbres publics, conformément à l'appel d'offres public (21-18599), aux soumissionnaires ci-dessous nommés, aux prix et aux conditions de leur soumission, soit;
- 2.
- Élagage Prestige Inc., pour un montant de 97 843,73 \$;
- Émondage Martel, pour un montant de 95 256,79 \$;
- 3. D'autoriser une dépense totale de 193 100,52 \$, taxes incluses, à cet effet;
- 4. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par	Dominique PAQUI	IN Le 2021-03-24 08:11
ignataire :		Dominique PAQUIN
		Directeur Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1219095001

Unité administrative

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction des travaux responsable:

publics, Division des parcs

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accorder respectivement aux firmes Élagage Prestige Inc et

Émondage Martel un contrat pour l'abattage d'arbres publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour l'année 2021, aux prix et aux conditions de leur soumission, conformément à l'appel d'offres public (21-18599) - (5 soumissionnaires pour le lot#1 et 2 soumissionnaires pour le lot#2) et autoriser une dépense totale de 193 100,52 \$, taxes

incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la cadre du Plan de lutte contre l'agrile du frêne, le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS), remet chaque année la liste des frênes à abattre dans l'arrondissement. Le coût de l'abattage de ces frênes peut faire l'objet d'un remboursement si les travaux sont réalisés dans les délais requis. Ces abattages s'ajoutent aux opérations usuelles (abattage, essouchement, taille de formation) réalisées en régie pour l'entretien de la forêt urbaine de l'arrondissement. Nous constatons aussi que le vieillissement de notre forêt urbaine contribue à une augmentation de nos opérations.

En conséquence, malgré tous les efforts déployés par nos équipes en régie, un retard d'intervention s'accumule. Ce retard implique aussi une attente plus longue de la part des citoyens pour une intervention sur l'arbre public devant leur résidence.

Dans ce contexte, un appel d'offres public pour la réalisation de travaux d'abattage (principalement de frênes) a été lancé le 3 février 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

En 2020:

CA20 090312 : Contrat accordé à la firme Arboriculture de Beauce pour des travaux d'abattage et d'essouchement, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 20-18451, et permettant une dépense à cette fin de 337 226.27\$ taxes incluses (1 soumissionnaire).

En 2018:

CA18 090012 : Contrat accordé à la firme Arboriculture de Beauce pour des travaux d'abattage et d'essouchement, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 18-16722, et permettant une dépense à cette fin de 294 146.29\$ taxes incluses (3 soumissionnaires).

CA18 090269 : Contrat accordé à la firme Arboriculture de Beauce pour des travaux d'abattage et d'essouchement, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 18-17335, et permettant une dépense à cette fin de 432 961.36 \$ taxes incluses (5 soumissionnaires).

En 2017:

Contrat accordé à Émondage SBP pour des travaux d'abattage, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation 17-15956, et permettant une dépense de 32 250.49\$ taxes incluses (6 soumissionnaires).

CA17 090215 : Contrat accordé à la firme Arboriculture de Beauce pour des travaux d'abattage et d'essouchement, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 17-16369, et permettant une dépense à cette fin de 481 549.79\$ taxes incluses, comprenant (3 soumissionnaires).

En 2016:

Contrat octroyé à Émondage SBP pour des travaux d'abattage, d'essouchement et d'élagage d'arbres pour l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public 14-13935, et permettant une dépense à cette fin de 91 221.17 \$ taxes incluses (6 soumissionnaires).

En 2014:

CA14 090275- 8 septembre 2014: Affecter un montant de 290 000 \$, comprenant tous les frais et accessoires, en provenance des surplus de gestion de l'arrondissement pour mettre en place le plan de lutte contre l'agrile du frêne.

DESCRIPTION

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a mandaté la Direction de l'approvisionnement pour procéder au lancement de l'appel d'offres public 21-18599.

Le présent contrat a pour objet la réalisation de travaux d'abattage et le transport hors du site des résidus ligneux. Un total de 366 arbres localisés en rue ou en ruelle occupée sont visés par ces travaux. La majorité de ces arbres sont des frênes déqualifiés pour le traitement contre l'agrile du frêne qui doivent être abattus sur recommandation du SGPMRS.

Le présent contrat est constitué de 2 lots distincts :

- Lot 1: abattage hors réseau électrique (263 arbres).
- Lot 2: abattage sous le réseau électrique (103 arbres).

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public a été préparé par le Service de l'approvisionnement. La période d'appel d'offres s'est déroulée du 3 au 23 février 2021. Conformément aux documents d'appel d'offres de la soumission no 21-18599, les firmes Élagage Prestige Inc. et

Émondage Martel ont déposé la soumission la plus basse conforme pour les travaux demandés pour les lot#1 et lot#2 respectivement. <u>Lot #1:</u>

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
Élagage Prestige Inc	97 843,73 \$	-	97 843,73 \$
9211-4560 Québec inc (Émondage SBP)	107 559,11 \$	-	107 559,11 \$
3087-5520 Québec inc (Émondage Martel)	168 409,63 \$	-	168 409,63 \$
9187-8447 Québec inc	264 557,48 \$	-	264 557,48 \$
Arboriculture de Beauce inc	273 059,88 \$	-	273 059,88 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	270 860,00 \$	-	270 860,00 \$
Écart entre la plus basse conforme (la plus basse conforme – estimatio	-173 016,28 \$		
Écart entre la plus basse conforme ((la plus basse conforme – estimation	- 63,88 %		
Écart entre la deuxième plus basse (la deuxième plus basse – la plus ba	9 715,39 \$		
Écart entre la deuxième plus basse ((la deuxième plus basse – la plus b			9,93 %

Lot #2:

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS (taxes incluses)	AUTRES (Contingences + variation de quantités) (taxes incluses)	TOTAL (taxes incluses)
3087-5520 Québec inc (Émondage Martel)	95 256,79 \$	-	95 256,79 \$
Arboriculture de Beauce inc	129 042,19 \$	1	129 042,19 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	123 340,00 \$	ı	123 340,00 \$
Écart entre la plus basse conforme (la plus basse conforme – estimation	-28 083,21 \$		
Écart entre la plus basse conforme ((la plus basse conforme – estimati	- 22,77 %		
Écart entre la deuxième plus basse (la deuxième plus basse – la plus b	33 785,40 \$		
Écart entre la deuxième plus basse ((la deuxième plus basse – la plus l			35,47 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'évaluation de la Division des parcs et des installations pour ces travaux était de 270 860 \$ (taxes comprises) pour le lot #1 et 123 340 \$ (taxes comprises) pour le lot #2. Les différences de -63,88 % et -22,7% entre le prix de la plus basse soumission conforme pour les lot #1 et #2 respectivement, et celui de l'estimation s'expliquent par le fait que les prix de référence utilisés le calcul de l'estimation étaient tirés d'un contrat pour des travaux d'abattage comprenant à la fois des arbres sous le réseau électrique et hors réseau électrique avec un seul soumissionnaire. Dans le cadre du présent appel d'offres, il a été décidé de diviser en deux lots distincts les travaux à réaliser. Le lot#1 comprenant l'abattage d'arbre hors réseau électrique et le lot#2 comprenant des arbres situés sous le réseau électrique. L'objectif était d'augmenter le nombre de soumissionnaires potentiels en ouvrant le marché à des entrepreneurs non accrédités "réseau" pour le lot #1. On conséquence nous avons assisté à une baisse importantes des prix. La différence entre l'estimation de la division des parcs et la plus basse soumission conforme pour le lot #2 s'explique par le fait que l'estimation se basait sur les prix du plus récent appel d'offre similaire réalisé par l'arrondissement et non sur une moyenne des dernières année. Ces prix de bases sont issus du résultat d'un appel d'offre à un soumissionnaire qui n'était pas représentatif des prix du marché.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ce projet s'inscrit dans les objectifs du plan local de développement durable 2019-2025 de l'arrondissement;

- Priorité d'intervention # 5 : Renforcer la capacité de résilience de notre cadre bâti et de nos espaces naturels.
- Objectif stratégique : Protéger et enrichir la forêt urbaine, les milieux naturels et la biodiversité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'est pas octroyé, les travaux devront se faire en régie et les retards accumulés (plus de 600 élagages, 125 abattages en attente et leur essouchement) dans les opérations courantes continueront à augmenter en nombre. De surcroît, le non-octroi aura assurément des conséquences sur le délai de traitement des demandes de citoyens déjà en souffrance.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

S/O

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un anneau rouge ou orange à été tracé autour du tronc de chaque arbre qui sera prochainement abattu.

Quant au remplacement des arbres publics abattus, un avis de plantation d'arbres est déposé dans la boîte aux lettres des citoyens. Une marque blanche tracée à la jonction de la chaussée et du trottoir indique l'emplacement du futur arbre qui sera planté dans l'emprise publique. Il est alors possible pour le citoyen de demander des précisions sur la plantation à venir.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Durée du contrat: Dès la création du bon de commande jusqu'à 31 juillet 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement : Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Daniel LÉGER)

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Alain DUPUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Vincent MAURIN Agent-technique en horticulture et arboriculture **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-03-17

Mélanie LAPIERRE Chef de division - div. des parcs



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.02

 $\frac{2}{3}$

2021/04/12 19:00

	Dossier # : 1217189001			
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques			
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement			
Projet :	-			
Objet :	Accorder un contrat à 9346-2182 Québec inc. (Construction et Excavation MAP 2000) pour les travaux de réaménagement du parc Saint-Simon-apôtre incluant l'aménagement d'une aire de détente - Dépense totale 2 282 631,69 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2021-001 - 7 soumissionnaires			
soumissionnaire conforme de sa soumission, soit pour	Québec inc. (Construction et Excavation MAP 2000), ayant souscrit le prix le plus bas, le contrat à cette fin, aux prix r une somme maximale de 1 889 519,72 \$, taxes incluses, ents de l'appel d'offres public S-AC-2021-001;			
2. d'autoriser une dépense de 204 160,00 \$, taxes incluses, pour le réaménagement du parc Saint-Simon-apôtre incluant l'aménagement d'une aire de détente comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;				
3. d'autoriser une dépense de 188 951,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;				
aux informations financière	après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément es inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée et 3 % par l'arrondissement.			
Signé par Gilles CÔTÉ	Le 2021-03-25 17:17			
Signataire :	Gilles CÔTÉ			

Directeur du développement du territoire Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1217189001

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction du

développement du territoire, Division des études techniques

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accorder un contrat à 9346-2182 Québec inc. (Construction et

Excavation MAP 2000) pour les travaux de réaménagement du parc Saint-Simon-apôtre incluant l'aménagement d'une aire de détente - Dépense totale 2 282 631,69 \$, taxes incluses - Appel

d'offres public S-AC-2021-001 - 7 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Situé dans le quadrilatère délimité par les rues Legendre au nord, Waverly au sud, Meunier à l'ouest et de Reims à l'est, le parc Saint-Simon-apôtre constitue un parc important du district Saint-Sulpice. Deux écoles, l'Académie John Caboto et l'école Saint-Simon-apôtre, sont adjacentes au parc. Celui-ci est principalement fréquenté par des utilisateurs provenant du quartier immédiat, les camps de jour et les élèves des deux écoles. Le parc, d'une superficie légèrement inférieure à 35 500 mètres carrés, comporte des installations variées, telles que :

- · Chalet de parc;
- Jeu d'eau;
- Aires de jeu pour enfants 2-5 ans et 5-12 ans;
- Terrain de bocce éclairé;
- Terrain de pétanque éclairé;
- Terrain de basketball;
- Terrain de soccer naturel;
- Plaine gazonnée;
- Sentiers asphaltés éclairés;
- Mobilier;
- etc.

Le projet de réaménagement du parc Saint-Simon-apôtre et d'aménagement d'une aire de détente a été l'objet d'un processus de consultation publique s'échelonnant de 2019 à 2020. À l'été 2019, des visites du parc avec les clientèles cibles ont été effectuées. Un sondage a également été complété par les usagers suite à ces visites. Par la suite, un soirée de discussion a eu lieu en octobre 2019 afin de recueillir les commentaires et les propositions du public. Finalement, une soirée de rétroaction a eu lieu en mai 2020 dans le but de présenter les intentions d'aménagement et de répondre aux questions des citoyens. Les grandes orientations d'aménagement du projet découlent donc directement de la synthèse de ce processus consultatif.

Le projet bénéficie du financement du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports par le biais du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL). Une subvention MADA a également été accordée pour la création d'une aire de détente. La partie restante du budget proviendra de l'arrondissement par le biais de son PTI.

L'appel d'offres a été publié dans le Journal de Montréal ainsi que sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO. La durée de publication a été de 30 jours, ce qui est conforme au délai minimum requis par la Loi sur les cités et villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1207189009 - 14 décembre 2020 (2207189009): Octroyer un contrat à la compagnie Can-Inspec inc., pour des services spécialisés d'inspection de conduites d'égout dans le cadre du projet d'aménagement du parc Saint-Simon-apôtre - Montant: 5 628,03 \$ taxes incluses

D1207189008 - 8 décembre 2020 (2207189008): Octroyer un contrat à la firme Solmatech inc., pour des services professionnels spécialisés afin de réaliser une étude de caractérisation environnementale des sols complémentaires à celle déjà obtenue dans le cadre du projet d'aménagement du parc Saint-Simon-apôtre - Contrat s'inscrivant dans le contrat cadre S-AC-2017-017 - Montant: 5 409,57 \$ taxes incluses

D1207189007 - 3 novembre 2020 (2207189007): Octroyer un contrat à la firme Gravitaire S.E.N.C., pour des services professionnels spécialisés en génie civil relativement à la gestion des eaux pluviales (conformité au règlement 20-030) dans le cadre du projet du parc Saint-Simon-apôtre - Contrat gré à gré - Montant: 19 496,31 \$ taxes incluses

D1207189005 - 26 août 2020 (2207189005): Octroyer un contrat à la firme Solmatech inc., pour des services professionnels spécialisés afin de réaliser une étude de caractérisation environnementale des sols dans le cadre du projet d'aménagement du parc Saint-Simon-apôtre - Contrat s'inscrivant dans le contrat cadre S-AC-2017-017 - Montant: 20 186,85 \$ taxes incluses

D1207189002 - 15 juin 2020 (2207189002): Octroyer un contrat à la firme Girard Hébert inc., pour des services professionnels en ingénierie dans le cadre du projet du parc Saint-Simon-apôtre - Contrat gré à gré - Montant: 22 535,10 \$ taxes incluses

CE19 0298 - 20 février 2019 (1188169001) : Adopter les critères d'admissibilité des projets, les critères de répartition des crédits et les modalités de gestion du Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (2019-2021).

DESCRIPTION

Les travaux comprennent, sans s'y limiter :

- Agrandissement des aires de jeu 2-5 ans et 5-12 ans, incluant sable, bordures de béton et nouveaux appareils de jeu;
- Réfection complète du jeu d'eau, incluant la dalle de béton, les équipements et les raccordements;
- Sentiers d'asphalte;
- Surfaces en pavé de béton préfabriqué pour l'aire de détente, la zone polyvalente et les zones de repos du jeu d'eau;
- Mobilier, abri solaires et équipements préfabriqués;
- Terrain de soccer naturel 7 contre 7;

- Butte à glisser;
- Fosses d'arbres et lits de plantation;
- Éclairage;
- Bassins de rétention, drains et autres équipements de drainage.

JUSTIFICATION

L'appel d'offres public S-AC-2021-001 a été lancé le 8 février 2021, par l'arrondissement, pour une durée de 30 jours. Les soumissions ont été ouvertes le 10 mars 2021 à 11h30. La soumission la plus basse et conforme est celle de la compagnie 9346-2182 Québec inc. (Construction et Excavation MAP 2000), au montant de 1 889 519,72 \$, taxes incluses.

SOUMISSIONS CONFORMES	PRIX SOUMIS
	(taxes incluses)
9346-2182 Québec inc. Construction et Excavation MAP 2000	1 889 519,72 \$
Salvex inc.	2 101 743,00 \$
NMP Golf Construction inc.	2 173 952,79 \$
Civisol inc.	2 189 000,52 \$
Paysagiste Promovert inc.	2 265 676,65 \$
Les Excavations Super inc.	2 319 420,97 \$
Les Entreprises Ventec inc.	2 331 747,04 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	2 307 430,98 \$
Coûts moyens des soumissions conformes (total du coût des soumissionnaires conformes / nombre de soumissions)	2 181 580,10 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes moins la plus basse) / la plus basse) X 100	15%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme moins la plus basse conforme)	442 227,32 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme moins la plus basse conforme) / la plus basse) X 100	23%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme moins estimation)	- 417 911,26 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme moins estimation) / estimation) X 100	- 18%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse moins la plus basse)	212 223,28 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) (la deuxième plus basse moins la plus basse) / la plus basse) X 100	11%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût du contrat à octroyer est de 1 889 519,72 \$ (taxes incluses). Le coût des contingences est de 188 951,97 \$ (taxes incluses), soit 10 % du contrat. La dépense totale est donc de 2 282 631,69 \$ (taxes incluses) qui inclut le contrat de l'entrepreneur, les contingences et les dépenses incidentes totalisant 204 160,00 \$ réparties comme suit :

• 71 350,00 \$ pour le mobilier;

- 29 360,00 \$ pour les végétaux;
- 13 500,00 \$ pour la remise en état des fûts de lampadaires;
- 27 200,00 \$ pour le laboratoire (surveillance environnementale et contrôle qualitatif des matériaux);
- 4 000,00 \$ pour des enseignes de signalisations;
- 25 000,00 \$ pour des honoraires professionnels en architecture de paysage pour la surveillance des travaux;
- 33 750,00 \$ pour les travaux de peinture de la dalle du jeu d'eau.

La plus basse soumission conforme est de 18 % inférieure au montant de la dernière estimation. Cet écart est réparti dans différents items du bordereau. Il s'explique par le fait que le présent appel d'offres constitue le premier appel d'offres de 2021 pour des projets de parcs et que l'estimation des coûts a donc été réalisée sur la base des prix de soumissions obtenues en 2020.

Le coût total maximal associé au contrat est de 2 282 631,69 \$ taxes incluses (2 084 346,98 \$ net de ristourne) sera assumé comme suit:

Un montant maximal de 2 003 512,86 \$ taxes incluses (1 829 474,29 \$ net de ristournes) sera assumé par le Programme de réfection et de verdissement des parcs locaux (PRVPL) du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS) et financé par le règlement d'emprunt de compétence locale # 19-014 «Travaux et acquisitions d'immeubles visant réfection et verdissement parcs locaux» # Résolution CM19 0229;

Un montant maximal de 219 026,07 \$ taxes incluses (200 000 \$ net de ristournes) sera assumé par le Projet Municipalité amie des aînés (MADA) et Accessibilité universelle (AU) du Service de diversité et inclusion social et financé par le règlement d'emprunt de compétence local # 18-062 Équipements Infrastructures Personnes Aînées # Résolution CM18 1386;

Un montant maximal de 60 092,75 \$ taxes incluses (54 872,69 \$ net de ristournes) sera assumé par le Programme de réaménagement de parcs anciens de l'Arrondissement Ahuntsic-Cartierville et financé par le règlement d'emprunt de compétence d'arrondissement # RCA18 09001 «Aménagement et réaménagement. parcs» # Résolution CA18 09 0025.

Cette dépense sera assumée à 97 % par la ville centre et 3 % par l'arrondissement. La portion assumée par l'arrondissement correspond à la valeur du terrain de soccer naturel 7 contre 7 ne pouvant pas être financée par le PRVPL.

L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

Le budget net requis pour donner suite à ce dossier est prévu et disponible pour le PDI 2021 -2030 au projet suivant pour l'octroi de ce contrat et est réparti comme suit pour chacune des années :

	2021	2022	Ultérieur
34375-Programme de	1 646 526,76 \$ net	182 947,42 \$ net de	-
réfection et de	de ristournes	ristournes	
verdissement des parcs			
locaux (SGPMRS)			
Projet Municipalité amie des	200 000,00 \$ net de	-	
aînés (MADA)	ristournes		

Programme de	54 872,69 \$ net de	-	-
réaménagement de parcs	ristournes		
anciens (arr. d'Auntsic-			
Cartierville)			

<u>>></u>

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'ajout de plusieurs arbres permettra également d'offrir davantage d'ombre aux usagers et permettra la consolidation du couvert forestier du parc.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

L'entrepreneur devra suivre les règles strictes émises par la CNESST. Les dites règles peuvent avoir certaines répercutions sur les méthodes employées par l'entrepreneur.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: Séance du CA du 12 avril 2021

Début des travaux:15 mai 2021 Fin des travaux: décembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

9346-2182 Québec inc. Construction et Excavation MAP 2000 inc. ne fait pas partie du Registre des entreprises non admissibles (RENA), ni de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec, ni de la liste des fournisseurs des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI) de la Ville de Montréal. De plus, l'adjudicataire recommandé est conforme en vertu du Règlement de la gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Iulia Ramona BOAR BUCSA)

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture:

Dominique LEMAY, 23 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jérome JANELLE Architecte paysagiste **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-03-22

Michel BORDELEAU Chef de division



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.03

2021/04/12 19:00



Dossier # : 1	215320002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux

publics , Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Octroyer un contrat de gré à gré à 2313-7292 Québec inc.

(Discount location d'autos et camions) pour la location de deux camions à benne et d'une grue pour une durée de 7 mois (800 heures), au prix de sa soumission et autoriser une dépense au montant de 112 071,88 \$, taxes incluses (1 soumissionnaire)

Il est recommandé:

- 1. D'octroyer un contrat de gré à gré à 2313-7292 Québec inc. (Discount location d'autos et camions) pour la location de 2 camions à benne et d'une grue, au prix de sa soumission, soit au montant de 112 071,88 \$, taxes incluses ;
- 2. D'autoriser une dépense de 112 071,88 \$, taxes incluses, à cet effet;
- 3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Dominique PAQUIN	Le 2021-03-23 10:17		
Signataire :		Dominique PAQUIN		
		Directeur		
	Ah	untsic-Cartierville, Direction des travaux publics		



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1215320002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux

publics , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Octroyer un contrat de gré à gré à 2313-7292 Québec inc.

(Discount location d'autos et camions) pour la location de deux camions à benne et d'une grue pour une durée de 7 mois (800 heures), au prix de sa soumission et autoriser une dépense au montant de 112 071,88 \$, taxes incluses (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

La Division des parcs et des installations requiert les services d'une entreprise pour la location à court terme de deux camions à benne et d'une grue, pour une durée de sept mois afin d'effectuer les travaux de plantation d'arbres de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Les clauses contractuelles sont disponibles dans les pièces jointes.

JUSTIFICATION

Comme la Division des parcs et des installations ne dispose pas de ce type de machinerie, il est requis d'octroyer un contrat à une entreprise privée pour la location de deux camions à benne et d'une grue, pour une durée de 7 mois afin de réaliser les activités de plantation de 1000 arbres à l'été 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Trois compagnies de location de véhicules ont été invitées à soumissionner à l'appel d'offres. Sur ces trois compagnies, deux d'entre elles (Location Sauvageau inc. et Location Légaré) ont répondu ne pas offrir ce type de véhicules en location. La compagnie 2313-7292 Québec inc. (Discount location d'autos et camions) a soumis un prix pour la location de deux camions à benne et d'une grue pour une durée de 7 mois (800 h), pour un montant total de 112 071,88 \$, taxes incluses.

Prix soumis par 2313-7292 Québec inc. (Discount location d'autos et camions)

Description de l'item	Quantité	Unité de	Prix unitaire /	Montant total
	prévisionnelle	mesure	mois	
		(durée de		

		location en mois)		
Benne 14 pieds Classe 3 Fabricant Ford F750	2	7	5 050,00 \$	70 700,00 \$
Camion Grue Modifié classe 5 Fabricant Hino 195	1	7	3 825,00 \$	26 775,00 \$
		Montant	total avant taxes	97 475,00 \$
	4 873,75 \$			
	TVQ			
Montant total taxes incluses				112 071,88 \$

La dépense sera financée à 100 % par la Ville Centre via le Programme de remplacement des frênes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme s'accorde parfaitement avec les principes du développement durable visant une meilleure qualité de vie ainsi qu'une protection accrue de l'environnement. Le renouvellement de la forêt vient contrer les effets des changements climatiques, notamment les îlots de chaleur par la création d'ombrage et la réduction de la température, la captation des eaux de pluie, des poussières et des bruits de la ville. De nombreux autres bénéfices associés au bien-être des citoyens, tels l'apaisement et l'embellissement du paysage. Les plantations réalisées dans le cadre de ce programme s'arrimeront aux objectifs des autres plans municipaux, dont le Programme Canopée, volonté énoncée dans le Plan d'action de développement durable de l'arrondissement. De surcroît, le choix des essences d'arbres selon le principe de biodiversité constitue la base d'une forêt pérenne et bien adaptée aux conditions du milieu tout en assurant l'aménagement de quartiers durables.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans cette machinerie, il est impossible de réaliser la plantation d'arbres planifiée.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat : 1er mai 2021 Fin du contrat : 27 novembre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Intervenant et sens de l'intervention	on
Certification de fonds : Ahuntsic-Cartierville , Direction perform	nance_greffe et services administratifs (Alain DUPUIS)
Autre intervenant et sens de l'inter	vention
Parties prenantes	
Lecture :	
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-18

Mélanie LAPIERRE

Chef de division - div. des parcs

VALIDATION

RESPONSABLE DU DOSSIER

Janie ST-HILAIRE

Secretaire de direction



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.04

2021/04/12 19:00



	Dossier # : 1215320003
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux publics , Division des parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location d'une excavatrice avec opérateur et accessoires inclus, pour la réalisation des plantations d'arbres à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2021 et autoriser une dépense totale de 77 677,11 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation (2 soumissionnaires)

Il est recommandé:

- 1. D'accorder un contrat à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay) pour la location d'une excavatrice avec opérateur et accessoires inclus, pour la réalisation des plantations d'arbres à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2021;
- 2. D'autoriser une dépense totale de 77 677,11 \$, taxes incluses, à cet effet;
- 3. D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Dominique PAQUIN Le 2021-03-22 14:06					
Signataire :		Dominique PAQUIN				
	-	Directeur Ahuntsic-Cartierville, Direction des travaux publics				



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1215320003

Unité administrative

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux

publics, Division des parcs

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Accorder un contrat à 9154-6937 Québec inc. (Location Guay)

pour la location d'une excavatrice avec opérateur et accessoires

inclus, pour la réalisation des plantations d'arbres à

l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2021 et autoriser une dépense totale de 77 677,11 \$, taxes incluses -

Appel d'offres sur invitation (2 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement s'est engagé à fournir à la communauté un milieu verdoyant prônant la plantation d'arbres et le verdissement général dans une optique de lutte aux îlots de chaleur et de santé publique et doit réaliser des travaux d'ouverture et d'agrandissement de fosses de plantation afin d'accroître le capital arboricole et pour améliorer les conditions de croissance, la santé et la longévité des arbres urbains.

La Division des parcs et des installations a procédé à une demande de prix à trois compagnies pour la location d'une excavatrice avec opérateur et accessoires inclus, pour la réalisation des plantations d'arbres pour 24 semaines (800 heures).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le présent contrat consiste en la location, à taux horaire et pour un maximum de 800 heures, d'une rétrocaveuse avec opérateur et accessoires inclus, afin de réaliser des travaux de plantation d'arbres, pour l'année 2021.

JUSTIFICATION

La location de la rétrocaveuse avec opérateur était l'option comportant le plus d'avantages afin de réaliser les objectifs de plantation.

Tableau - Demande de prix pour 800 heures

Compagnies	Taux unitaire (\$/heure)	Total / 800 heures (avant taxes)	TPS	TVQ	Total / 800 heures (taxes incluses)
5154-6937 QUÉBEC INC. (Location Guay)	84,45 \$	67 560,00 \$	3378,00 \$	6739,11 \$	77 677,11 \$

J.C. VALLIÈRES INC.	85,00 \$	68 000,00 \$	3400,00	6783,00	78 183,00 \$
			\$	\$	
LJEXCAVATION inc.	(aucune réponse)				

Après l'analyse des demandes de prix reçus pour la location d'une rétrocaveuse avec opérateur et accessoires inclus, l'entreprise 5154-6937 QUÉBEC INC. (Location Guay) offre le prix le plus bas pour un montant total de 77 677,11 \$, taxes incluses, pour l'année 2021.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention de certification de fonds de la Direction performance, greffe et services administratifs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette location avec opérateur permet la réalisation des objectifs de plantation.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début du contrat: 19 avril 2021 Fin du contrat: 31 octobre 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur et le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Alain DUPUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Janie ST-HILAIRE Secretaire de direction **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-03-18

Mélanie LAPIERRE Chef de division - div. des parcs



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.05

2021/04/12 19:00



Dossier :	#: 1213345002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction

d'arrondissement, Division relations avec les citoyens et

communication

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Octroyer un contrat à Artemis Faune inc. au montant total de 80

856,17 \$, taxes incluses, pour l'élaboration d'un plan de contrôle des nuisances occasionnées par les bernaches du Canada dans les parcs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour les

années 2021 et 2022

Il est recommandé

D'autoriser un montant de 80 856,17 \$, provenant de la réserve développement, pour l'élaboration d'un plan de contrôle des nuisances occasionnées par les bernaches du Canada dans les parcs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour les années 2021-2022.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par	Jocelyn GAUTHIER	Le 2021-03-26 13:20	
Signataire :		Jocelyn GAUTHIER	
		Directeur	

Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1213345002

Unité administrative

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction responsable:

d'arrondissement, Division relations avec les citoyens et

communication

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Octroyer un contrat à Artemis Faune inc. au montant total de 80

> 856,17 \$, taxes incluses, pour l'élaboration d'un plan de contrôle des nuisances occasionnées par les bernaches du Canada dans les parcs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour les années

2021 et 2022

CONTENU

CONTEXTE

De la mi-août à la mi-décembre de chaque année, des rassemblements importants de bernaches du Canada sont observés dans les parcs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, notamment les parcs situés en rive de la rivière des Prairies tel que Maurice-Richard, Nicolas-Viel, de la Merci, des Bateliers, Raimbault et Beauséiour, Les bernaches fréquentent principalement les parcs riverains mais également des parcs avec des terrains sportifs tel que Louisbourg, Ahuntsic et Saint-Paul-de-la-Croix. Au printemps, les berges du territoire d'Ahuntsic-Cartierville sont employées comme sites de nidification par les bernaches.

La présence de bernaches du Canada en grand nombre est une source de nuisance pour la pratique des activités sportives et récréatives dans les parcs de l'arrondissement. Les excréments produits par les bernaches rendent l'entretien des équipements municipaux fastidieux pour l'arrondissement. De plus, la nidification croissante des bernaches sur les berges a été observée au cours des dernières années. Il a été démontré que les bernaches ont tendance à retourner année après année au même endroit pour élever leurs petits. Ouant aux jeunes femelles, elles ont l'habitude de retourner à l'endroit où elles sont nées pour entamer leur cycle de reproduction, ce qui engendre une augmentation progressive de leur présence dans les parcs.

L'arrondissement souhaite octroyé un contrat qui s'échelonne sur deux (2) ans (2021-2022), du mois d'avril au mois de décembre des deux années, de façon à optimiser les efforts de contrôle des nuisances de la firme mandatée par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N. A.

DESCRIPTION

Le mandat consiste à contrôler les populations de bernaches du Canada dans l'arrondissement en utilisant une méthode de détection des nids ainsi que des méthodes actives de dispersion des oiseaux tel que l'effarouchement à l'aide de chiens entraînés.

L'utilisation d'un prédateur mécanique ainsi qu'une embarcation est à la discrétion de l'adjudicataire. Enfin, au terme du mandat, un rapport annuel sur les activités d'effarouchement des bernaches du Canada dans l'arrondissement est demandé à l'adjudicataire.

Les sites visés par le mandat sont identifiés ci-dessous:

Détection des nids de bernaches et, au besoin, effarouchement des bernaches à l'aide des méthodes éprouvées par la firme :

- Parc Maurice-Richard
- Parc Nicolas-Viel
- Parc de la Merci
- Parc des Bateliers
- Parc Raimbault
- Parc de Beauséjour

Effarouchement des bernaches à l'aide des méthodes éprouvées par la firme :

- Parc Ahuntsic
- Parc Louisbourg
- Parc Saint-Paul-de-la-Croix

Objectifs

- a) Réduction des natalités par la détection des nids et par le déplacement des bernaches.
- b) Effarouchement de la totalité des bernaches du Canada (voire un maximum) lors de chacune des opérations d'effarouchement.
- c) Réalisation d'un suivi des populations de bernaches du Canada par dénombrement.

Sensibilisation

- d) Transmission de la documentation fournie par l'arrondissement aux citoyens qui se présentent lors des opérations d'effarouchement.
- e) Rédaction d'un rapport qui, d'une part, dresse un bilan des activités d'effarouchement et de réduction de la natalité des bernaches du Canada dans l'arrondissement et, d'autre part, propose des solutions pour bonifier les actions dans les années futures.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le fait d'étendre le contrat à une durée de deux (2) ans présente plusieurs avantages financiers et logistiques pour l'arrondissement :

- Réduction des coûts totaux dans les soumissions;
- Optimisation du temps consacré par le directions de l'arrondissement impliquées dans ce dossier.

Le budget prévu pour ce contrat sera imputé à la réserve de développement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N. A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de programme de gestion des bernaches du Canada pourrait mener à l'augmentation importante de leur population sur le territoire d'Ahuntsic-Cartierville et ce, corollairement à l'augmentation des nuisances sanitaires, écologiques et opérationnelles étant associées à la forte présence de ces volatiles.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les employé-e-s terrain de la direction des Travaux publics (personnel des parcs) de l'arrondissement seront formés par la firme sur les moeurs de la bernache du Canada et sur les modes d'intervention qui seront déployés afin de contrôler les nuisances découlant de la présence de ces oiseaux migrateurs.

Ainsi, lorsqu'ils-elles arpenteront le territoire, ils-elles pourront 'informer la population des différentes problématiques liées aux bernaches du Canada et aux modes de gestion déployés pour en contrôler leur population.

Aussi, des actions de communication seront déployées afin de sensibiliser la population qui réside à proximité des parcs visés et des utilisateurs de ces parcs, aux finalités du programme de contrôle des bernaches que l'arrondissement effectue avec la firme retenue pour la durée du mandat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 2021-04-12 **Fin:** 2022-12-31

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville, Direction performance_greffe et services administratifs (Alain DUPUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François CIRCÉ Chef de division - Relations avec les citoyens, communications, développement durable **ENDOSSÉ PAR**

Le: 2021-03-26

Jocelyn GAUTHIER Directeur



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CA: 20.06

2021/04/12 19:00



Dossier #: 1203060008

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des

sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

_ . .

Projet: -

Objet: Accorder un soutien financier totalisant la somme de 326 667 \$,

à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), conformément aux

conventions en vigueur (2020-2023).

Il est recommandé:

 D'accorder un soutien financier totalisant la somme de 326 667 \$ (incluant MTESS/RUI), aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, conformément aux conventions en vigueur;

Organismes	Projets	Période	Montant recommandé annuellement (2020-2023)
	Un quartier pour tous les âges 2020	Du 2020-04- 01 au 2023-03 -31	20 000 \$
Entraide Ahuntsic-Nord	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM	Du 2020-04- 01 au 2023-03 -31	17 528,70 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	Du 2020-04- 01 au 2023-03 -31	23 151,68 \$
La Corbeille Bordeaux- Cartierville	La saine alimentation, un défi alimenTERRE!	Du 2020-04- 01 au 2023-03 -31	25 000 \$
L'Oeuvre des samaritains	Découverte des vertus gustatives et curatives des aliments et de ces épices	Du 2020-04- 01 au 2023-03 -31	7 000 \$
L'Archipel de l'avenir	Partir du bon pied	Du 2020-04- 01 au 2023-03 -31	19 500 \$
Autour du bébé	Pause-créative	Du 2020-04- 01 au 2023-03 -31	16 116 \$

Entre-Maisons Ahuntsic	Projet Camps de jour pour tous 2020	Du 2020-04- 01 au 2023-03 -31	9 272,62 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action Saint-Sulpice 2020	Du 2020-04- 01 au 2023-03 -31	25 000 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action HLM Meunier- Tolhurst 2020	Du 2020-04- 01 au 2023-03 -31	25 000 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)	Ahuntsic Leader de la Diversité	Du 2020-04- 01 au 2023-03 -31	22 500 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA)	Projet Sault-au-Récollet	Du 2020-04- 01 au 2023-03 -31	25 000 \$
Pause-Famille inc.	Poupons, chaudrons et discussions	Du 2020-04- 01 au 2023-03 -31	24 931 \$
Maison des parents de Bordeaux-Cartierville	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville	Du 2020-04- 01 au 2023-03 -31	25 000 \$
Solidarité Ahuntsic	Maison du Monde	Du 2020-04- 01 au 2023-03 -31	25 000 \$
Comité logement Ahuntsic-Cartierville	Zoom sur l'insalubrité (MTESS/RUI)	Du 2020-04- 01 au 2023-03 -31	16 667 \$

• D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par	Jocelyn GAUTHIER	Le 2021-03-22 10:04	
Signataire :		Jocelyn GAUTHIER	
		Directour	

Directeur

Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION Dossier #:1203060008

Unité administrative

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des responsable:

sports_des loisirs et du développement social, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accorder un soutien financier totalisant la somme de 326 667 \$,

> à différents organismes, pour la période et le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023), conformément aux

conventions en vigueur (2020-2023).

CONTENU

CONTEXTE

Ce sommaire est pour venir confirmer les versements 2021-2022 et 2022-2023 à verser aux organismes suivants, en accord avec les conventions signées et la résolution du conseil d'arrondissement du 9 mars 2020 (CA20 090064).

Organisme	Nom du projet	Résumé du projet	Montant annuel 2021- 2022	Montant annuel 2022- 2023
Centre d'action bénévole de Bordeaux- Cartierville		Jumelage bénévoles - aînés; appels téléphoniques et visites à domicile; ateliers de tricot hebdomadaire durant l'année	20 000 \$	20 000 \$
Entraide Ahuntsic-Nord	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM	Offre d'activités aux aînés visant à briser l'isolement (cafés-causeries aux aînés et aux élèves du cours de pastorale du collège Mont-Saint-Louis 2x/an) et éducation populaire	17 528,70 \$	17 528,70 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	Cuisines collectives; récupération et transformation des aliments durant l'année	23 151,68	23 151,68
La Corbeille Bordeaux- Cartierville	La saine alimentation, un défi alimenTERRE!	Cuisines collectives; récupération / transformation des aliments durant l'année	25 000 \$	25 000 \$
L'Oeuvre des samaritains	Découverte des vertus gustatives et curatives des	Distribution d'aliments; capsules web; préparation de pamphlets	7 000 \$	7 000 \$

	aliments et de ces épices			
L'Archipel de l'avenir	Partir du bon pied	Service d'aide au logement et développement des compétences culinaires (ateliers thématiques, cuisine en groupe) auprès d'une clientèle adulte avec trouble du spectre de l'autisme durant l'année	19 500 \$	19 500 \$
Autour du bébé	Pause-créative	Embauche d'intervenants spécialisés pour offrir des activités créatives (coloriage, bricolage) et des rencontres de groupe d'entraide pour les mères en détresse psychologique et leurs enfants, durant l'année	16 116 \$	16 116 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet Camps de jour pour tous 2020	Soutien à l'inscription aux camps de jour pour les enfants 6-11 ans des 3 HLM et accompagnement des parents	9 272,62 \$	9 272,62 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action Saint-Sulpice 2020	Intervention de milieu visant les enfants 6-12 ans et leurs parents résidant au HLM	25 000 \$	25 000 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action HLM Meunier- Tolhurst 2020	Intervention de milieu visant les enfants 6-12 ans et leurs parents résidant au HLM	25 000 \$	25 000 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)	Ahuntsic Leader de la Diversité	Offre d'activités (cafés- rencontres interculturels, cafés -causeries, ateliers de cuisine du monde) et communautés de pratiques pour les intervenants durant l'année	22 500 \$	22 500 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA)	Projet Sault-au- Récollet	Offre d'activités aux enfants et à leurs parents (heure du conte, conférences, soirée pyjama, cafés-rencontres)	25 000 \$	25 000 \$
Pause-Famille inc.	Poupons, chaudrons et discussions	Intervention auprès des mères enceintes ou avec nouveaux- nés; activités de cuisine collective; programmation parents-enfants	24 931 \$	24 931 \$
Maison des parents de Bordeaux- Cartierville		Aide aux devoirs aux enfants du primaire et du secondaire à la bibliothèque de Cartierville; ateliers d'expérimentation scientifiques	25 000 \$	25 000 \$
Solidarité Ahuntsic	Maison du Monde	Offre d'activités à la Maison du Monde, comité citoyens, sensibilisation des résidents, comité des partenaires,	25 000 \$	25 000 \$

		rencontres d'échanges fêtes de quartier		
Comité	Zoom sur	Porte-à-porte dans les	16 667 \$	16 667 \$
logement Ahuntsic- Cartierville	l'insalubrité	immeubles afin de noter les problèmes d'insalubrité et informer l'arrondissement; cible 60 nouveaux immeubles de 6 logements et plus cette année	MTESS/RUI	MTESS/RUI

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale Isabelle LÉPINE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture:

Aissata OUEDRAOGO, 17 mars 2021 Isabelle LÉPINE, 16 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sophie BOUCHER Agent (e) de developpement d activites culturelles physique



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1203060008

Unité administrative responsable :

nistrative Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des

sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Accorder un soutien financier totalisant la somme de 326 667 \$

aux organismes ci-après désignés, pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) /

Approuver les projets de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Le Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS) a été créé dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et vise à soutenir financièrement des initiatives et la réalisation de projets.

Afin d'encadrer la gestion de ce Fonds, le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal concluent, pour des périodes déterminées, des Ententes administratives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au titre des Alliances pour la solidarité.

Ainsi, une nouvelle Entente administrative a été signée en 2018 à la suite de l'adoption en 2017 du Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Celle-ci, d'une durée de cinq ans et d'une somme de 44,75 M\$, couvre la période du 1^{er} novembre 2018 au 31 mars 2023. L'enveloppe annuelle confiée à la Ville est de 10 M\$.

Les projets initiatives et interventions financés dans le cadre de cette Entente doivent répondre notamment aux critères suivants :

- S'inscrire dans les grandes politiques et orientations du gouvernement;
- Soutenir les priorités stratégiques montréalaises en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;
- Faire l'objet d'une analyse partagée des besoins et des priorités et d'une concertation avec les représentants du milieu. Ils doivent répondre aux objectifs des planifications stratégiques régionales et des plans d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'aux objectifs de la Stratégie nationale; et,
- Viser à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, notamment par des projets d'interventions en matière de développement social et communautaire, de prévention de la pauvreté, d'aide à l'intégration en emploi des personnes éloignées du marché du travail, d'insertion sociale, d'amélioration des conditions de vie des personnes en situation de pauvreté dans les territoires à concentration de pauvreté.

Dans le cadre de l'Entente, le budget total alloué annuellement à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour 2020-2023 est de 346 797 \$, pour un total de 1 040 391 \$ pour les trois années. Ce budget est modulable (une partie peut être reportée selon les besoins). L'arrondissement réserve une somme de 310 000 \$ annuellement pour soutenir les projets des organismes pour une période de trois ans (2020-2023), pour un total de 930 000 \$.

Pour la première année (2020-2021), s'ajoute un montant de 16 667 \$, pour un projet Ville -MTESS-RUI qui se déroule dans la RUI Laurentien-Grenet, pour un total de 326 667 \$.

L'arrondissement a procédé à un appel de propositions pour la sélection de projets présentés par des organismes communautaires de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. L'appel de propositions de projets s'est déroulé du 18 novembre 2019 au 8 janvier 2020. Les organismes ont déposé leur projet sur la nouvelle plateforme électronique, le système de Gestion et de suivi des subventions (GSS), implantée par le Service de la Diversité et de l'inclusion sociale (SDIS) à l'automne 2019. Une séance d'information a été offerte aux organismes le 27 novembre 2019.

Un comité de sélection des projets, composé du personnel de l'arrondissement (5) et de la conseillère BINAM (1), s'est tenu les 15-16 janvier 2020. Suite à l'analyse de projets, 16 projets ont été retenus dans le respect des priorités d'intervention et des sommes disponibles, pour un total de 326 667 \$.

Les projets ont été analysés selon les clientèles prioritaires et les conditions de vulnérabilité. Le niveau de vulnérabilité est d'autant plus élevé s'il combine plusieurs de ces conditions. Parmi les autres critères d'analyse observés, il y a : projets concertés, impacts et cohérence avec les priorités des tables de quartier.

Les projets devaient s'inscrire dans les orientations de l'Entente MTESS et intervenir sur les cibles prioritaires suivantes :

A. Populations prioritaires

A. Topulations prioritaires	
Priorité 1	 Enfants (préscolaires 0-5 ans, scolaire 6 -12 ans Adolescents (12-17 ans) Aînés (65 ans et plus)
Priorité 2	Jeunes adultes (18-29 ans)Adultes (30-64 ans)

B. Conditions de la vulnérabilité

Situation de faible revenu	 Sans diplôme Diplômé - sans emploi Diplômé - avec emploi « inadéquat » Vivant seul Vivant seul - avec enfants (monoparentalité)
Mauvaises conditions du logement	InsalubritéGrandeur inadéquateSans logement (itinérance)

	À risque de perte du logement
Situation d'isolement et d'exclusion sociale	 Obstacles à la participation sociale Santé mentale – problèmes psychosociaux Violence physique ou psychologique Sentiment d'insécurité Intégration culturelle Vivant seul Vivant seul – avec enfants (monoparentalité)
Insécurité alimentaire et saines habitudes alimentaires	 Accessibilité financière et géographique aux aliments (ex : dépannage alimentaire, popote roulante) Saine alimentation (ex : ateliers de cuisine collective et développement de compétences)

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG19 0325 du 20 juin 2019. Approuver une nouvelle approche de répartition des fonds basée sur la mesure du panier de consommation dans le cadre de l'Entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale destinée aux arrondissements et aux villes liées.

CG18 0440 du 23 août 2018. Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, par laquelle le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ pour cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023.

CG18 0372 du 21 juin 2018. Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger de sept mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 5,25 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 octobre 2018.

CG17 0195 du 18 mai 2017. Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal (CG16 0194) afin de prolonger de six mois ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 4,5 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 30 septembre 2017.

CG16 0194 du 24 mars 2016. Approuver un projet de modification à l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité, entre le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal, afin de prolonger d'un an ladite Entente et par laquelle le ministre confie à la Ville la gestion d'une enveloppe de 9 M\$ pour la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

CA19 090043 du 11 mars 2019. Approuver les conventions à intervenir avec différents organismes dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) et octroyer des contributions financières totalisant 322 895,70 \$. (1193060008)

CA18 09 0073 du 9 avril 2018. Approuver les conventions à intervenir avec différents organismes, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2013-2018) et octroyer des contributions financières totalisant 322 895,70 \$. (1183060013)

CA17 090069 du 10 avril 2017. Accorder un soutien financier totalisant la somme de 322 895,70 \$ à différents organismes pour la période et le montant indiqués en regard de chacun d'eux, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (Ville-MTESS 2013-2018) / Approuver les projets de conventions à cet effet. (1173060010)

DESCRIPTION

Un soutien financier totalisant la somme de 326 667 \$ répartie entre les 14 organismes (16

projets) suivants:

Organisme	Nom du projet	Résumé du projet	Montant recommandé
Centre d'action bénévole de Bordeaux- Cartierville	Un quartier pour tous les âges 2020	Jumelage bénévoles - aînés; appels téléphoniques et visites à domicile; ateliers de tricot hebdomadaire durant l'année	20 000 \$
Entraide Ahuntsic-Nord	Ahuntsic-Nord Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM (cafés-causeries aux aînés et aux élèves du cours de pastorale du collège Mont-Saint-Louis 2x/an) et éducation populaire		17 528,70 \$
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	Cuisines collectives; récupération et transformation des aliments durant l'année	23 151,68 \$
La Corbeille Bordeaux- Cartierville	La saine alimentation, un défi alimenTERRE!	Cuisines collectives; récupération / transformation des aliments durant l'année	25 000 \$
L'Oeuvre des samaritains		Distribution d'aliments; capsules web; préparation de pamphlets	7 000 \$
L'Archipel de l'avenir	Partir du bon pied	Service d'aide au logement et développement des compétences culinaires (ateliers thématiques, cuisine en groupe) auprès d'une clientèle adulte avec trouble du spectre de l'autisme durant l'année	19 500 \$

Autour du bébé	Pause-créative	Embauche d'intervenants spécialisés pour offrir des activités créatives (coloriage, bricolage) et des rencontres de groupe d'entraide pour les mères en détresse psychologique et leurs enfants, durant l'année	16 116 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet Camps de jour pour tous 2020	Soutien à l'inscription aux camps de jour pour les enfants 6-11 ans des 3 HLM et accompagnement des parents	9 272,62 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action Saint- Sulpice 2020	Intervention de milieu visant les enfants 6-12 ans et leurs parents résidant au HLM	25 000 \$
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action HLM Meunier-Tolhurst 2020	Intervention de milieu visant les enfants 6-12 ans et leurs parents résidant au HLM	25 000 \$
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)	Ahuntsic Leader de la Diversité	Offre d'activités (cafés- rencontres interculturels, cafés-causeries, ateliers de cuisine du monde) et communautés de pratiques pour les intervenants durant l'année	22 500 \$
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA)	Projet Sault-au- Récollet	Offre d'activités aux enfants et à leurs parents (heure du conte, conférences, soirée pyjama, cafés-rencontres)	25 000 \$
Pause-Famille inc.	Poupons, chaudrons et discussions	Intervention auprès des mères enceintes ou avec nouveaux-nés; activités de cuisine collective; programmation parents-enfants	24 931 \$
Maison des parents de Bordeaux-Cartierville	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville	Aide aux devoirs aux enfants du primaire et du secondaire à la bibliothèque de Cartierville; ateliers d'expérimentation scientifiques	25 000 \$
Solidarité Ahuntsic	Maison du Monde	Offre d'activités à la Maison du Monde, comité citoyens, sensibilisation des résidents, comité des partenaires, rencontres d'échanges fêtes de quartier	25 000 \$
Comité logement Ahuntsic-Cartierville	Zoom sur l'insalubrité	Porte-à-porte dans les immeubles afin de noter les	16 667 \$ MTESS/RUI

problèmes d'insalubrité et
informer l'arrondissement;
cible 60 nouveaux
immeubles de 6 logements
cible 60 nouveaux immeubles de 6 logements et plus cette année

JUSTIFICATION

Les projets s'inscrivent dans les orientations de l'Entente Ville-MTESS et respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement.

Particulièrement, le projet MTESS/RUI, est priorisé par la Table de quartier, le Comité local des intervenants communautaire (CLIC), dans le cadre de sa planification stratégique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme nécessaire à ce dossier est prévue au budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale dans le cadre de l'Entente etrépartie comme ceci :

- · Une somme de 310 000 \$ annuellement pour les 3 années (2020-2023), pour la réalisation de 16 projets à réaliser par 14 organismes, pour un total de 930 000\$;
- · Une somme de 16 667\$ (2020-2021), pour la réalisation d'un projet Ville MTESS/RUI, pour un total de 326 667 \$ la première année.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations .

Le soutien financier que la Ville a accordé à ces organismes pour les mêmes projets au cours des dernières années se résume comme suit :

Organisme	Nom du projet	Soutien 2017- 2018	Soutien 2018- 2019	Soutien 2019-2020	Montant recommandé 2020-2023	Soutien au projet global %
Centre d'action bénévole de Bordeaux- Cartierville	Un quartier pour tous les âges 2020	15 000 \$	15 000 \$	15 000 \$	20 000 \$	41 %
Entraide Ahuntsic-Nord	Bien dans mon milieu, bien dans ma communauté, bien dans mon HLM	17 528 \$	17 528 \$	17 528 \$	17 528,70 \$	41 %
Service de nutrition et d'action communautaire (SNAC)	RécupérAction pour nourrir Ahuntsic	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	23 151,68 \$	100 %
La Corbeille Bordeaux- Cartierville	La saine alimentation, un défi alimenTERRE!	20 000 \$	20 000 \$	20 000 \$	25 000 \$	33 %

L'Oeuvre des samaritains	Découverte des vertus gustatives et curatives des aliments et de ces épices	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	7 000 \$	100 %
L'Archipel de l'avenir	Partir du bon pied	0 \$	0 \$	0 \$	19 500 \$	60 %
Autour du bébé	Pause- créative	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	16 116 \$	64 %
Entre-Maisons Ahuntsic	Projet Camps de jour pour tous 2020	8 200 \$	8 200 \$	8 200 \$	9 272,62 \$	26 %
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action Saint-Sulpice 2020	22 000 \$	22 000 \$	22 000 \$	25 000 \$	25 %
Entre-Maisons Ahuntsic	Concert'action HLM Meunier- Tolhurst 2020	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	57 %
Carrefour d'aide aux nouveaux arrivants (CANA)	Ahuntsic Leader de la Diversité	17 500 \$ (pas même projet)	(pas même	•		56 %
Centre de ressources éducatives et communautaires pour adultes (CRÉCA)	Projet Sault- au-Récollet	29 000 \$	29 000 \$	29 000 \$	25 000 \$	54 %
Pause-Famille inc.	Poupons, chaudrons et discussions	10 000 \$ (pas même projet)	10 000 \$ (pas même projet)	10 000 \$ (pas même projet)		93 %
Maison des parents de Bordeaux- Cartierville	Aide aux devoirs et ateliers d'éveil à la bibliothèque de Cartierville	18 500 \$			25 000 \$	100 %
Solidarité Ahuntsic	Maison du Monde	22 000 \$	22 000 \$	22 000 \$	25 000 \$	42 %
Comité logement Ahuntsic- Cartierville	Zoom sur l'insalubrité	16 667 \$	16 667 \$	16 667 \$	16 667 \$ MTESS/RUI	32 %

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces projets s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets répondent aux besoins prioritaires identifiés en matière de développement social dans l'arrondissement par une contribution offrant un effet de levier.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de communication publique, Annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conforme au calendrier de réalisation de chacun des projets. Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement. Les organismes s'engagent à fournir les rapports d'étape et finaux aux dates prévues à cet effet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds:

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Aissata OUEDRAOGO, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture:

Aissata OUEDRAOGO, 12 février 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Annie BENJAMIN Conseillère en développement communautaire Jocelyn GAUTHIER Directeur - Culture, sports, loisirs et développement social

Le: 2020-02-12

ENDOSSÉ PAR



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CA: 20.07

2021/04/12 19:00



Dossier #	: 1195320002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux

publics , Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Accorder une somme additionnelle de 15 000 \$ à Prévention du

crime Ahuntsic / Cartierville pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2021 majorant le montant total accordé de 270 000 \$ à 285 000 \$ / Approuver l'addenda à la convention de services à cet effet.

Il est recommandé:

- 1. D'accorder une somme additionnelle de 15 000 \$ à PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2021, majorant le montant total accordé de 270 000 \$ à 285 000 \$;
- 2. D'approuver le projet d'addenda à la convention à cet effet;
- 3. D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Dominique PAQUIN Le 2021-03-09 10:47
Signataire :	Dominique PAQUIN
	Directeur Ahuntsic-Cartierville, Direction des travaux publics



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION Dossier # :1195320002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux

publics, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accorder une somme additionnelle de 15 000 \$ à Prévention du

crime Ahuntsic / Cartierville pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2021 majorant le montant total accordé de 270 000 \$ à 285 000 \$ / Approuver l'addenda à la convention de services à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a élaboré un Plan d'action de propreté 2019-2021 dans lequel l'enlèvement des graffitis fait partie des priorités. Le 9 décembre 2019, l'arrondissement et l'organisme Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville, ci-après nommé « l'organisme », ont conclu une convention dans laquelle l'organisme a obtenu de la Ville une contribution financière annuelle de 90 000 \$, pour la réalisation des activités du Programme d'enlèvement des graffitis sur tout le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de trois (3) ans (pour une somme totale de 270 000 \$), débutant le 1^{er} janvier 2020, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022.

L'arrondissement et l'organisme ont constaté une hausse accrue des graffitis sur le territoire en raison de la crise sanitaire occasionnée par la COVID-19.

De plus, l'organisme est sous contrat avec un nouvel entrepreneur qui utilise un procédé efficace pour l'enlèvement des graffitis à une température extérieure pouvant aller jusqu'à -5 °C alors que l'entrepreneur précédent exécutait cette tâche jusqu'à 5 °C. Cette variation de dix degrés permet de traiter plus de surfaces graffitées et offre ainsi une meilleure prestation de service qui est favorable à l'accroissement du sentiment de sécurité chez les citovens.

Lors du conseil d'arrondissement du 8 mars 2021, une somme de quinze mille dollars (15 000 \$), provenant de la réserve développement, a été affectée pour la réalisation du Programme d'enlèvement des graffitis pour l'année en cours (GDD n° 1215027001).

Le présent sommaire addenda a pour but de d'autoriser le versement de cette somme additionnelle de quinze mille dollars (15 000 \$) à l'organisme pour la réalisation du Programme d'enlèvement des graffitis pour l'année en cours et d'ajouter un addenda à la convention signée en 2019 à cet effet.

Décision(s) antérieure(s)

1215027001- 8 mars 2021: Affecter un montant de 157 910 \$, provenant de la réserve développement, pour la mise en œuvre de différentes actions reliées au Plan d'action propreté 2019-2021 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour l'année 2021.

Intervenant et sens de l'intervention Certification de fonds : Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Alain DUPUIS) Autre intervenant et sens de l'intervention Parties prenantes

RESPONSABLE DU DOSSIER

Janie ST-HILAIRE Secretaire de direction

Lecture:



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1195320002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction des travaux

publics, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et

PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de trois (3) ans, débutant le 1er janvier 2020, et ce, jusqu'au 31 décembre 2022, et accorder une contribution financière annuelle de 90 000 \$, pour une somme

totale de 270 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme de nettoyage de graffitis sur les domaines privé et public est un programme d'action environnementale qui incite les citoyens à améliorer l'esthétique générale de leur secteur. Il a pour but de promouvoir le respect du bien d'autrui et vise l'amélioration de l'aspect visuel de l'arrondissement. Pour ce faire, la Ville accorde une contribution financière à un organisme de bienfaisance voué à la prévention de ce type de crime. Celui-ci doit, dans son arrondissement, rejoindre les résidants, les informer, les sensibiliser et éradiquer les graffitis dans les champs d'intervention possible.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 090329 - Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de trois (3) ans, débutant le 1er janvier 2017, et ce, jusqu'au 31 décembre 2019, et accorder une contribution financière annuelle de 90 000 \$, toutes taxes comprises, pour une somme totale de 270 000 \$.

- CA13 090249 Approuver la convention à intervenir entre la Ville de Montréal et PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour l'enlèvement des graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour une période de trois (3) ans, se terminant le 31 décembre 2016 et accorder une contribution financière annuelle de 90 000 \$, toutes taxes comprises, pour une somme totale de 270 000 \$.
- CA13 090114 Approuver la convention à intervenir entre la Ville et PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE pour l'enlèvement de graffitis sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour la période s'échelonnant du 21 mai au 31 décembre 2013 et autoriser à cette fin une dépense maximale de 90 000 \$, toutes taxes comprises.

- CA12 090162 Accorder un contrat à l'organisme à but non lucratif PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC-CARTIERVILLE (TANDEM) pour le nettoyage de graffitis sur le domaine privé et public sur le territoire de l'arrondissement, pour la période du 11 juin au 31 décembre 2012, et autoriser une dépense de 70 000 \$, taxes incluses -Budget de fonctionnement.
- CA011 090170 D'autoriser une dépense additionnelle de 5 000 \$, taxes incluses, pour le nettoyage de graffitis sur le domaine public sur le territoire de l'arrondissement, et majorer le montant du contrat accordé à l'organisme à but non lucratif « Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville » (Tandem) de 85 000 \$ à 90 000 \$, incluant les taxes.
- CA011 090144 : Accorder un contrat de 85 000 \$ (taxes incluses) à l'organisme sans but lucratif Tandem - Prévention du crime Ahuntsic-Cartierville pour l'enlèvement des graffitis sur le domaine privé et public sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

DESCRIPTION

PRÉVENTION DU CRIME AHUNTSIC/CARTIERVILLE:

Bien que Montréal soit parmi les grandes villes d'Amérique du Nord les plus sécuritaires, elle n'en connaît pas moins certaines problématiques urbaines. En tant que leader social, la Ville travaille à rapprocher les gens et à soutenir les initiatives locales qui sont destinées à prévenir la criminalité et à promouvoir la sécurité urbaine. Elle veille aussi à s'assurer que les actions des organisations sont concertées, afin d'obtenir des effets plus directs et concluants.

Un programme d'action locale

Depuis près de 25 ans, plusieurs expériences ont été menées à Montréal et dans les municipalités environnantes pour mobiliser et sensibiliser les citoyens à la sécurité urbaine. Ainsi, à partir de 1982, les arrondissements de l'ancienne Ville de Montréal ont mis en pratique le programme Tandem, qui porte maintenant le nom de *Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements - Tandem*.

Tandem est reconnu à l'étranger, car à l'automne 2004, le programme des Nations unies pour les établissements humains, UN-HABITAT, a reconnu l'initiative montréalaise comme une bonne pratique. Il offre à tous les arrondissements montréalais les moyens de mobiliser et de sensibiliser les citoyens quant à la prévention en sécurité urbaine. Il touche deux axes :

- 1. La prévention de la criminalité : la sécurité des biens et du domicile, la sécurité des personnes des femmes, des aînés et des jeunes ainsi que la sécurité des collectivités:
- 2. La prévention incendie, les premiers secours et la sécurité civile.

De manière individuelle, le programme Tandem aide les Montréalais à diminuer leurs pertes matérielles, à s'approprier les lieux publics, à jouir pleinement de leur propriété, à donner un milieu de vie sécuritaire à leur famille et à acquérir des valeurs d'entraide et de solidarité.

Tandem a été concu par une équipe multidisciplinaire, composée de représentants :

• du Service de police;

- du Service de sécurité incendie;
- des services municipaux et paramunicipaux;
- des institutions de santé et de services sociaux;
- des établissements d'enseignement;
- des regroupements de commerçants;
- des tables de concertation et d'organismes de quartier.

Exemples d'interventions

Voici quelques types d'interventions du **Programme montréalais de soutien à l'action** citoyenne en sécurité urbaine dans les arrondissements – Tandem :

- visites sécuritaires visites du domicile des citoyens qui en font la demande dans le but de prévenir le cambriolage en milieu résidentiel; les lieux sont analysés, des conseils sont prodigués et des services, tel le burinage de biens, sont offerts;
- information et sensibilisation sur la fraude et les abus pour les personnes âgées production de capsules portant sur les fraudes téléphoniques, les fraudes avec cartes de crédit et Interac, diffusées pendant des sessions d'information chez les aînés;
- activités pour lutter contre le taxage rencontres d'information organisées dans les écoles primaires et secondaires pour renseigner les jeunes sur le taxage et briser l'isolement de ceux qui y sont soumis;
- activités de burinage de bicyclettes offertes à des jeunes en été, ainsi que des recommandations en matière de sécurité à vélo.

Les résultats

Chaque année, la Ville de Montréal, par l'intermédiaire des arrondissements et des organismes mandataires, mène quelque 2 000 activités de sécurité urbaine qui informent et sensibilisent 150 000 personnes. Chaque arrondissement réalise aussi des activités qui réduisent les situations favorisant la criminalité, modifient certains comportements et attitudes des résidants, des instances communautaires ou des services publics et parapublics concernés et améliorent le sentiment de sécurité dans les endroits ciblés.

Les principaux partenaires

- Centres locaux de services communautaires;
- Écoles et centres de la petite enfance;
- Organismes partenaires du programme dans les arrondissements;
- Service de police de la Ville de Montréal;
- Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal;
- Société de transport de Montréal.

Coordonnée du bureau de l'organisme mandataire du programme Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

Prévention du crime Ahuntsic/Cartierville 1405, boulevard Henri-Bourassa Ouest Bureau 004 Montréal (Québec) H3M 3B2

Téléphone: 514 335-0545

Courriel: tmac@tandemahuntsiccartierville.com

JUSTIFICATION

Les retombées sur le civisme, ainsi que sur le respect du bien privé et public, justifient le maintien de ce programme.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les montants requis pour cette convention sont inclus dans le budget de fonctionnement de la Direction des travaux publics.

Contribution totale pour la durée de la convention : 270 000 \$

Pour l'année 2020: 90 000 \$ Pour l'année 2021: 90 000 \$ Pour l'année 2022: 90 000 \$

Des bons de commande seront préparés conformément à la séquence des versements prévue à la convention au début de chaque exercice financier en fonction des crédits disponibles au budget.

Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des outils de communication seront développés pour faire connaître l'organisme et son mandat.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début: 01-01-2020 Fin: 31-12-2022

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville, Direction performance greffe et services administratifs (Alain DUPUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention			
Parties prenantes			_
Lecture :			
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2019-11-21	
Janie ST-HILAIRE Secretaire de direction	Thomas RIVARD Chef de division		



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.08

2021/04/12 19:00



	Dossier # : 1213060004
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Ratifier l'entente intervenue avec La Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec) établissant les paramètres de collaboration en cas de sinistre pour une durée de trois ans, avec une option de renouvellement de trois ans / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 32 218,80 \$ pour les années 2021, 2022 et 2023.

Il est recommandé:

- 1. De ratifier l'entente à intervenir avec La Société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec) établissant les paramètres de collaboration en cas de sinistre pour une durée de trois ans, avec une option de renouvellement de trois ans;
- 2. D'octroyer une contribution financière totalisant 32 218,80 \$ pour les années 2021, 2022 et 2023;
- 3. D'imputer la dépense conformément aux renseignements inscrits au document d'intervention financière joint à ce dossier.

Signé par	Jocelyn GAUTHIER	Le 2021-04-07 11:09	
Signataire :		Jocelyn GAUTHIER	
		Directeur	

Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1213060004

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des $% \left(1\right) =\left(1\right) \left(1\right)$

sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Ratifier l'entente intervenue avec La Société canadienne de la

Croix-Rouge (division du Québec) établissant les paramètres de collaboration en cas de sinistre pour une durée de trois ans, avec une option de renouvellement de trois ans / Accorder un soutien financier totalisant la somme de 32 218,80 \$ pour les années

2021, 2022 et 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement est prié d'autoriser madame Émilie Thuillier, mairesse de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et monsieur Jocelyn Gauthier, directeur - culture, sports, loisirs et développement social, à signer l'entente à intervenir avec La société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec) établissant les paramètres de collaboration en cas de sinistre pour une durée de trois ans, avec une option de renouvellement de trois ans et d'octroyer une contribution financière totalisant 32 218,80 \$, pour les années 2021, 2022 et 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 09 0110 du 14 mai 2018 : Approuver l'entente à intervenir avec La société canadienne de la Croix-Rouge (division du Québec) établissant les paramètres de collaboration en cas de sinistre pour une durée de trois ans, avec une option de renouvellement de trois ans / Octroyer une contribution financière totalisant 30 876,35 \$ pour les années 2018, 2019 et 2020. (1183060019)

DESCRIPTION

L'entente de services aux sinistrés proposée par la Société canadienne de la Croix-Rouge (Québec) vise à aider l'arrondissement à assurer l'encadrement des citoyens de l'arrondissement lors d'un sinistre. L'entente établie les paramètres de collaboration entre l'arrondissement et la Société canadienne de la Croix-Rouge (Québec) en ce qui a trait à l'assistance humanitaire aux personnes sinistrées suite à un sinistre. Cette entente permet à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville d'avoir accès aux services et au matériel d'urgence de la Société canadienne de la Croix-Rouge (Québec), comme stipulé dans l'entente. L'entente est valide pour une période de trois (3) ans et entre en vigueur à la date de signature par l'arrondissement. L'entente se renouvelle automatiquement pour une seule période d'une même durée à moins d'un avis contraire par l'une des deux (2) parties, et ce, 90 jours avant sa date d'expiration.

L'arrondissement désigne le Directeur – Culture, sports, loisirs et développement social pour assurer le suivi opérationnel de la présente entente.

JUSTIFICATION

Le ministère de la Sécurité publique conseille aux municipalités de conclure des ententes formelles avec certains organismes et plus particulièrement avec la Société canadienne de la Croix-Rouge pour ce qui est des services aux sinistrés. L'entente proposée par la Société canadienne de la Croix-Rouge (Québec) permettra à l'arrondissement d'avoir accès à des ressources utiles en situation d'urgence comme l'organisation d'un service, le soutien bénévole et logistique incluant du matériel d'urgence (lits pliants, couvertures, oreillers et trousses d'hygiène). Enfin, la Société canadienne de la Croix-Rouge (Québec) possède une expertise en matière de situation de sinistre qui serait profitable à l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Afin que la Société canadienne de la Croix-Rouge (Québec) puisse prendre les dispositions nécessaires en vue de s'acquitter de ses obligations découlant de l'entente et de participer à l'établissement d'une culture de sécurité civile au Québec, l'arrondissement accepte de participer à chaque année à la collecte de fonds de la Société canadienne de la Croix-Rouge (Québec).

Ainsi, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville s'engage à verser une contribution annuelle pour la durée de l'entente comme suit :

- 2021-2022 : 0,08 \$ per capita pour les services lors de sinistres majeurs pour la population de son territoire.
- 2022-2023 : 0,08 \$ per capita pour les services lors de sinistres majeurs pour la population de son territoire.
- 2023-2024 : 0,08 \$ per capita pour les services lors de sinistres majeurs pour la population de son territoire.

Sur cette base, le don de l'arrondissement sera de 32 218,80 \$ payé à même le budget de fonctionnement de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que l'arrondissement ne signe pas l'entente, la Croix-Rouge ne peut pas garantir qu'elle pourra soutenir l'arrondissement en cas de sinistre puisque les villes et arrondissements ayant signé des ententes en bonne et due forme seront desservies en priorité.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Sans objet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline LÉGÈRE Chef de division - sports et loisirs **ENDOSSÉ PAR**

Jocelyn GAUTHIER Directeur - culture, sports, loisirs et développement social

Le: 2021-03-23



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.09

2021/04/12 19:00



Dossier # : 121662400	4

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du

développement du territoire, Division des études techniques

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal -

arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et Panzera Holding inc. pour la réalisation de travaux municipaux d'infrastructures nécessaires au projet de redéveloppement de l'immeuble désigné par le numéro de lot 1 488 873 du Cadastre du Québec, en vertu

par le numéro de lot 1 488 873 du Cadastre du Québec, en vertu du Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux

(08-013).

Il est recommandé:

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal - arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et Panzera Holding inc. pour la réalisation de travaux municipaux d'infrastructures nécessaires au projet de redéveloppement de l'immeuble désigné par le numéro de lot 1 488 873 du Cadastre du Québec, en vertu du règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux (08-013).

Signé par	Gilles CÔTÉ	Le 2021-03-26 16:44	
Signataire :		Gilles CÔTÉ	
		Directeur du dévelonnement du territoire	-

Ahuntsic-Cartierville, Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1216624004

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du

développement du territoire, Division des études techniques

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal -

arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et Panzera Holding inc. pour la réalisation de travaux municipaux d'infrastructures nécessaires au projet de redéveloppement de l'immeuble désigné par le numéro de lot 1 488 873 du Cadastre du Québec, en vertu du Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux

(08-013).

CONTENU

CONTEXTE

La compagnie Panzera Holding inc. projette de construire des bâtiments multi logements situés sur le lot compris entre la rue Sauvé Ouest, la rue Meilleur, la ligne de chemin de fer appartenant au CP et place Meilleur, plus précisément sur le lot 1 488 873 du cadastre du Québec. D'une superficie de 32 940 m², le lot était occupé jusqu'en 2018 par une usine d'emballage désaffectée qui avait cessé l'ensemble de ses activités à cette localisation en 2010.

Le projet comprend la construction de sept (7) bâtiments multi logements dont un bâtiment à volet social. Les bâtiments auront tous entre quatre (4) et six (6) étages et un nombre d'unités d'habitation variant entre 40 et 78 unités pour un total de 462 unités pour l'ensemble du projet. Afin de desservir ces bâtiments, il est également considéré de construire une rue publique sur environ 300 mètres incluant les réseaux d'eau potable, d'égouts sanitaires et pluviaux ainsi que la gestion des eaux pluviales.

Le présent dossier décisionnel est à l'effet d'approuver l'entente pour la réalisation des travaux d'infrastructures de la nouvelle rue, conformément au règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- CA17 090259 Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser la construction de plusieurs immeubles résidentiels au 10000, rue Meilleur - Lot 1 488 873 du cadastre du Québec - Zone 0317. (dossier en référence 1114039012).
- CA18 09 0293 Accorder une demande de dérogation mineure visant à autoriser un mode d'implantation « isolé » au lieu de « jumelé » et une hauteur hors-sol de 0,61 mètre au lieu de 13,26 mètres pour une partie du bâtiment résidentiel projeté au

10010, rue Meilleur - Lot 1 488 873 du cadastre du Québec (futur lot 6 191 171).

- CA19 09 0114 Autoriser le greffier de la Ville de Montréal à émettre une attestation de non-objection à la délivrance par le ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC) d'un certificat d'autorisation pour la construction d'infrastructures relatives à la gestion des eaux pluviales et de travaux d'aqueduc, d'égout domestique pluvial et unitaire dans le cadre d'un projet de construction de bâtiments d'habitation situés sur le lot 1 488 873 du cadastre du Québec - 10000, rue Meilleur - Zone 0317.
- CE 19 0833 Autoriser le greffier de la Ville de Montréal a émettre une attestation de non-objection en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (RLRQ, c. Q-2) pour la construction d'infrastructures relatives à la gestion des eaux pluviales et des travaux d'aqueduc, d'égout domestique pluvial et sanitaire dans le cadre d'un projet de construction (10000, rue Meilleur) de bâtiments d'habitation situés sur le lot 1 488 873 du cadastre du Québec.
- CA 20 09 0238 Confirmer l'engagement de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à assumer l'entretien des îlots de biorétention et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien des îlots de biorétention qui seront cédés à la Ville de Montréal dans le cadre du projet domiciliaire sis au 10000, rue Meilleur. (dossier en référence 120664005).

DESCRIPTION

Les travaux d'aménagement de la nouvelle rue dont les accès donnent sur la rue Meilleur comprennent, entre autres, des travaux de construction d'une conduite d'aqueduc et d'entrées de service, de conduites d'égout pluvial et sanitaire, de drains de service, de bassins de bio-rétention, de chaussée, d'éclairage, de travaux de raccordement, de trottoirs, de bordures, de marquage et de signalisation, de plantations d'arbres et de travaux civils d'enfouissement des réseaux câblés de distribution d'électricités et de télécommunications

L'ensemble des travaux d'infrastructures et du réseau civil de distribution d'électricité et de télécommunication seront réalisés par le promoteur tandis que la surveillance des travaux sera sous la responsabilité de la ville de Montréal ainsi que de la Commission des services électriques de Montréal (CSEM), le tout aux frais du promoteur tel qu'indiqué dans l'entente jointe au présent sommaire.

Dans ce contexte, il est requis de faire entériner l'entente d'infrastructures conclue entre la ville de Montréal et Panzera Holdong inc. par le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, conformément aux compétences de l'arrondissement dans ce domaine.

JUSTIFICATION

L'approbation, par le Conseil d'arrondissement, de cette entente d'infrastructures est une étape importante à franchir pour être en mesure de mettre en oeuvre ce projet de mise en valeur d'un secteur déstructuré depuis de nombreuses années. La signature de cette entente est une condition préalable à l'approbation par la Ville d'une demande d'opération cadastrale et à l'émission d'un permis de construction sur ce terrain. Le projet d'opération cadastrale est en voie d'être déposé prochainement au conseil d'arrondissement. Pour être en mesure de respecter l'échéancier de réalisation du projet, il est recommandé de présenter le dossier au Conseil d'arrondissement du 12 avril 2021, les travaux de construction de la nouvelle rue pourront ainsi débuter dès que le certificat d'autorisation aura été accordé par le MELCC.

La rédaction de l'entente relative aux travaux municipaux d'infrastructures du projet de redéveloppement du terrain situé sur le lot 1 488 873 a nécessité la participation de nombreux intervenants de différents partenaires, services ou unités de la ville de Montréal. Parmi les principaux intervenants mentionnons : le Service de l'habitation, la Direction des affaires civiles, la Direction des réseaux d'eau, la Direction de l'épuration des eaux usées et la Commission des services électriques de Montréal. Le contenu de l'entente d'infrastructures intègre et tient compte des commentaires émis par ces instances.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'estimation du coût total des travaux (incluant les études, frais inhérents et frais des professionnels du promoteur, les frais et honoraires de la CSEM, la préparation de la nouvelle emprise de rue, les nouvelles infrastructures souterraines et de surface et le réseau civil de distribution des services d'électricité et de télécommunication) identifiés dans le cadre de cette entente est de 3 143 779,23 \$ taxes incluses, soit un montant estimé de 2 345 804,70 \$ pour les coûts des infrastructures municipales et un montant estimé de 797 974,53 \$ pour les travaux de la CSEM toutes taxes incluses.

Les coûts et les frais estimés mentionnés à l'article 8 du Règlement 08-013, payables par la Ville aux conditions qui y sont indiquées, visent les infrastructures sur site et les travaux de raccordement desservant un projet de logements sociaux sur le lot projeté numéro 6 191 168 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, montré sur le plan de l'annexe 4 et sont de cent soixante-et-un mille huit cent soixante-huit dollars et quatre-vingt-dix-neuf cents (161 868.99 \$) taxes incluses. Se montant (147 825.56 \$ net des ristournes) sera financé par le règlement d'emprunt de compétence d'agglomération RCG12 -009 «Travaux d'infrastructures, d'aménagement et réaménagement du domaine public, l'acquisition d'immeubles et de servitudes à des fins de domaine public requis dans le cadre de la réalisation de logements sociaux et communautaires». Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération. Le reste des coûts est à la charge du promoteur. La ventilation de ces coûts et frais estimés est présentée dans le tableau de répartition des coûts joint à l'annexe 7 de l'Entente.

Tel que prévu au règlement 08-013, le promoteur doit aussi fournir à la Ville, au moment de la signature de l'entente, une lettre de garantie bancaire au montant de 628 755,84 \$ correspondant à 20 % du montant total estimé des travaux, études, frais, services professionnels, honoraires et surveillance mentionnés ci-dessus, soit de 3 143 779,23 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

En accord avec la gestion de l'eau, le plan directeur du projet intègre des îlots de biorétention.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s/o

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Pour que les travaux puissent débuter, les étapes suivantes doivent être franchies :

- Approbation par le Conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville de l'entente d'infrastructures du présent dossier décisionnel – 12 avril 2021;
- Autorisation d'une opération cadastrale et versement dans le domaine public de la Ville des nouvelles emprises de rue – à venir;
- Émission du certificat d'autorisation par le MELCC, conformément à l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement à venir.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Certification de fonds :

Service des finances, Direction du conseil et du soutien financier (Hui LI)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jean-François MORIN, Service de l'habitation

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-19

Valérie SIMARD ingénieure

Michel BORDELEAU Chef de division



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.10

2021/04/12 19:00



	Dossier #:	1215372003

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction de la culture des

sports_des loisirs et du développement social, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approuver la convention de renouvellement de bail par lequel la

> Ville de Montréal loue de Communauté Tamoule catholique (Montréal) des locaux de 1 041,60 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 9400, rue Lajeunesse à Montréal, pour une période de 5

ans, à compter du 1er janvier 2021, pour des activités

communautaires et de loisirs, movennant un loyer total de 214

994,21 \$, (exempté de TPS et TVQ). Ouvrage 8450-001.

Il est recommandé:

- 1- d'approuver le renouvellement d'un bail par lequel la Ville de Montréal loue de Communauté Tamoule catholique (Montréal) des locaux de 1 041,60 m², au sous-sol de l'immeuble situé au 9400, rue Lajeunesse à Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1er janvier 2021, moyennant un loyer total de 214 994,21 \$ (exempté de TPS et TVQ);
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

Signé par	Jocelyn GAUTHIER	Le 2021-03-12 08:30	
Signataire :		Jocelyn GAUTHIER	
		Directeur	

Ahuntsic-Cartierville, Direction de la culture des sports des loisirs et du développement social



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1215372003

Unité administrative responsable :

 $\label{lem:condissement} \mbox{Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des}$

sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel

Conseil d'arrondissement

proposé:

Projet: -

Objet: Approuver la convention de renouvellement de bail par lequel la

Ville de Montréal loue de Communauté Tamoule catholique (Montréal) des locaux de 1 041,60 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 9400, rue Lajeunesse à Montréal, pour une période de 5

ans, à compter du 1er janvier 2021, pour des activités

communautaires et de loisirs, moyennant un loyer total de 214

994,21 \$, (exempté de TPS et TVQ). Ouvrage 8450-001.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2009, la Ville de Montréal loue de Communauté Tamoule catholique (Montréal) des locaux, d'une superficie de 1 041,6 m², au sous-sol de l'immeuble situé au 9400, rue Lajeunesse à Montréal, arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (Arrondissement) pour des activités communautaires et de loisirs. Le bail initial a été renouvelé trois (3) fois et est venu à échéance le 31 décembre 2020.

À la demande de l'Arrondissement, une autre convention de renouvellement a été préparée pour une période additionnelle de cinq (5) ans, soit du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025, dont un projet est joint au présent sommaire décisionnel.

La pandémie de la COVID-19 a ralenti le processus de prise de décision et un retard dans la signature de la convention de renouvellement de bail par le Locateur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA16 090115 - 9 mai 2016 - Approbation d'un renouvellement de bail de 5 ans, du $1^{\rm er}$ janvier 2016 au 31 décembre 2020.

CA13 090257- 9 décembre 2013 - Approbation d'un renouvellement de bail de 2 ans, du $1^{\rm er}$ janvier 2014 au 31 décembre 2015.

CA12 090041- 5 mars 2012 - Approbation d'un renouvellement de bail de 2 ans, du $1^{\rm er}$ janvier 2012 au 31 décembre 2013.

CA08 090256 - 2 septembre 2008 - Approbation du bail de 3 ans à compter du $1^{\rm er}$ janvier 2009 au 31 décembre 2011.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à approuver la convention de renouvellement de bail par lequel la Ville de Montréal loue de de Communauté Tamoule catholique (Montréal) des locaux de 1 041,60 m² au sous-sol de l'immeuble situé au 9400, rue Lajeunesse à Montréal, pour une période de 5 ans, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour des activités communautaires et de

loisirs, moyennant un loyer total de 214 994,21 \$, non taxable.

Les conditions applicables sont celles du bail conclu initialement qui a été renouvelé, avec un ajustement du loyer. Tant la Ville que le propriétaire se réservent toutefois le droit de mettre fin au bail, en tout temps et sans pénalité, à partir du 1^{er} janvier 2024 sur préavis écrit de six (6) mois.

Communauté Tamoule catholique (Montréal) est une personne morale sans but lucratif, constituée en vertu de la Loi sur les évêques catholiques romains (RLRQ, C. E-17).

JUSTIFICATION

Le local répond aux besoins de l'Arrondissement.

Le Locateur n'a pas à obtenir une attestation de l'AMF dans le cadre de ce contrat.

Les loyers versés pour des locaux similaires dans des centres communautaires comparables oscillent entre 35 \$ et 50 \$/m². Le loyer proposé pour la période additionnelle correspond à un loyer moyen de 41,28 \$/m².

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Superficie locative de 1 041,6 m².

La dépense totale de **214 994,21** \$, exemptée de TPS et TVQ, sera entièrement assumée par l'Arrondissement (budget de fonctionnement).

Le loyer augmente annuellement de 1 % pour toute la durée.

	Loyer annuel (période précédente)	Loyer proposé (2021)	, ,	Loyer proposé (2023)	Loyer proposé (2024)	Loyer proposé (2025)	Total exempté de taxes
	41 730,12 \$	42 147,42 \$	42 568,90 \$	42 994,58 \$	43 424,53 \$	43 858,78 \$	214 994,21 \$
Taux \$/ m²	40,06	40,46	40,46	40,87	41,28	41,69	

Le loyer annuel est brut et comprend le loyer de base et les frais d'exploitation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le renouvellement du bail permet le maintien d'activités sociales et communautaires dans le quartier Saint-Sulpice ce qui répond à l'orientation # 9 de Montréal 2030 - un premier plan stratégique

"Renforcer la solidarité, l'équité et l'inclusion : Consolider un filet social fort, favoriser le lien social et assurer la pérennité du milieu communautaire et des services et infrastructures inclusifs répartis équitablement sur le territoire."

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À défaut de conclure le renouvellement de bail proposé, l'Arrondissement se verrait dans l'obligation de quitter les lieux et de chercher de nouveaux locaux pour la tenue des activités.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La COVID-19 a occasionné un retard dans le traitement du dossier.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CA: Avril 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie LAPOINTE, Ahuntsic-Cartierville Caroline LÉGÈRE, Ahuntsic-Cartierville

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Laila BENNAGHMOUCH Conseillère en immobilier **ENDOSSÉ PAR**

Nicole RODIER Chef de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Francine FORTIN Directrice des transactions immobilières

Approuvé le : 2021-03-10

APPROBATION DU DIRECTEUR DE SERVICE

Le: 2021-02-19

Sophie LALONDE Directrice

Approuvé le : 2021-03-11



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CA: 20.11

2021/04/12

Dossier # : 1203060039

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des

sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Modifier la résolution CA20 09 0360 afin d'y corriger le montant

dans le cadre du programme Camps de jour accordé à

l'organisme SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE / Approuver un

addenda à la convention à cette fin.

Il est recommandé:

1. de modifier la résolution CA20 09 0360 en remplaçant le montant de la contribution financière à SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE pour le programme Camps de jour de 27 697 \$ à 21 486 \$;

Organismes	Loisirs	Camps de jours	Jeunesse	Sports	TOTAL 2021
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	26 501 \$	21 486 \$			47 987 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

Signé par	Jocelyn GAUTHIER	Le 2021-03-25 11:18	
Signataire :		Jocelyn GAUTHIER	
		Directeur	

Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION Dossier # :1203060039

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des

sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Modifier la résolution CA20 09 0360 afin d'y corriger le montant

dans le cadre du programme Camps de jour accordé à

l'organisme SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE / Approuver un

addenda à la convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Modifier la résolution CA20 09 0360 afin d'y corriger le montant dans le cadre du programme Camps de jour accordé à l'organisme SERVICE DES LOISIRS STE -ODILE / Approuver un addenda à la convention à cette fin.

Une erreur s'est glissée au niveau du montant accordé au programme Camps de jour pour l'organisme SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE.

Dans le sommaire d'origine, les montants sous Loisirs et Camps de jour doivent être corrigés afin que la somme versée soit de 47 987 \$. Présentement, si l'on additionne 26 501 \$ + 27 697 \$ on obtient 54 198 \$.

Organismes	Loisirs	Camps de jours	Jeunesse	Sports	TOTAL 2021
SERVICE DES LOISIRS	26 501 \$	27 697 \$			47 987 \$
STE-ODILE					

Les montants auraient dû être attribués de cette façon dans le tableau :

Organismes	Loisirs	Camps de jours	Jeunesse	Sports	TOTAL 2021
SERVICE DES LOISIRS STE-ODILE	26 501 \$	21 486 \$			47 987 \$

Le total reste le même, mais le montant attribué au programme Camps de jour est différent.

L'imputation budgétaire pour cette dépense est indiquée au document d'intervention financière ci-joint.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)
Autre intervenant et sens de l'intervention
Parties prenantes
Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Caroline LÉGÈRE Chef de division



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1203060039

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des

sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel

Conseil d'arrondissement

proposé:

Projet: -

Objet: Approuver les conventions à intervenir avec les organismes

partenaires pour une période d'un an se terminant le 31 décembre

2021 et octroyer des contributions financières maximales

totalisant 687 058 \$.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (DCSLDS) entretient une relation de collaboration avec des organismes actifs de l'arrondissement afin d'offrir à la population des services de qualité, accessibles et diversifiés. Cette relation se formalise par la signature de conventions et l'octroi de contributions financières.

Les conventions de contributions financières qui sont présentement en vigueur seront échues le 31 décembre 2020. Le bilan de l'année 2020 que travaillent à produire les dirigeants des organismes dressera un portrait juste des résultats atteints ainsi que des différentes activités de planification ayant été complétées, malgré qu'une partie de ces énergies ne se soit pas traduites en résultats pour la population dans le contexte particulier lié à la COVID-19.

Les contributions financières versées aux organismes pour des activités qui n'ont pas été réalisées en 2020, par choix des organismes, seront récupérées.

- 13 073 \$, programme camp de jour, L'Union des familles d'Ahuntsic;
- 6 807 \$, programme camp de jour-Animation de parcs, Service des loisirs Ste-Odile.

À la suite d'un processus d'évaluation avec chacun des organismes concernés, la DCSLDS recommande d'approuver les nouvelles conventions ci-jointes pour une période d'un an, se terminant le 31 décembre 2021, et d'accorder les contributions financières maximales énumérées dans la recommandation jointe à ce dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA19 090295 : Approuver les conventions à intervenir avec les organismes partenaires pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2020 et octroyer des contributions financières totalisant 700 076 \$.

Résolution CA18 09 0276 : Approuver les conventions à intervenir avec les organismes partenaires pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2019 et octroyer des contributions financières totalisant 840 683 \$.

Résolution CA17 09 0308 : Approuver les conventions à intervenir avec les organismes partenaires pour une période d'un an se terminant le 31 décembre 2018 et octroyer des contributions financières totalisant 710 914 \$.

DESCRIPTION

Conformément aux conventions en vigueur jusqu'au 31 décembre 2020, la DCSLDS souhaite accorder aux organismes concernés des contributions financières pour l'année 2021 dans le cadre des programmes suivants :

- · Loisirs:
- · Camps de jour;
- Sports;
- · Jeunesse.

Les montants maximaux des contributions financières 2021 ont été déterminés à la suite d'un appel de projet dans le cadre des critères établis aux programmes et en fonction des budgets 2021 de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

Les contributions financières aideront les organismes à poursuivre leur offre de services à la population d'Ahuntsic-Cartierville. Ces contributions financières ont également un effet de levier sur la bonification de l'accessibilité à l'offre de services.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total maximal des contributions financières s'élève à 687 058 \$ prévus au budget 2021 de la DCSLDS, conformément au document d'intervention financière joint au présent dossier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence de telles contributions, les organismes devraient majorer leur tarification et supprimer ou suspendre des activités ou des programmes. Ceci aurait des impacts significatifs sur la clientèle du secteur.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Depuis le 13 mars 2020, plusieurs activités et services des organismes visés par ces contributions financières ont été suspendus, annulés ou modifiés pour des raisons hors de leur contrôle. Cette situation a exigé des dirigeants des organismes de nombreux ajustements. La planification des activités d'automne 2020 dans le respect des règles sanitaires en vigueur en est un bon exemple. Malheureusement, seules certaines activités en ligne auront eu lieu à l'automne 2020, malgré toute l'énergie déployée à l'élaboration de la programmation et à la prise des inscriptions. De plus, les organismes ont été privés d'une part importante de leurs revenus d'inscription pour l'année 2020, alors qu'ils ont dû assumer leurs frais fixes habituels (salaire de coordination/direction, frais de bureau, assurances, etc.).

Dans cet optique, le calcul des contributions financières des projets à réaliser en 2021 n'est pas basée sur les résultats de l'année 2020, comme c'est habituellement le cas, mais bien sur l'année 2019 pour laquelle la COVID-19 n'a pas eu d'impacts sur les résultats.

À ce jour, beaucoup d'incertitude plane sur les possibilités de réalisation des activités prévues en 2021. Malgré cela, la DCSLDS est convaincue de la nécessité de soutenir financièrement les partenaires en sports et loisirs afin de soutenir leur fonctionnement et ainsi maintenir leur engagement envers la collectivité et d'assurer le maintien d'une offre de service diversifiée, accessible et de qualité à la population, dans le respect des exigences sanitaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

les activités et les programmes offerts par les organismes font l'objet de publicité dans les diverses publications de l'arrondissement de même que dans les journaux locaux et elles sont diffusées sur le site Internet de la Ville. Les milieux scolaires en font aussi la promotion.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les employés de la DCSLDS responsables du suivi des conventions sont en lien constant avec les dirigeants des organismes, ce qui permet à l'arrondissement d'effectuer auprès de ceux-ci un suivi régulier de leur plan d'action et de leurs programmes. Les organismes sont également tenus de fournir régulièrement un relevé de leurs dépenses et un compte rendu concernant les inscriptions et la fréquentation.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2020-11-18

Caroline LÉGÈRE Jocelyn GAUTHIER

Chef de division - sports et loisirs

Directeur - culture, sports, loisirs et développement social



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.12

2021/04/12 19:00



	Dossier #: 1216624003

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du

développement du territoire, Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de

Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services de

l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités d'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2021.

Il est recommandé:

d'accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, l'offre services de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités d'entretien de la signalisation et du marquage de la chaussée jusqu'au 31 décembre 2021.

Signé par	Gilles CÔTÉ	Le 2021-03-18 06:32	
Signataire :		Gilles CÔTÉ	
		Directeur du développement du territoire Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement	



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1216624003

Unité administrative

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction du

développement du territoire, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Accepter, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de

Montréal (RLRQ, c. C-11.4), l'offre de services de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie de prendre en charge les activités d'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la

chaussée jusqu'au 31 décembre 2021.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), le présent sommaire recommande d'accepter l'offre de service de la Direction de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage sur la chaussée (DEESM) de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie relativement à la prise en charge des activités de l'entretien de l'éclairage, de la signalisation et du marquage de la chaussée sur le territoire de l'arrondissement.

Ainsi, tel qu'elle le fait depuis 2004, la DEESM de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie assume la responsabilité des activités d'entretien de l'éclairage et de la signalisation, ainsi que du marquage de la chaussée des neuf arrondissements issus de l'ancienne Ville de Montréal : Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Plateau-Mont-Royal, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie, Sud-Ouest, Ville-Marie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

121847600 prévu au CA avril 2021 : Offrir, en vertu de l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), un service d'entretien de l'éclairage, des feux de circulation, de la signalisation et du marquage sur la chaussée pour la saison 2021 aux neuf ex arrondissements de la Ville de Montréal .

DESCRIPTION

L'offre de service détaillée est jointe au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Conformément à l'article 85.1 de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, chapitre C-11.4), le présent sommaire recommande d'accepter l'offre de service de la DEESM de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie.

L'acceptation de l'offre de service de la DEESM de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-

Patrie favorisera la consolidation de la gestion centralisée des activités reliées à la signalisation et au marquage et minimisera le coût de gestion ainsi que les interventions requises pour les arrondissements clients.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les crédits pour la dépense sont prévus dans le budget des charges inter-unités d'Ahuntsic-Cartierville.

La source de financement pour couvrir cette dépense est détaillée dasn l'intervention financière jointe au présent courriel.

La DEESM accordera une place prépondérante à la saine gestion financière du service offert, tout en respectant annuellement le règlement sur les tarifs de chaque arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus de la prestation de service par le conseil d'arrondissement, un recours à des fournisseurs externes sera requis pour assurer un entretien adéquat du marquage sur la chaussée et de la signalisation routière effectués actuellement par la DEESM. L'équipe actuelle de la division des études techniques n'a pas la capacité de gérer différents contrats externes.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Ne s'applique pas.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Catherine ROUSSEAU, Rosemont - La Petite-Patrie Ronald FORLINI, Rosemont - La Petite-Patrie

Lecture:

Catherine ROUSSEAU, 17 mars 2021 Ronald FORLINI, 17 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Valérie SIMARD ingénieure

ENDOSSÉ PAR

Le: 2021-03-16

Michel BORDELEAU Chef de division



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 20.13

 \checkmark

2021/04/12 19:00

Dossier #: 1216624005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division des études techniques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc pour la gestion et/ou la surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour une somme maximale de 2 359 195,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2021-010 - 2 soumissionnaires / Approuver un projet de convention à cette fin.

l est recommandé :

- 1) d'accorder à WSP Canada inc. le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 359 195,02 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de l'appel d'offres public S-AC-2021-010;
- 2) d'approuver un projet de convention
- 3) d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Signé par	Gilles CÔTÉ	Le 2021-04-01 09:14	
Signataire :		Gilles CÔTÉ	
		Directeur du développement du territoire Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement	



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1216624005

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction du

développement du territoire, Division des études techniques

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Accorder un contrat de services professionnels à WSP Canada inc.

pour la gestion et/ou la surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour une somme maximale de 2 359 195,02 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S-AC-2021-010 - 2 soumissionnaires / Approuver

un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville doit, dans le cadre de ses travaux de voirie, avoir recours à des services professionnels pour effectués la gestion et/ou la surveillance des travaux pour différents projets à même le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Dans ce contexte, un appel d'offre public, numéro S-AC-2021-010, intégrant un système d'évaluation à deux enveloppes a été tenue, soit la proposition technique pour évaluation par un comité de sélection pré-approuvé par l'arrondissement dans la première et la proposition de prix dans la seconde.

Le présent dossier vise donc l'octroi d'un contrat de services professionnels de type contratcadre qui sera constitué d'une série de mandats individuels d'envergure et de nature variées selon les besoins et budgets de l'arrondissement. Les différents projet seront présentés aux instances selon les périodes de soumissions propres à chacun des contrats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA 206624001 d'autoriser la formation d'un comité de sélection pour des services professionnels en gestion et/ou en surveillance de travaux d'infrastructures municipales dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (S-AC-2021-010).

DESCRIPTION

Les services professionnels requis sont dans les domaines de compétence du génie municipal pour des projets de voirie, de remplacement d'aqueduc, de remplacement d'égout, de réaménagement géométrique, de remplacement service en plomb, de reconstruction de trottoir, de saillies et de bordure, d'installation de base de lampadaire, etc., et ce dans les limites de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. L'adjudicataire devra fournir les services d'un chargé de projet et/ou de surveillant de chantier pour chaque mandat spécifique. Les ressources devront avoir une expertise dans le domaine de travaux d'infrastructures municipales pour des travaux de réfection routière (incluant la reconstruction complète de chaussée, de trottoirs, de bordures, de

remplacement de conduite d'aqueduc et remplacement des entrées de service en plomb).

Le présent contrat est effectif pour une période de 24 mois et il offre une enveloppe budgétaire suffisante pour réaliser plusieurs projets qui seront octroyer selon les besoins de l'arrondissement tant au niveau de la gestion et en surveillance des travaux ou uniquement en surveillances des travaux.

JUSTIFICATION

Les ressources humaines de la division des études techniques de l'arrondissement n'étant pas suffisantes pour assumer l'accroissement des investissements dans les différents programmes, les services professionnels en gestion et/ou en surveillance des travaux sont donc requis pour assurer la réalisation des projets ainsi que la qualité des ouvrages à construire dans un objectifs de tous les mener à bien.

Le processus d'appel d'offres public S-AC-2021-010 s'est déroulé du 18 février au 24 mars 2021. Deux (2) soumissions ont été reçues au bureau de l'arrondissement.

Aucun addenda ne fut publié et aucun avis de désistement n'a été reçu par l'arrondissement.

Le tableau de compilation ci-après décrit ce qui suit:

- · le nom des soumissionnaires;
- · les notes intérimaires et finales;
- · le prix des soumissions ayant obtenues la note de passage (1 seule enveloppe ouverte) selon les règles stipulées à l'article 25 des instructions aux soumissionnaires des documents d'appel d'offres.

Les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection. Les deux (2) firmes qui ont déposé leurs soumissions ont obtenus le pointage intérimaire nécessaire en fonction des critères de sélection identifiés dans les documents d'appel d'offres. La firme WSP Canada inc. a donc été retenue par recommandation du comité de sélection.

Lorsqu'un système d'évaluation à deux enveloppes est utilisé, l'octroi du contrat s'effectue en fonction de la note finale.

Le tableau suivant présente la liste des soumissionnaires, les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

WSP Canada inc.	82,2	0,56	2 359 195,00	-	2 359 195,00 \$
FNX-INNOV inc.	79,5	0,53	2 464 489,00 \$	-	2 464 489,00 \$
Dernière estimation réalisée	-	-	2 231 952,19 \$	-	2 231 952,19 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (\$) (l'adjudicataire – estimation)					127 242,81 \$
Écart entre la dernière estimation et l'adjudicataire (%) ((l'adjudicataire – estimation) / estimation) x 100				5,7 %	

Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (\$) (2ème meilleure note finale – adjudicataire)	105 294,00 \$
Écart entre celui ayant obtenu la 2ème note finale et l'adjudicataire (%) ((2ème meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100	4,5 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention financière.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s/o

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant un refus d'octroyer le présent contrat, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierille n'aura pas les ressources humaines nécessaire pour effectués la gestion et/ou la surveillance des travaux à venir et devra limiter la réalisation des investissements retenus.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s/o

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s/o

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Contrat d'une durée de 24 mois ou jusqu'à épuisement de l'enveloppe budgétaire.

Programme potentiel de travaux de voirie pour 2021:

- PCPR rue St-Firmin de la rue Sauriol à la rue Sauvé avec remplacement de services en plomb;
- PCPR rue Sauriol de la rue St-Firmin à l'avenue Charton avec remplacement de service en plomb;
- Réparation ponctuelle sur la rue St-Firmin du boul Gouin à la rue Sauriol;
- PRR boul. Gouin entre la rue Christophe-Colomb et la rue Curottte avec remplacement conduites égout, aqueduc et remplacement de services en plomb incluant l'éclairage;
- Programme de sécurisation aux abords des écoles (PSAÉ);
- Contrat de trottoir mineurs;
- etc.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds : Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Alain DUPUIS)		
Autre intervenant et sens de l'interventio	n	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2021-03-31

Michel BORDELEAU

Chef de division

Valérie SIMARD

ingénieure



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.01

2021/04/12 19:00



Dossier # : 1	213/5/004

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction

performance_greffe et services administratifs , Ressources

financières et gestion immobilière

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux

fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 28 février

2021.

ATTENDU qu'un rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés doit être fait au conseil d'arrondissement conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec; Il est recommandé :

De prendre acte du rapport sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 28 février 2021.

Signé par	Marie-Pierre BUSSEAU	Le 2021-03-02 14:38
Signataire :		Marie-Pierre BUSSEAU
	Ahuntsic-Carti	Directrice performance erville , Direction performance_greffe et services administratifs



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1213757004

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction

performance greffe et services administratifs , Ressources

financières et gestion immobilière

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux

fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 28 février

2021.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux gestionnaires de l'arrondissement en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA05 09017).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Demander au conseil d'arrondissement de prendre connaissance et d'approuver le rapport de délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés pour la période du 1er au 28 février 2021.

JUSTIFICATION

Un rapport au conseil d'arrondissement doit être fait conformément à l'article 130 de la Charte de la Ville de Montréal, Métropole du Québec.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	n	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2021-03-02

Alain DUPUIS Conseiller en gestion des ressources financières

Josée BÉLANGER Conseillère en gestion des ressources financières - C/E



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.02

2021/04/12 19:00



		Dossier # : 1214746003	
Unité adm responsab	inistrative ble :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs , Division greffe_performance et informatique	
Niveau dé proposé :	cisionnel	Conseil d'arrondissement	
Projet :		-	
Objet :		Octroyer des contributions financières totalisant 600 \$ à différents organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités.	
		ver des contributions financières totalisant 600 \$ aux différents érés, afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités:	
200 \$	-	LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-POMPEI (pour le service aux zio Scalabriniano Migranti)	
200 \$,		
200 \$	L'ASSOCIATION DES POPOTES ROULANTES DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN POPOTE AHUNTSIC		
et d'imput décisionne		conformément aux informations inscrites au présent dossier	
Signé par	Diane MART	EL Le 2021-03-17 14:40	
Signataire	: _	Diane MARTEL	
		Directrice d'arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement	



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1214746003

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction

performance_greffe et services administratifs , Division

greffe_performance et informatique

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Octroyer des contributions financières totalisant 600 \$ à différents

organismes afin de les soutenir dans la poursuite de leurs

activités.

CONTENU

CONTEXTE

Les élus de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ont pris connaissance des demandes de soutien financier de différents organismes du territoire afin de les soutenir dans la poursuite de leurs activités et octroient les sommes ci-après énumérées:

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S/0

DESCRIPTION

Émilie Thuillier, mairesse d'Ahuntsic-Cartierville:

200 \$ LA FABRIQUE DE LA PAROISSE DE NOTRE-DAME-DE-POMPEI (pour le service aux immigrants Servizio Scalabriniano Migranti)

200 \$ CERCLE DE FERMIERES D'AHUNTSIC

200 \$ L'ASSOCIATION DES POPOTES ROULANTES DU MONTREAL METROPOLITAIN -- POPOTE AHUNTSIC

JUSTIFICATION

S/0

ASPECT(S) FINANCIER(S)

En provenance des budgets discrétionnaires des élus de l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

S/0

IMPACT(S) MAJEUR(S)

S/0

S/0		
OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION		
S/O		
CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S	S)	
S/O		
CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGL ADMINISTRATIFS	EMENTS ET AUX ENCADREMENTS	
À la suite des vérifications effectuées, le signa octrois de contributions financières sont en co administratifs en vigueur.	taire de la recommandation atteste que ces nformité aux règlements et aux encadrements	
VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Certification de fonds : Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)		
Autre intervenant et sens de l'intervention		
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR Le : 2021-03-16	
Marie-Christine LAUZON Chargée de secrétariat	Marie-Pierre BUSSEAU Directrice Performance, Greffe et Services Administratifs par intérim	

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION ADDENDA

CA: 30.03

2021/04/12 19:00

Dession # + 1202060027



	D0551EI # . 1205000027
Unité administrative	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des
responsable :	sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Approuver la convention d'aide financière à intervenir avec le

ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les

changements climatiques pour la réalisation du projet « Système alimentaire Bordeaux-Cartierville : cultiver, cuisiner, composter » / Autoriser la directrice d'arrondissement, madame Diane

Martel, à signer ladite convention.

Il est recommandé:

- d'approuver un projet de convention entre le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et la Ville de Montréal, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- d'autoriser Mme Diane Martel, directrice d'arrondissement, à agir au nom de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la présentation du projet, la gestion du projet ainsi que la signature de la convention d'aide financière.

Signé par	Jocelyn GAUTHIER Le 2021-02-02 06:47
Signataire :	Jocelyn GAUTHIER
	Directeur Abuntois Cartionvilla Direction de la sulture des sports des leisirs et du

Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION Dossier # :1203060027

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des

sports_des loisirs et du développement social, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Approuver la convention d'aide financière à intervenir avec le

ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les

changements climatiques pour la réalisation du projet « Système alimentaire Bordeaux-Cartierville : cultiver, cuisiner, composter » / Autoriser la directrice d'arrondissement, madame Diane

Martel, à signer ladite convention.

CONTENU

CONTEXTE

Le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a retenu notre demande d'aide financière pour un projet pilote d'innovation sociale visant l'autonomie alimentaire des résidents du quartier dans une perspective de lutte contre les changements climatiques au centre culturel et communautaire Cartierville (CCCC) au volet 2 du troisième appel à projets du Programme Climat municipalités- Phase 2. Cet addenda vise à faire approuver la convention d'aide financière entre le Ministère et l'arrondissement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) : Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique TAILLON Conseillère en planification



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1203060027

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des

sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Autoriser le dépôt d'une demande de subvention pour un projet

pilote d'innovation sociale visant l'autonomie alimentaire des résidents du quartier dans une perspective de lutte contre les changements climatiques au centre culturel et communautaire

Cartierville, autoriser Mme Diane Martel, directrice

d'arrondissement, à agir au nom de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la présentation du projet, la gestion du projet ainsi que la signature de la convention d'aide financière et s'engage à financer les coûts admissibles du

projet pour une somme maximale de 250 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme Climat municipalités - Phase 2 a comme objectif général de favoriser la participation des organismes municipaux à la lutte contre les changements climatiques. Il vise à mettre à l'essai et à diffuser des solutions techniques ou sociales qui contribueront à réduire les émissions de GES des collectivités ou à augmenter leur résilience aux changements climatiques. Il vise également le renforcement des capacités à travers les activités soutenues dans le cadre de projets pilotes de lutte contre les changements climatiques dans les collectivités par l'expérimentation de solutions techniques ou sociales dans un milieu local.

L'arrondissement souhaite contribuer à la réduction des GES et augmenter la résilience de ses citoyens face aux changements climatiques en développant un projet de la fourche à la fourchette, misant sur l'éducation et la promotion d'une alimentation saine locale et durable au centre culturel et communautaire Cartierville (CCCC) dans une perspective d'autonomie alimentaire et d'économie circulaire.

À cet effet, la Ville de Montréal a acquis en 2016 un bâtiment appartenant aux Sœurs de la Providence qui leur servait de résidence pour le convertir en centre culturel et communautaire. En plus d'héberger une centaine de religieuses, ce bâtiment permettait de servir quotidiennement jusqu'à 400 repas grâce à sa grande cuisine de type industrielle d'une superficie de près de 2100 pi², adjacente à la salle à manger d'une capacité de 150 personnes. Cependant, une expertise réalisée en 2019 sur les équipements de la cuisine a révélé qu'ils étaient désuets. Plusieurs travaux de mise aux normes et de remplacement des équipements sont nécessaires afin de rendre la cuisine à nouveau fonctionnelle et réglementaire. La gestion communautaire de cette nouvelle cuisine sera confiée au Centre d'action Bénévole de Bordeaux-Cartierville. Ainsi, par l'implication future des bénévoles de tous âges et des intervenants des organismes partenaires, la nouvelle cuisine pourra devenir un véritable laboratoire social, permettant, à long terme, l'émergence de nouveaux

projets bénéfiques pour notre communauté.

Le terrain du CCCC offre un potentiel maraîcher fort intéressant. En effet, un jardin de production d'une superficie de 800 m² a été aménagé dans le cadre du projet Fourche et Fourchette mené par la table en sécurité alimentaire du quartier en collaboration avec Ville en vert.

La cuisine et le jardin ont le potentiel de créer des liens entre les diverses générations et les nombreuses cultures qui sont présentes dans le quartier, en plus de générer des partenariats entre les organismes communautaires.

Le projet permettra d'améliorer les conditions de vie de la population par l'éducation, la promotion et l'accès à une alimentation saine, locale et durable dans une perspective d'autonomie alimentaire et d'économie circulaire. Pour permettre le développement de ce projet prometteur, l'arrondissement sollicite l'aide financière du MELCC dans le cadre du programme Climat municipalités - Phase 2.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Le projet vise à promouvoir et favoriser l'autonomie alimentaire des résidents du quartier et la production agroalimentaire locale par la mise en place d'une cuisine communautaire et d'un jardin de production communautaire au CCCC en mobilisant les résidents, les organisations du quartier et les différents acteurs du milieu.

Basé sur les principes de l'économie circulaire, l'arrondissement souhaite contribuer à rendre plus efficace le système alimentaire de Bordeaux-Cartierville en augmentant la production locale de fruits et légumes à grande envergure ainsi qu'en offrant un cuisine de calibre institutionnel permettant la préparation de repas, la transformation des aliments et la mise en place de projets éducatifs, tels que :

- des ateliers sur l'agriculture urbaine (préparation de semis, transplantation, entretien du jardin, récolte, etc.);
- des groupes de cuisine collectives;
- des ateliers éducatifs dans le jardin pour les CPE, garderies, écoles et la maison des jeunes:
- des ateliers sur l'alimentation pour les CPE, garderies, écoles et la maison des jeunes;
- des ateliers culinaires pour les CPE, garderies, écoles et résidents du quartier;
- des atelier sur les produits du terroire et le système alimentaire canadien pour les nouveaux arrivant en collaboration avec les organismes d'accueil des nouveaux arrivants;
- des ateliers pour réduire le gaspillage alimentaire;
- des ateliers sur le compostage.

Les fruits et légumes produits dans le jardin pourront être vendus sous forme de panier à faible coûts aux résidents démunis du quartier ou transformés dans la cuisine. Des denrées comme des sauces tomates, confitures, pâté végétarien, etc., seront cuisinées et vendues dans les paniers, au comptoir bistro du CCCC ainsi que dans les épiceries locales partenaires du projet. Ainsi, les personnes en situation d'insécurité alimentaire pourront bénéficier de produits locaux transformés, sains et abordables.

L'organisme gestionnaire de la cuisine communautaire offrira un service de repas et collations santés à faible coût cuisiné sur place aux utilisateurs du CCCC et aux résidents du quartier. Les gens auront également la possibilité d'acheter des repas congelés préparés sur

place et des paniers de fruits et légumes du jardin.

De plus, la cuisine communautaire produira les repas pour le service de popote roulante du quartier, permettant ainsi aux aînés de demeurer plus longtemps à la maison. Des partenariats pour produire les repas des popotes roulantes des quartiers limitrophes sont aussi envisagés.

Il est également prévu qu'un CPE de 80 places se développe dans le CCCC et les repas pour les enfants seront préparés dans la cuisine communautaire.

Pour la réalisation de ce projet, l'arrondissement souhaite faire appel au ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MELCC), et ce, dans le cadre du programme Climat municipalités - Phase 2 qui soutient le passage à l'action des organismes municipaux dans la lutte contre les changements climatiques.

À cette fin, l'arrondissement soumettra au Ministère une demande pour obtenir une aide financière limitée à 75 % des dépenses admissibles. Toutefois, une des conditions du Ministère pour que l'aide financière soit accordée est que les contributions du milieu représentent au minimum 25 % des dépenses admissibles.

Ainsi, pour justifier son engagement et remplir cette condition, l'arrondissement devra fournir une résolution approuvée par le conseil d'arrondissement dans laquelle il :

- autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès du MELCC;
- autorise une personne à agir en son nom auprès du MELCC pour le dépôt de la demande d'aide financière et la signature de la convention d'aide financière, si le projet est accepté;
- s'engage à financer au moins 25 % des coûts admissibles du projet, pour une somme maximale de 250 000 \$.

JUSTIFICATION

Au printemps 2019, une expertise sur les équipements de la cuisine du CCCC a révélé qu'ils étaient désuets. Plusieurs travaux de mise aux normes et de remplacement des équipements sont nécessaires afin de rendre la cuisine à nouveau fonctionnelle et réglementaire. Ces travaux nécessitent des investissement majeurs, c'est pourquoi l'arrondissement sollicite l'aide financière du MELCC. Sans une cuisine fonctionnelle et réglementaire, le projet ne pourrait pas se réaliser.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour obtenir l'aide financière du MELCC, l'arrondissement devra assumer au moins 25 % des dépenses admissibles pour la réalisation de ce projet. La contribution financière du MELCC est limitée à 75 % des dépenses admissibles pour montant maximal de 1 M\$ par projet.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de centre culturel et communautaire Cartierville est identifié dans le plan stratégie de l'arrondissement comme projet structurant pour l'avenir. Ce projet de rénovation des espaces existants est développé en cohésion avec la politique de développement durable de l'arrondissement selon les principes suivants :

- Aménagement écologique du site;
- Gestion efficace de l'eau;
- Énergie et qualité de l'air;
- Gestion durable des matériaux et ressources;
- Qualité des environnements intérieurs;

• Innovation et processus de design.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le bâtiment est situé en bordure du secteur de revitalisation urbaine intégrée (RUI) du district de Bordeaux-Cartierville. La disponibilité ainsi que l'accessibilité physique et financière des fruits et légumes font partie des enjeux quotidiens créant de l'insécurité alimentaire chez plusieurs résidents de ce secteur.

Le projet permettra d'améliorer les conditions de vie de la population par l'éducation, la promotion et l'accès à une alimentation saine, locale et durable dans une perspective d'autonomie alimentaire et d'économie circulaire.

Par l'implication future des bénévoles de tous âges et des intervenants des organismes partenaires, la nouvelle cuisine et le jardin pourront devenir un véritable laboratoire social, permettant, à long terme, l'émergence de nouveaux projets bénéfiques pour notre communauté.

La cuisine et le jardin ont le potentiel de créer des liens entre les diverses générations et les nombreuses cultures qui sont présentes dans le quartier, en plus de générer des partenariats entre les organismes communautaires.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication est développé pour faire rayonner le projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

La demande d'aide financière doit être déposée au MELCC au plus tard le 24 juillet 2020, à midi.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, la signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie LAPOINTE, Ahuntsic-Cartierville Marie-Pierre BUSSEAU, Ahuntsic-Cartierville

Lecture:

Nathalie LAPOINTE, 19 juin 2020 Marie-Pierre BUSSEAU, 19 juin 2020

RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique TAILLON Conseillère en planification **ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-06-19

Jocelyn GAUTHIER Directeur - Culture, sports, loisirs et développement social



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.04

2021/04/12 19:00



Dossier # : 1	217058001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction

performance_greffe et services administratifs , Ressources

financières et gestion immobilière

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Déposer une demande d'aide financière au Programme aquatique

de Montréal (PAM) pour la mise aux normes de la pataugeoire, des jeux d'eau et du pavillon des baigneurs au parc Marcelin-Wilson et pour les jeux d'eau au parc Henri-Julien. Assurer la participation de l'arrondissement au budget d'immobilisation et

aux frais d'exploitation.

Il est recommandé:

- d'adhérer aux objectifs et modalités du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2021-2025;
- de déposer une demande d'aide financière au Programme aquatique de Montréal (PAM), pour la mise aux normes de la pataugeoire, des jeux d'eau et du pavillon des baigneurs au parc Marcelin-Wilson et pour les jeux d'eau au parc Henri-Julien;

Ahuntsic-Cartierville, Direction d'arrondissement

 d'assurer la participation de l'arrondissement au budget d'immobilisations et aux frais d'exploitation.

Signé par	Diane MARTEL	Le 2021-03-25 12:35	
Signataire :		Diane MARTEL	
		Directrice d'arrondissement	



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1217058001

Unité administrative

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction

performance greffe et services administratifs , Ressources

financières et gestion immobilière

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Déposer une demande d'aide financière au Programme aquatique

de Montréal (PAM) pour la mise aux normes de la pataugeoire, des jeux d'eau et du pavillon des baigneurs au parc Marcelin-Wilson et pour les jeux d'eau au parc Henri-Julien. Assurer la participation de l'arrondissement au budget d'immobilisation et

aux frais d'exploitation.

CONTENU

CONTEXTE

Le programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes a été reconduit pour la période de 2021 - 2025 et met à la disposition des arrondissements un montant d'aide pour soutenir le volet des pataugeoires, des jeux d'eau extérieur ainsi que les pavillons des baigneurs.

L'arrondissement a comme responsabilité d'offrir des installations de qualité pour permettre une offre de service appréciable pour les citoyens. Après analyse des installations aquatiques, il y a lieu d'effectuer deux demandes de participation pour l'année 2021, soit celle du parc Marcelin-Wilson et celle du parc Henri-Julien. Cela touchera :

- · La réfection du système de filtration de la pataugeoire et des jeux d'eau et du pavillon des baigneurs du parc Marcelin-Wilson;
- · L'ajout de jeux d'eau au parc Henri-Julien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE21 XXXX - 3 février 2021 - Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2021-2025.

CE16 1642 - 12 octobre 2016 - Adopter le Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes pour la période 2017-2019.

CA16 090275 - 11 octobre 2016 - Déposer une demande d'aide financière au Programme aquatique, à même le volet mise aux normes du Programme aquatique de Montréal (PAM), pour la mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du parc Henri-Julien. Assurer la participation de l'arrondissement au budget d'immobilisation et aux frais d'exploitation. CM13 0340 - 23 avril 2013 - Adopter le Plan d'intervention aquatique de Montréal 2013-2025.

DESCRIPTION

Au parc Henri-Julien, le chalet et la pataugeoire seront refaits en 2021 grâce à l'aide du programme aquatique de Montréal, reçu en 2016. Toutefois, le budget ne permettait pas l'installation de jeux d'eau dans la phase actuelle du projet. Une subvention additionnelle permettrait de compléter l'offre de service au parc.

Au parc Marcelin-Wilson, le pavillon des baigneurs présente des signes d'usure: des fissures sont apparentes sur la dalle. La salle de filtration des jeux d'eau et de la pataugeoire en plus d'être très exiguë demande de remplacer certains équipements. Les pressions ne sont pas suffisantes pour maintenir la filtration et le contrôleur électronique en même temps. Cela oblige d'opérer la pataugeoire comme un empli-vide et d'ajouter du chlore manuellement. Un réaménagement est donc à prévoir et un potentiel agrandissement du bâtiment est à l'étude. La piscine Marcelin-Wilson aura des travaux afin de la rendre accessible universellement.

JUSTIFICATION

Ces deux installations ont été ciblées car elles sont situées dans des quartiers où les jeunes sont nombreux et ne sont desservies par aucun autre équipement aquatique à proximité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voici les montants qui étaient planifiés pour le Parc Henri-Julien - Réfection de la pataugeoire et amélioration des installations il est prévu un montant de 3 millions en 2021 (1 991 000 part de l' arrondissement et 1 009 000 part de la ville centre) Pour le parc Marcelin-Wilson, il est prévu en 2023 pour un montant financé par l'arrondissement 500 000\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les interventions vont répondre aux normes et standards du développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'aide financière provenant de ce fonds permettra de soutenir l'arrondissement dans la mise aux normes de ses équipements aquatiques. L'offre de service aquatique au parc Henri-Julien et Marcelin-Wilson sera complète. De plus, les travaux au parc Marcelin-Wilson faciliteront le travail d'entretien au quotidien.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une consultation publique a été faite au parc Henri-Julien en septembre 2019 et le besoin de jeux d'eau a été soulevé par les citoyens, organismes, camps de jour et garderies. Une consultation publique aura lieu en juin 2021 concernant le parc Marcelin-Wilson. Une communication se fait sur une base régulière avec les autres directions.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

2021 études préliminaires et analyses

2022_ AO professionnels / Octroi du contrat / Conception du projet

2023 Appel d'offre / Octroi du contrat / Construction

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Dominique LEMAY, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports

Lecture:

Dominique LEMAY, 25 mars 2021

RESPONSABLE DU DOSSIER

Geneviève DESCOTEAUX Gestionnaire Immobilier **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-03-24

Nathalie LAPOINTE Gestionnaire immobilier - chef équipe



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.05

2021/04/12 19:00



Dossier #: 1215027002

Unité administrative

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction

responsable: d'arrondissement, -

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des droits et responsabilités :

Projet: -

Objet: Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à Fondations

communautaires du Canada dans le cadre du programme de l'initiative pour des collectivités en santé pour le projet « Les ruelles vertes et communautaires d'Ahuntsic-Cartierville ».

ATTENDU que le programme de l'initiative pour des collectivités en santé a pour objectif général de financer des projets liés au thème « Espaces publics sécuritaires et vivants » pour les communautés touchées par la COVID-19;

ATTENDU que l'arrondissement confirme son adhésion aux objectifs et aux modalités du programme;

ATTENDU que le programme permet à l'arrondissement de bénéficier d'une aide financière afin de soutenir la réalisation du projet « Les ruelles vertes et communautaires d'Ahuntsic-Cartierville ». Le projet consiste à réaménager des ruelles par et pour les citoyens en déminéralisant la surface, en ajoutant des végétaux, en ajoutant des luminaires, de l'art urbain, des murales, etc.

Il est recommandé:

- 1. D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à Fondations communautaires du Canada dans le cadre du programme de l'initiative pour des collectivités en santé pour le projet « Les ruelles vertes et communautaires d'Ahuntsic-Cartierville »;
- 2. D'autoriser, monsieur Gilles Côté, directeur de la Direction du développement du territoire ou son représentant désigné, à agir au nom de la Ville de Montréal arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et à signer la demande d'aide financière et tout engagement relatif à cette fin;

3. De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa part des coûts du projet.

Signé par	Diane MARTEL	Le 2021-03-25 12:42
Signataire :		Diane MARTEL
		Directrice d'arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1215027002

Unité administrative

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction

responsable: d'arrondissement, -

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités:

Projet:

Objet: Autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière à Fondations

communautaires du Canada dans le cadre du programme de l'initiative pour des collectivités en santé pour le projet « Les ruelles vertes et communautaires d'Ahuntsic-Cartierville ».

CONTENU

CONTEXTE

L'initiative pour des collectivités en santé aide les collectivités à créer et adapter les espaces publics, ainsi que les programmes et services pour les espaces publics, afin de répondre aux besoins relatifs à la COVID-19 au cours des deux prochaines années.

Le projet soumis dans le cadre de ce programme consiste à réaménager des ruelles par et pour les citoyens en déminéralisant la surface, en ajoutant des végétaux, en ajoutant des luminaires, de l'art urbain, des murales, etc. Celui-ci aborde le thème « Espaces publics sécuritaires et vivants », car il s'agit d'adapter un lieu public en améliorant les espaces ouverts.

Ce projet viendra bonifier les deux ruelles vertes sélectionnées dans le programme de Ruelles vertes et communautaires 2021 :

Cravate verte (située entre les rues Basile-Routhier, Foucher et Legendre Est) : l'objectif de ce projet est d'expérimenter des matériaux pour la perméabilité du sol, de verdir pour favoriser la biodiversité, de faire des aménagements pour éliminer la circulation automobile transitoire et d'ajouter des éléments de design urbain.

Durham/Millen (située entre les avenues Durham et Millen, près de la voie ferrée du C.N.) : Il s'agit d'un secteur enclavé qui est l'objet de plusieurs nuisances publiques (vente de drogues, prostitution, vandalisme). Afin d'éradiquer ces problèmes, les résidents désirent créer un parcours sécuritaire pour tous (plus particulièrement pour les nombreux enfants du secteur) en offrant une zone de jeu/sentier qui débouche sur les deux avenues. L'aménagement privilégiera des espèces végétales indigènes nectarifères, favorisant la création d'habitats pour les pollinisateurs.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 090281 (1205027004): Approuver la convention de services avec l'organisme Ville en vert et lui octroyer un montant de 69 799,30 \$ (taxes incluses) dans le cadre de la réalisation du programme de ruelles vertes et communautaires 2021 et autoriser une dépense totale de 120 000 \$ comprenant les taxes et les frais incidents qui seront imputés à la réserve de développement de l'arrondissement.

DESCRIPTION

Le programme de Ruelles vertes et communautaires repose sur la mobilisation et le dynamisme des résidents. Ceux-ci doivent s'engager à long terme dans la réappropriation de l'espace public.

Le projet est important, car il y a plusieurs avantages d'aménager des ruelles vertes pour les résidents, soient :

- améliorer la qualité de l'air ;
- combattre les ilots de chaleur ;
- embellir le paysage urbain ;
- renforcer le tissu social :
- réduire les incivilités et améliorer la sécurité urbaine ;
- enrayer les dépots sauvages ;
- diminuer le ruissellement par l'interception des précipitations ; accroître la biodiversité végétale ;
- réduire le bruit ambiant ;
- apaiser la circulation automobile ;
- donner une alternative aux parcs urbains plus achalandés ;
- créer des lieux publics et des espaces de jeu attrayants.

Dans ce programme, un accompagnement des résidents dans la formation du comité ainsi que dans l'organisation d'activités est soutenu par Ville en vert. De multiples activités citoyennes permettent d'obtenir la participation des résidents ; des consultations citoyennes, des marches exploratoires, des séances de cocréation avec tous les intervenants, des rencontres de comités, des corvées de nettoyage, des journées de plantation, des formations sur l'entretien des végétaux, des fêtes et bien plus encore !

La collectivité définit le projet, car il n'y a pas de ruelles vertes sans mobilisation!

JUSTIFICATION

Afin d'autoriser monsieur Gilles Côté à agir au nom de la Ville de Montréal - arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville à signer la demande d'aide financière, il est exigé d'avoir une résolution du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le programme de l'initiative pour des collectivités en santé finance des projets à la hauteur de 250 000 \$. Il est demandé dans ce présent projet une somme de 249 630 \$ pour bonifier le programme des Ruelles vertes et communautaires 2021.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet « Les ruelles vertes et communautaires d'Ahuntsic-Cartierville » contribue aux priorités du Plan stratégique de développement durable 2019-2025, dont la priorité numéro 5 - renforcer la capacité de résilience de notre cadre bâti et de nos espaces naturels.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence de dépôt de projet dans le cadre du programme de l'initiative pour des collectivités en santé priverait l'arrondissement de sommes pouvant bonifier la réalisation du projet décrit précédemment.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Le programme de l'initiative pour des collectivités en santé a pour objectif général de financer des projets pour les communautés touchées par la COVID-19. La population d'Ahuntsic-Cartierville a été particulièrement touchée par la pandémie alors que l'arrondissement a figuré sur la liste des villes et des arrondissements affichant un taux élevé d'infection au coronavirus.

Durant la pandémie, les ruelles :

- jouent un role essentiel pour les familles pendant la pandémie ;
- renforcent le tissu social;
- permettent de se réapproprier la ville (évitent que les gens fuient la ville).

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un plan de communication est développé pour faire rayonner le projet.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Dépôt de la demande : mars 2021

• Décision : mai 2021

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention	
Autre intervenant et sens de l'intervention	

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Anne-Christine LAJOIE Conseillère en planification **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-03-25

Gilles CÔTÉ Directeur du développement du territoire



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.06

2021/04/12 19:00



Dossier # :	1211388005

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du

développement du territoire, Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Autoriser le déploiement d'une campagne de communication et la

participation à une campagne de socio-financement visant à

favoriser l'achat local dans l'ensemble du territoire de

l'arrondissement et prévoyant un budget d'un montant maximal

de 20 000 \$ provenant de la réserve développement

Il est recommandé:

- 1. d'autoriser le déploiement d'une campagne de communication et la participation à une campagne de socio-financement visant à favoriser l'achat local dans l'ensemble du territoire de l'arrondissement et prévoyant un budget d'un montant maximal de 20 000 \$ provenant de la réserve développement ;
- 2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par	Diane MARTEL	Le 2021-03-25 12:51	
Signataire :		Diane MARTEL	
		Directrice d'arrondissement	-

Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1211388005

Unité administrative

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction du responsable:

développement du territoire, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Autoriser le déploiement d'une campagne de communication et la

participation à une campagne de socio-financement visant à

favoriser l'achat local dans l'ensemble du territoire de

l'arrondissement et prévoyant un budget d'un montant maximal

de 20 000 \$ provenant de la réserve développement

CONTENU

CONTEXTE

Tel que prévu à son plan stratégique, l'arrondissement a créé une Table de concertation en développement économique ayant pour objectif de favoriser une meilleure synergie entre les intervenants. Durant l'année 2020, la Table de concertation a convenu de collaborer au déploiement d'une campagne conjointe de communication favorisant l'achat local, dans le contexte de la pandémie. Pour 2021, l'arrondissement souhaite poursuivre l'effort de communication entrepris l'an dernier et également ajouter sa participation financière aux efforts des regroupements d'affaires du territoire qui réalisent une seconde initiative de socio-financement à l'intention de leurs membres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 090288 - Autoriser le déploiement d'une campagne de communication visant à favoriser l'achat local dans l'ensemble du territoire de l'arrondissement et prévoyant un budget d'un montant maximal de 15 000 \$ provenant de la réserve développement

DESCRIPTION

Le plan de communication préparé pour le déploiement de cette campagne comporte plusieurs actions, dont un communiqué de presse annonçant le lancement de la campagne, une campagne de socio-financement portée par les regroupements d'affaires, des communications numériques ainsi qu'une série de publi-reportages présentant divers établissements, dans les hebdos locaux, jusqu'à la fin de l'année. Les représentants des paliers provincial et fédéral, de même que PME-MTL pourront également participer à cette campagne en reprenant les outils de communication développés par l'arrondissement.

JUSTIFICATION

En raison de la pandémie, plusieurs établissements commerciaux constatent une diminution de l'achalandage et des ventes. La campagne d'achat local vise justement à rappeler aux résidents de l'arrondissement l'importance de maintenir une relation avec les commerces de leur voisinage et à mettre en valeur la qualité et la diversité de l'offre de proximité. Cette campagne ayant été proposée en réponse à la situation sanitaire qui s'est déclarée au

printemps 2020; sa poursuite n'avait pas été prévue dans la planification budgétaire des services pour l'année 2021. L'utilisation d'un montant maximal de 20 000 \$ provenant de la réserve développement de l'arrondissement apparaît donc justifiée pour supporter la communauté d'affaires d'Ahuntsic-Cartierville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget pour la réalisation de la campagne d'achat local provient de la réserve développement de l'arrondissement tel que spécifié à l'intervention financière. Une somme de 15 000 \$ sera dédiée à la campagne de communication. Cette campagne sera coordonnée par l'équipe des communications de l'arrondissement qui sera appuyée par une ressource externe dont les honoraires, en sus des 15 000 \$ dédiés aux outils de communication, seront assumés par elle. Une somme additionnelle de 5 000 \$ permettra la participation de l'arrondissement au financement des frais de gestion et d'utilisation de la plateforme La Ruche permettant la réalisation de la seconde campagne de socio-financement portée par les regroupements de gens d'affaires du territoire.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les rues commerciales locales sont des composantes essentielles de la qualité du milieu de vie des résidents. Elles favorisent les déplacements actifs et de proximité.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La campagne d'achat local et de socio-financement pourra avoir un ou plusieurs des effets suivants :

- mise en valeur de l'offre commerciale et de la diversité des produits offerts localement;
- favoriser une augmentation de l'achalandage sur les rues et dans les secteurs commerciaux;
- sensibiliser les résidents de l'arrondissement à l'importance de la rue commerciale comme lieu de socialisation, d'échange et d'approvisionnement;
- améliorer les ventes des commerces locaux;
- susciter une solidarité entre les résidents et leur communauté d'affaires;
- démontrer l'importance du rôle de l'arrondissement pour inciter la concertation des intervenants locaux dans le contexte de la COVID-19.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La campagne de communication et de socio-financement vise à assurer la poursuite des efforts de l'arrondissement pour supporter l'économie par l'achat local dans l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Telle(s) que prévue(s) au plan de communication

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Mise en oeuvre de la campagne jusqu'au 31 décembre 2021.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES Commissaire - développement économique **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-03-23

Gilles CÔTÉ Directeur du développement du territoire



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 30.07

2021/04/12 19:00



Dossier #:	1214040001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction

performance_greffe et services administratifs , Ressources

financières et gestion immobilière

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet:

Objet:

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 750 000 \$, provenant ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements

climatiques, dans le cadre du programme " Climat Municipilatés 2 - Volet 2" et le projet "Mobilité de guartier pour la réduction de

l'auto-solo" - Budget de fonctionnement

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 750 000 \$, provenant ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du programme " Climat Municipilatés 2 - Volet 2" et le projet "Mobilité de quartier pour la réduction de l'auto-solo" - Budget de fonctionnement

> <u>Année 2021</u> 750 000.00 \$

Signé par	Gilles COTE	Le 2021-03-18 15:08
Signataire :		Gilles CÔTÉ
		Directeur du développement du territoire Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier # :1214040001

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction

performance_greffe et services administratifs , Ressources

financières et gestion immobilière

Niveau décisionnel

proposé:

Comité exécutif

Projet: -

Objet : Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en

conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de

l'aide financière de 750 000 \$, provenant ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements

climatiques, dans le cadre du programme " Climat Municipilatés 2 - Volet 2" et le projet "Mobilité de quartier pour la réduction de

l'auto-solo" - Budget de fonctionnement

CONTENU

CONTEXTE

En septembre 2019, l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville a déposé, au Ministre de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques, une demande pour obtenir une aide financière limitée à 75% des dépenses admissibles. Toutefois, une des conditions du Ministère pour que l'aide financière soit accordée est que les contributions du milieu représentent au minimum 25% des dépenses admissibles.

Le 8 janvier 2020 le ministre a confirmé l'attribution d'une aide financière maximale de 1 000 000\$ à la l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville qui sera versée au cours des exercices financiers 2020-2021, 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024 pour réaliser son projet « Mobilité de quartier pour la réduction de l'auto-solo».

À cette effet, une convention a été signée en juillet 2020 entre les 2 parties. La convention détermine les conditions et les modalités de versement de l'aide financière. Les versements seront versés par le ministre en 4 versements de la façon suivante:

- · 1er versement équivalent à 25 % du montant de l'aide financière, soit 250 000 \$, au plus tard 30 jours suivant la signature de l'entente de la convention par les parties;
- · 2e versement équivalent à 25 % du montant de l'aide financière, soit 250 000 \$, au plus tard 30 jours après la réception et l'acceptation, par le Ministre, de chacun des rapports d'étape annuels exigés présentant l'état de la mise en oeuvre du projet;
- · 3e versement équivalent à 25 % du montant de l'aide financière, soit 250 000 \$, au plus tard 30 jours après la réception et l'acceptation, par le Ministre, de chacun des rapports d'étape annuels exigés présentant l'état de la mise en oeuvre du projet;
- · Un dernier versement équivalent, au maximum, à 25 % du montant de l'aide financière, soit 250 000 \$, au plus tard 60 jours après la réception et l'acceptation, par le Ministre, du rapport final.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1204040005

Demander au comité exécutif de modifier le budget de la Ville, en conformité avec l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, du 1er versement de l'aide financière de 250 000 \$, provenant ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le cadre du programme " Climat Municipilatés 2 - Volet 2" et le projet "Mobilité de quartier pour la réduction de l'auto-solo" - Budget de fonctionnement.

1196492003

Autoriser le projet pilote Mobilité de quartier visant la réduction de l'utilisation de l'autosolo, autoriser monsieur Gilles Côté à agir au nom de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, pour la présentation du projet, la gestion du projet ainsi que la signature de la convention d'aide financière, et s'engager à financer les coûts admissibles du projet pour un montant de 480 000 \$ sur 3 ans.

1208408003

Établir la circulation à sens unique vers l'est sur la rue Prieur, entre l'avenue Christophe-Colomb et l'avenue Papineau, vers l'ouest sur la rue Prieur, entre la rue Lajeunesse et la rue Meilleur et vers l'ouest sur la rue Sauriol, entre l'avenue Papineau et la rue Saint-Denis.

1208408002

Approuver la convention de service avec l'organisme Celsius Mtl (Solon) relativement à l'offre de services pour la mise en oeuvre et l'accès au programme LocoMotion. Autoriser une dépense totale de 40 000,00 \$ toutes taxes comprises et sera financée par la réserve de développement.

1198408004

Adoption du Plan local de déplacements de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

DESCRIPTION

L'arrondissement Ahuntsic-Cartierville demande au Comité exécutif d'augmenter son enveloppe budgétaire de 2021 des revenus et des dépenses de 750 000 \$, soit l'équivalent des 3 derniers versements à recevoir du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques,

JUSTIFICATION

Ce sommaire décisionnel est nécessaire afin de poursuivre la réalisation du projet "Mobilité de quartier pour la réduction de l'auto-solo"

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'augmentation de la base budgétaire 2021 des revenus et dépenses de 750 000 \$ tel que inscrit dans l'intervention de la Direction du greffe de la performance et des services administratifs

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du budget et de la planification financière et fiscale (Tassadit NAHI)

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BÉLANGER Conseillère en gestion des ressources financières C/E **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-03-03

Michel BORDELEAU Chef de division



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.01

2021/04/12 19:00

	Dossier #:	11103/2005

Unité administrative

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction

responsable : performance_greffe et services administratifs , Division

greffe_performance et informatique

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités :

Projet:

Objet: Édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur

le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.3), une ordonnance autorisant l'utilisation de barbecue mobile alimenté

au charbon de bois dans cinq parcs de l'arrondissement

d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé:

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.3), l'ordonnance jointe à la présente résolution autorisant l'utilisation de barbecue mobile alimenté au charbon de bois dans cinq parcs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Signé par	Diane RODRIGUE	Le 2011-06-20 08:48
Signataire :		Diane RODRIGUE
	Ahuntsic-Cartie	Directrice rville , Direction performance greffe et services administratifs



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1110372005

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction

performance greffe et services administratifs , Division

greffe_performance et informatique

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités:

Projet: -

Objet : Édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur

le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.3), une ordonnance autorisant l'utilisation de barbecue mobile alimenté

au charbon de bois dans cinq parcs de l'arrondissement

d'Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

Les parcs de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sont fréquentés par de nombreux utilisateurs qui aiment manger en plein air et faire l'usage de barbecue. Dans le but d'assurer la sécurité de cette pratique et en considérant ses impacts sur les riverains, des zones précises où l'utilisation de barbecue est autorisée ont été désignées dans cinq parcs de l'arrondissement: Beauséjour, Gabriel-Lalemant, Henri-Julien, des Hirondelles et Raimbault. Ces zones sont dotées d'équipements permettant une utilisation sécuritaire et adéquate de barbecue. Le choix des parcs s'est fait en tenant compte des habitudes des usagers ces dernières années.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

1051940003 - Adopter un Règlement modifiant le Règlement concernant la paix et le bon ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 de l'ancienne Ville de Montréal) et le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1 de l'ancienne Ville de Montréal) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA05 09014) - en vigueur depuis le 10 juillet 2005.

1110372004 - Adopter un Règlement modifiant le Règlement concernant la paix et le bon ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1 de l'ancienne Ville de Montréal) ainsi que le Règlement sur l'occupation du domaine public (R.R.V.M., chapitre O-0.1 de l'ancienne Ville de Montréal) à l'égard du territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville - avis de motion donné le 6 juin 2011, adoption prévue à la séance du 4 juillet 2011.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION		
ASPECT(S) FINANCIER(S)		
DÉVELOPPEMENT DURABLE		
IMPACT(S) MAJEUR(S)		
IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19		
OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION		
CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)	
CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGL ADMINISTRATIFS	EMENTS ET AUX E	NCADREMENTS
VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	ı	
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2011-06-16

Mathieu LEGAULT Agent de recherche Diane RODRIGUE Directrice



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.02

2021/04/12 19:00



Dossier # : 1211066006

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du

développement du territoire, Division urbanisme_permis et

inspection

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de

l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide

arménien de 1915.

D'édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), l'ordonnance jointe à la présente résolution, permettant l'installation d'une enseigne temporaire sur la façade sud du bâtiment situé au 3400, rue Nadon, pour la période du 1er avril au 15 mai 2021.

Signé par	Gilles CÔTÉ	Le 2021-03-25 09:31	
Signataire :		Gilles CÔTÉ	
		Directeur du développement du territoire	

Ahuntsic-Cartierville, Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1211066006

Unité administrative

:ive Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du

développement du territoire, Division urbanisme_permis et

inspection

Niveau décisionnel

proposé:

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de

l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne de type bannière sur l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon (école Sourp Hagop), pour souligner l'anniversaire du génocide arménien de

1915.

CONTENU

CONTEXTE

La communauté arménienne, afin de souligner le 106e anniversaire du début du génocide arménien, souhaite obtenir une ordonnance l'autorisant à installer une banderole sur l'école Sourp Hagop située au 3400, rue Nadon pour la période du 1er avril au 15 mai 2021. Cette banderole mesurant environ 45 pieds par 15 pieds portant la mention « *Je me souviens du Génocide arménien du 24 avril 1915* » serait apposée sur la façade sud du bâtiment visible pour les usagers se dirigeant vers le nord à partir de l'autoroute Des Laurentides. En vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, autoriser une enseigne publicitaire, à l'occasion d'un événement, d'une fête ou d'une manifestation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 090090, 4 avril 2011 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA12 090061, 5 mars 2012 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA13 090091, 8 avril 2013 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA14 090104, 14 avril 2014 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA15 090021, 9 février 2015 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA16 090103, 11 avril 2016 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA17 090085, 10 avril 2017 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA18 090084, 9 avril 2018 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA19 09 0083, 8 avril 2019 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

CA20 09 0034, 10 février 2020 : Édicter une ordonnance permettant l'installation d'une enseigne temporaire de type affiche murale sur la façade sud de l'immeuble portant le numéro 3400, rue Nadon.

DESCRIPTION

L'enseigne commémorative de type "affiche murale" serait installée sur la façade sud de l'école et les dimensions seraient de 45 pieds par 15 pieds approximativement. L'ordonnance vise à autoriser l'installation et le maintien de cette enseigne pour la période du 1er avril au 15 mai 2021.

JUSTIFICATION

Le message proposé vise à marquer l'anniversaire du début du génocide arménien. La Direction du développement du territoire est favorable à l'approbation du projet d'ordonnance ci-joint.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption d'une résolution par le conseil d'arrondissement.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet d'enseigne est conforme à l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention	1	
Parties prenantes		
·		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2021-03-25

Nicolas BOULANGER Conseiller en aménagement Gilles CÔTÉ Directeur du développement du territoire



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.03

2021/04/12 19:00



Dagaian	4 .	1217	747002
Dossier	# :	TZT/	747002

Unité administrative

responsable:

 $\label{lem:condissement} \mbox{Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du}$

développement du territoire, Division urbanisme_permis et

inspection

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les exemptions

en matière d'unités de stationnement (5984), quant à une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 10037, rue Saint-Laurent, érigé sur le lot 6 365 173 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement exigible dans le cadre d'un projet de construction

résidentiel - Demande de permis 3001830094.

D'édicter, en vertu du règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984, modifié, article 3), l'ordonnance jointe à la présente résolution exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 10 037, boulevard Saint-Laurent, érigé sur le lot 6 365 173 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement exigible dans le cadre du projet de construction de bâtiments résidentiels.

Signé par	Gilles COTE	Le 2021-01-20 16:50	
Signataire :		Gilles CÔTÉ	
		Directeur du développement du territoire	_

Directeur du développement du territoire Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1217747002

Unité administrative

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction du responsable:

développement du territoire, Division urbanisme_permis et

inspection

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Rendre une décision, en vertu du Règlement sur les exemptions

> en matière d'unités de stationnement (5984), quant à une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment portant le numéro 10037, rue Saint-Laurent, érigé sur le lot 6 365 173 du cadastre du Québec, de l'obligation de fournir une (1) unité de stationnement exigible dans le cadre d'un projet de construction

résidentiel - Demande de permis 3001830094.

CONTENU

CONTEXTE

Le projet qui est à l'origine de la demande d'exemption est un projet de construction de 8 bâtiments résidentiels de 8 logements chacun, localisés sur le lot non subdivisé 6 365 173 du cadastre du Québec, boulevard Saint-Laurent, à l'adresse temporaire 10037. Le projet est réalisé par phase, la première phase requiert une exemption d'une (1) unité de stationnement en fonds de compensation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La demande de permis de démolition des immeubles aux 9935, 9973-75 et 10001-5 boulevard Saint-Laurent a été présentée au CCU le 5 février 2020 et a reçu une recommandation favorable, avec également des recommandations préliminaires favorables pour l'opération cadastrale et pour le projet de construction. Ouatre demandes de permis de construction ont été déposées en mars 2020.

Le permis de démolition pour le bâtiment situé au 10001 Saint-Laurent a été accordé en juillet 2020.

Une demande de dérogation mineure a obtenu une recommandation favorable au CCU du 13 janvier 2021 et sera présentée au Conseil d'arrondissement le 8 mars 2021.

Un projet de subdivision des terrains est en préparation.

Le projet de construction pour une première phase doit être présenté au CCU en mars 2021.

DESCRIPTION

Le projet propose 8 bâtiments implantés en mode jumelé, donnant l'apparence de 4 bâtiments ayant une hauteur de 3 étages avec toit plat.

Chaque bâtiment comprend 8 logements pour un total de 64 logements pour l'ensemble du projet.

Les stationnements, au nombre de trente (30), tous extérieurs et situés à l'arrière du bâtiment, sont accessibles par une ruelle privée, au travers des lots 3 403 944 à 47. Ils sont alignés en peigne sans concordance de largeur avec les largeurs des huit lots, de sorte que certains lots comportement 4 unités de stationnements et d'autres 3 unités de stationnements.

Tous les logements font plus de 50 m2, de sorte que chaque bâtiment requiert quatre unités de stationnements. Une première phase de deux bâtiments et de 8 logements peut compter sur 7 unités de stationnements, soit une unité de moins que les 8 unités requises selon l'article 566 de règlement d'urbanisme 01-274.

La station de Métro Sauvé n'est pas très loin, à environ 650 m, mais au-delà des 400m maximum requis pour appliquer l'article 568, permettant de réduire de 50% le nombre de stationnements requis.

La présente demande d'exemption avec versement au fonds de compensation est donc pour une place de stationnement manquante suite au projet présenté.

Programme de logements:

	4 ½ (SS)	4 ½ (R de C)	4 ½ (2 et 3)	5 ½ (SS, 1,2,3)	Total log.	Nb. stat.
Bloc A	1	1	2	4	8	3
Bloc B	1	1	2	4	8	4
Bloc C	1	1	2	4	8	4
Bloc D	1	1	2	4	8	4
Bloc E	1	1	2	4	8	4
Bloc F	1	1	2	4	8	4
Bloc G	1	1	2	4	8	4
Bloc H	1	1	2	4	8	3
Total	8	8	16	24	64	30

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire estime que la présente requête est justifiée et qu'une suite favorable devrait lui être accordée, et ce, pour les motifs suivants:

- la proportion de stationnements manquants, 2/32, est relativement faible;
- bien que le projet soit localisé à plus de 400m d'une station de métro, il est quand même suffisamment proche de la station Sauvé pour encourager l'installation de certains locataires voulant avoir un accès facile au transport en commun plutôt que d'avoir une auto;
- les services techniques de l'arrondissement considèrent que le secteur en question présente une problématique de stationnement:
 - ". Étant donné notre nouvelle politique relative aux conditions de délivrance des permis de SRRR (1205176001), les résidents de cet immeuble pourront se procurer la vignette no 24 et se stationner au besoin sur la rue Grande-Allée, près de la rue Sauvé. Ce tronçon est connu pour la disponibilité, en journée, des espaces de stationnement réservés aux détenteurs de permis (politique de stationnement alternatif). Cependant, il y a certains enjeux en

soirée dans la portion sud (terrain de soccer au Parc d'Auteuil, notamment).

Globalement, puisque cette exemption ne concerne qu'une seule case de stationnement et qu'il y a présence d'une station de métro à environ 650 mètres, son impact à prévoir sur la relation entre l'offre et la demande dans le secteur est très minime. Par conséquent, il n'y aura pas d'objection de la part de notre Division..."

(voir document en pièces jointes)

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le fond recevrait une somme de 3 500 \$ en compensation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présenter le projet de construction au CCU. Présenter une demande de dérogation mineure au CCU puis au CA

Accorder le permis de construction demandé.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'ordonnance sollicitée peut être octroyée en vertu du *Règlement exemptant certaines* personnes de fournir et de maintenir des unités de stationnement requises par le règlement exigeant des unités de stationnement (5984 modifié, art. 3).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Mame Gallo DIOUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties	prenantes
----------------	-----------

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER ENDOSSÉ PAR Le : 2021-01-18

Pierre LA RUE Richard BLAIS
Agent technique en urbanisme Chef de division



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.04

2021/04/12 19:00



	Dossier # : 1213060005

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des

sports_des loisirs et du développement social , Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Approuver la programmation d'événements publics sur le

territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à

l'extérieur et l'installation de bannières.

Il est recommandé:

- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et heures précisées au tableau en pièce jointe;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant les bannières (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente, permettant l'utilisation des bannières selon les sites, les dates et l'horaire des événements indiqués au tableau en pièce jointe.

Signé par	Jocelyn GAUTHIER	Le 2021-03-24 18:04	
Signataire :		Jocelyn GAUTHIER	
		Directeur	

Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1213060005

Unité administrative

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction de la culture_des responsable:

sports_des loisirs et du développement social, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire

de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur et

l'installation de bannières.

CONTENU

CONTEXTE

Nous présentons un dossier comportant des événements de l'arrondissement pour le mois de juin 2021. Nous demandons l'aval du conseil d'arrondissement pour autoriser l'occupation du domaine public pour une période temporaire, pour l'événement identifié au tableau ci-joint, et pour déroger aux règlements suivants de l'ancienne Ville de Montréal :

- RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) concernant le bruit d'appareils sonores;
- RÈGLEMENT CONCERNANT LES BANNIÈRES (01-274, article 521) concernant les bannières.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sans objet.

DESCRIPTION

Les événements sont de différentes catégories. Ils peuvent être de natures communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de levée de fonds, civique et commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation en tout ou en partie d'une place ou d'un parc, fermeture d'une ou de plusieurs rues ou combinaison d'occupation simultanée d'un parc et d'une rue.

JUSTIFICATION

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Dans certains cas, ils contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous. Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont requises, entre autres, pour permettre le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur dans le cadre de la présentation de divers spectacles et pour

permettre la vente d'aliments et d'articles promotionnels, de boissons alcooliques ou non, ce qui permet aux organismes d'autofinancer leurs activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation des événements seront assumés à même les budgets de fonctionnement des directions et services concernés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les événements répertoriés sur le tableau annexé en pièce jointe seront présentés pour avis aux différents services et intervenants concernés afin de négocier les parcours, d'obtenir l'approbation des mesures de sécurité et des plans d'installations. Ils seront balisés en conformité avec la réglementation municipale et les encadrements administratifs d'usage.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Sans objet.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des ordonnances seront publiées dans les journaux. Selon le cas, les promoteurs feront l'annonce des événements dans les quotidiens, dans le journal de quartier et dans les feuillets paroissiaux. De plus, à l'occasion de la fermeture de rue(s), les promoteurs installeront, 10 jours avant l'événement, des affiches indiquant les heures de fermeture de la ou des rues et informeront les citoyens concernés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Sans objet.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le conseil d'arrondissement peut déroger à la réglementation municipale. Les organismes doivent se conformer aux lois, règlements et exigences administratives et ils doivent obtenir tous les permis requis. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie LABRIE Chef de division - développement social, projets majeurs et événements publics **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-03-24

Jocelyn GAUTHIER Directeur - culture, sports, loisirs et développement social



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.05

2021/04/12 19:00



Dossier #: 1216435001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction du

développement du territoire, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des droits et responsabilités :

Projet:

Objet : Approuver l'installation de marchés de quartier saisonniers et

d'un circuit de marché mobile sur le territoire de

l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2021. Édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores, la vente et la consommation sur le domaine public, s'il y a lieu, et

l'installation de bannières.

Il est recommandé:

D'autoriser l'installation d'un marché de quartier saisonnier dans les sites localisés dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2021 et y autoriser l'occupation du domaine public;

D'édicter, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., chapitre M-2, article 13, paragr. 1° et 4°) l'ordonnance jointe à la présente recommandation permettant l'établissement de marchés de quartier dans les quatre districts de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville sur les sites, aux dates identifiées dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente recommandation permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates identifiées dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8), l'ordonnance jointe à la présente recommandation permettant de vendre ou de consommer des fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons alcooliques ou non et produits du terroir sur les sites, aux dates identifiées dans ladite ordonnance;

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521), l'ordonnance jointe à la présente recommandation permettant l'installation de bannières et de fanions portant le nom de l'événement et des partenaires sur les sites, aux dates et aux heures identifiées dans ladite ordonnance;

De permettre à l'entreprise d'économie sociale, MAC (marché Ahuntsic Cartierville), de poursuivre l'opération de marchés de quartier saisonniers sur les sites, aux dates identifiées dans ladite ordonnance;

De limiter l'offre de produits offerts à la vente et à la consommation sur les sites aux fruits, légumes, fleurs, plantes, boissons alcooliques ou non et produits du terroir.



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1216435001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction du

développement du territoire, Direction

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Charte montréalaise des

droits et

responsabilités:

Projet: -

Objet : Approuver l'installation de marchés de quartier saisonniers et

d'un circuit de marché mobile sur le territoire de

l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2021. Édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores, la vente et la consommation sur le domaine public, s'il y a lieu, et

l'installation de bannières.

CONTENU

CONTEXTE

Durant l'été 2011, la Corporation de développement économique communautaire Ahuntsic-Cartierville (CDEC) a créé une entreprise d'économie sociale, le Marché Ahuntsic-Cartierville (MAC) afin d'opérer un marché de quartier au terminus Henri-Bourassa, sous la forme d'un kiosque de fruits, légumes, fleurs, plantes et produits du terroir. S'inspirant d'autres marchés montréalais se tenant à la sortie des édicules de métros, le MAC avait également le mandat d'organiser la tenue de marchés saisonniers dans différents parcs et lieux publics de l'arrondissement.

Cette première expérience a permis au MAC de confirmer le potentiel d'affaires de ce projet, l'intérêt de la population et de poursuivre ses activités, les années suivantes, avec d'autres sites. En 2013, un circuit de marché mobile a été créé tout en maintenant le réseau de marchés saisonniers dans Ahuntsic et Cartierville. Entre juin et octobre, la camionnette du MAC (le Marché mobile) a sillonné l'arrondissement chaque semaine, et desservi une dizaine d'emplacements supplémentaires.

En 2016, le MAC a poursuivi son circuit dans l'arrondissement et a consolidé les emplacements des Haltes maraîchères Ahuntsic auprès des résidents. Une présence accrue du Marché mobile lors des événements de l'arrondissement a été assurée.

En 2021, le MAC souhaite poursuivre ses activités selon une formule, en tenant compte des résultats des années antérieures. Afin de fidéliser la clientèle, les emplacements possédant une bonne affluence seront conservés. D'autre part, les zones d'insécurité alimentaire dans l'arrondissement feront l'objet d'une attention particulière, afin d'améliorer leur accès à des produits frais, en maintenant et en bonifiant le réseau des Haltes maraichères Ahuntsic.

En ce sens, le MAC demande à l'arrondissement d'approuver, en vertu du Règlement sur les marchés publics (R.R.V.c.M-2), la tenue de ces activités pour 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA10 090350, CA11 090329, CA12 090108, CA12 090179, CA13 090119 et CA14 090105, CA14 090092, CA15 090110, CA15 090152, CA16 090133, CA16 090173, CA17 09123, CA19 090145, CA20 090151 et CA20 090241

DESCRIPTION

Approuver l'installation de marchés de quartier saisonniers et d'un circuit du Marché mobile sur l'ensemble de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour l'année 2021. Édicter les ordonnances autorisant l'établissement de ces marchés, l'émission de bruit au moyen d'appareils sonores, la vente et la consommation sur le domaine public, s'il y a lieu et l'installation de bannières.

Les ententes relatives à l'occupation des sites décrits aux ordonnances jointes au dossier et leurs conditions d'occupation, notamment les baux et les assurances de responsabilité civile, relèvent du MAC et des intervenants communautaires concernés seulement et n'engagent aucunement l'arrondissement. Les ordonnances édictées pour des emplacements ne faisant pas l'objet d'accords entre le MAC et les propriétaires concernés ne sont pas valides.

Les administrateurs du MAC sont responsables de la supervision de l'ensemble des activités qui se déroulent sur les sites de marché, de leur sécurité, de la gestion des déchets et de remettre en état les sites après chaque activité.

JUSTIFICATION

Les marchés de quartier constituent une composante de la qualité des milieux de vie des résidents. L'étude de faisabilité du projet réalisée en 2010 démontre l'intérêt pour ce genre d'activités. D'un point de vue commercial, de tels marchés répondent à un besoin courant en produits frais. Ils contribuent également à la sécurité alimentaire du milieu, en soutenant une consommation de proximité et des prix accessibles. En ce sens, la grande variété d'emplacements desservis par le marché mobile et les marchés de quartier saisonniers permettent d'étendre l'offre et de rejoindre un plus grand nombre de résidents ou de passants.

L'ajout de nouveaux sites permet de consolider les activités du MAC, d'élargir sa visibilité et de favoriser la pérennité des marchés dans l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucuns frais ne seront facturés par l'arrondissement au MAC pour l'occupation du domaine public.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le modèle d'affaires proposé par le MAC pour l'opération des marchés publics comporte des gains sociaux, économiques et environnementaux. De plus, le projet s'inscrit dans le cadre du Plan Climat 2020-2030 et du Plan stratégique de développement durable 2019-2025 de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Élargissement du nombre de lieux d'approvisionnement en produits frais; Promotion d'une saine alimentation et de saines habitudes de vie; Amélioration de la sécurité alimentaire; Animation et ambiance sur les sites d'implantation; Amélioration de la qualité des milieux de vie; Création d'emplois; Consolidation des activités du MAC.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

Dans la situation de crise actuelle, le projet se réalise; toutefois, des mesures sanitaires seront mises en place afin d'assurer la sécurité des travailleurs et de la clientèle sur les différents site des marchés.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'arrondissement va promouvoir les marchés de quartier saisonniers ainsi que le circuit de marché mobile dans son site internet ainsi que dans ses réseaux sociaux. De plus, Ville en vert va promouvoir le kiosque de vente et les paniers à faible coût sur son site internet et dans son Infolettre.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

31 mai 2021 : début des activités 26 novembre 2021 : Fin des activités

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3, article 20);

Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521) ; Règlement sur les marchés publics (R.R.V.M., c. M-2);

Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., c. P-1, articles 3 et 8).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention			
Autre intervenant et sens	s de l'intervention		

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Lynda GENOIS Agente de recherche **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-03-23

Gilles CÔTÉ Directeur du développement du territoire



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.06

2021/04/12 19:00



Dossier #: 1211388004

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction du

développement du territoire, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Approuver la tenue de promotions commerciales et d'événements

> durant l'année 2021, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooligues, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de

bannières et la fermeture de rues.

Il est recommandé:

- D'approuver la tenue de promotions commerciales et d'événements durant l'année 2021 sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville et autoriser l'occupation du domaine public sur les sites, aux dates et aux heures inscrites au tableau des événements publics joint à la présente résolution:
- D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), l'ordonnance jointe à la présente, permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites, aux dates et aux heures inscrits audit tableau;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, articles 3 et 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant de vendre des articles promotionnels, de la nourriture et des boissons alcooliques ou non ainsi que de consommer des boisons alcooliques sur les sites, aux dates et aux heures inscrits audit tableau;
- D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8.2), l'ordonnance jointe à la présente, autorisant l'utilisation de barbecues mobiles alimentés au charbon de bois, au gaz propane ou tout autre combustible sur les sites, aux dates et aux heures inscrits audit tableau:
- D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, article 521) sur l'installation de bannières, l'ordonnance jointe à la présente, permettant l'installation de bannières sur les sites, aux dates et aux heures inscrits audit tableau;

• D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, article 3, paragraphe 8), l'ordonnance jointe à la présente, permettant la fermeture de rues sur les sites, aux dates et aux heures inscrits audit tableau.

Signé par	Diane MARTEL	Le 2021-03-25 15:00
Signataire :		Diane MARTEL
		Directrice d'arrondissement
		Ahuntsic-Cartierville . Direction d'arrondissement



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE DÉCISIONNEL

IDENTIFICATION Dossier #:1211388004

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction du

développement du territoire, Direction

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Approuver la tenue de promotions commerciales et d'événements

durant l'année 2021, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de

bannières et la fermeture de rues.

CONTENU

CONTEXTE

Les SDC Promenade Fleury, Quartier Fleury Ouest, District central, l'Association des gens d'affaires de Gouin ouest, Marchés Ahuntsic-Cartierville, Ilôt 84, Marchés Ahuntsic-Cartierville, l'Association des restaurateurs de rue du Québec et l'arrondissement planifient l'organisation de divers événements et promotions commerciales durant l'année 2021. Ces événements requièrent la fermeture de certaines rues et d'édicter les ordonnances requises pour leur tenue. À l'occasion de la tenue de ces promotions commerciales, qui prennent la forme de fêtes de quartier, les gens d'affaires peuvent exercer un ensemble d'activités à l'extérieur des établissements afin de promouvoir et de vendre des produits et des services. Des activités à caractère festif sont aussi proposées à la clientèle et aux citoyens de façon à créer sur la rue, les trottoirs, dans les parcs, places publiques ou emplacements privés, des lieux d'animation et de socialisation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 090077 Approuver la tenue d'activités de promotions commerciales durant l'année 2020, autoriser l'occupation temporaire du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances y autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non, de même que la consommation de boissons alcooliques, l'utilisation de barbecues mobiles, l'installation de bannières et la fermeture de rues.

DESCRIPTION

Lors d'un événement ou d'une promotion commerciale, les marchands peuvent exposer et vendre leurs marchandises à l'extérieur. Les fournisseurs de services peuvent offrir leurs services et à cette fin, installer sur le domaine public du matériel d'information ou de la publicité. Les restaurateurs peuvent, à condition de se conformer à toutes exigences réglementaires applicables, préparer et servir des aliments à l'extérieur de leurs établissements. Aux mêmes conditions que les restaurateurs, les propriétaires

d'établissements où le service des boissons alcooliques pour consommation sur place est autorisé en vertu des permis requis par la loi, peuvent en servir à l'extérieur de leurs établissements.

Les administrateurs des regroupements de gens d'affaires ou organismes sont responsables de la supervision de l'ensemble des activités qui se déroulent sur les lieux des événements et de leur sécurité.

JUSTIFICATION

Les événements et promotions commerciales contribuent à la mise en valeur des secteurs commerciaux et d'affaires en plus d'être une source supplémentaire de revenus pour les gens d'affaires. Ces événements sont de véritables fêtes de quartier ouvertes à tous et qui contribuent à la qualité des milieux de vie.

L'autorisation de fermer une rue, lorsqu'elle est requise, ainsi que les ordonnances permettant de déroger aux exigences réglementaires touchant le bruit, la circulation et le stationnement, la vente de nourriture, de boissons alcoolisées, d'articles promotionnels, l'installation de bannières et de barbecues mobiles sont essentielles à la réalisation des activités de promotion commerciale sur le territoire. Il s'agit aussi d'une tradition pour les communautés d'affaires qui est appréciée des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Tous les frais liés à l'organisation de ces événements sont assumés par les regroupements de gens d'affaires ou organismes. Les coûts relatifs au soutien logistique sont assumés à même les budgets de fonctionnement des directions concernées. Les pertes de revenus provenant de l'utilisation du stationnement sur rue, s'il y a lieu, de même que le coût des permis d'occupation temporaire du domaine public sont assumés par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'animation des rues commerciales traditionnelles de quartier contribue à la qualité des milieux de vie des résidents qui se les approprient et contribue à leur dynamisme et leur vitalité. Leur proximité favorise leur fréquentation à pied, à vélo ou en transport en commun. De plus, il est demandé aux organisateurs des événements d'assurer une gestion durable des résidus générés.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fermeture de rues implique le déplacement de trajets de transport en commun par la Société de transport de Montréal.

Les responsables de l'événement doivent maintenir un couloir de 6 mètres, au centre de la rue, réservé aux véhicules d'urgence et aux véhicules des services de la Ville et à la circulation des piétons. Les organisateurs doivent faire le nécessaire pour que soient tracées des lignes de référence sur la chaussée et ce, pour toute la durée des événements. Des responsables doivent être postés en tout temps aux barrières pour assurer leur enlèvement afin de permettre le passage des véhicules d'urgence et la sécurité des participants. Des mesures de sécurité accrues pourront être requises lors de certains événements pour assurer la sécurité de regroupements importants de gens.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

La tenue de ces événements est conditionnelle à l'autorisation de la santé publique.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les regroupements de gens d'affaires ou organismes assument les activités de communication liées à ces promotions commerciales.

Sept jours avant la date des promotions commerciales en rue fermée, les organisateurs doivent installer à chaque extrémité de la rue, et à toutes les deux intersections, des panneaux indiquant le nom des rues fermées, la date de début et de fin des promotions commerciales, les limites du territoire des promotions et les heures d'interdiction du stationnement (réf. : R.R.V.M. c.P-11, art. 14.1).

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avril 2021 : Rencontre de coordination pour la planification des activités avec le Service de police de Montréal, le Service de la sécurité incendie et les autres directions et services impliqués

Avril 2021 : émission des permis de promotion commerciale et d'occupation temporaire du domaine public

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le règlement intérieur de la Ville de Montréal délègue au conseil d'arrondissement le pouvoir d'appliquer les règlements relatifs à l'occupation du domaine public. Le conseil d'arrondissement doit donc mettre en application les dispositions du règlement O-0.1 qui impose des règles générales et il peut, par résolution, édicter des règles particulières à chacune des autorisations temporaires d'occuper le domaine public aux fins d'un événement public. De plus, les promoteurs des projets doivent se conformer aux lois, aux règlements, aux permis et aux exigences administratives en vigueur. Le règlement sur les promotions commerciales (R.R.V.M. c.P-11) permet également d'encadrer ces activités.

Intervenant et sens de l'intervention Autre intervenant et sens de l'intervention Parties prenantes Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François SOULIERES Commissaire - développement économique Gilles CÔTÉ Directeur du développement du territoire

Le: 2021-03-23

ENDOSSÉ PAR



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.07

2021/04/12 19:00



Dossier #: 1204039022

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction du

développement du territoire, Division urbanisme_permis et

inspection

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Rendre une décision quant à l'adoption, en vertu du Règlement Objet:

> sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), d'une résolution modifiant la résolution CA13 090197 visant à l'agrandissement de l'immeuble portant le numéro 9095, rue Jean-Pratt - Lot 4 964

691 du Cadastre du Québec - Zone 1254

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce malgré les articles 12.1, 12.2 et 12.3 (hauteur maximale en mètres et en étages) et 22 (dépassements autorisés pour une construction hors-toit) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic -Cartierville (01-274), un projet de résolution à l'effet:

d'accorder, pour l'immeuble situé au 9095, rue Jean-Pratt et composé du lot 4 964 691, l'autorisation d'agrandir le bâtiment existant à des fins commerciales à la condition suivante:

1. l'implantation et la volumétrie de l'agrandissement doivent être conformes aux plans de l'annexe A.

Les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant son entrée en vigueur. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Annexe A:

Plans numérotés A-001, A-104, A-201, A-202, A-203 et A-204, préparés par Michael Pitsas, architecte, datés du 6 octobre 2020 et estampillés par la direction du développement du territoire le 3 décembre 2020.

Signataire :	Gilles CÔTÉ	
	Directeur du développement du territoire Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement	



Lecture:

Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	Dossier # :1204039022	
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection	
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement	
Projet :	-	
Objet :	Rendre une décision quant à l'adoption, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), d'une résolution modifiant la résolution CA13 090197 visant à l'agrandissement de l'immeuble portant le numéro 9095, rue Jean-Pratt - Lot 4 964 691 du Cadastre du Québec - Zone 1254	
CONTENU		
CONTLINO		
CONTEXTE		
qui prévoient que toute décisionnel d'un organis d'empêcher le déplacen addenda a été créé afin	els en vigueur du ministère de la Santé et des Services sociaux procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus sme municipal soit accompagnée d'une consultation écrite afin nent et le rassemblement de citoyens, le présent sommaire d'inclure le rapport de la consultation écrite sur le premier s'est tenue du 10 au 25 février 2021, laquelle a été annoncée février 2021.	
VALIDATION		
Intervenant et sens de l'i	intervention	
Autre intervenant et sens de l'intervention		
Parties prenantes		

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francine LEVESQUE Analyste de dossiers



IDENTIFICATION Dossier # :1204039022

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du

développement du territoire, Division urbanisme_permis et

inspection

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Rendre une décision quant à l'adoption, en vertu du Règlement

sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), d'une résolution modifiant la résolution CA13 090197 visant à l'agrandissement de l'immeuble portant le numéro 9095, rue Jean-Pratt - Lot 4 964

691 du Cadastre du Québec - Zone 1254

CONTENU

CONTEXTE

En 2013, l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté une résolution pour autoriser la construction d'un bâtiment de quatre (4) étages au 9095, rue Jean-Pratt. Une première phase de deux (2) étages de ce bâtiment a été construite en 2014. Les requérants souhaitent maintenant agrandir ce bâtiment sur deux étages complets et sur une construction hors toit. Cette construction hors toit n'était pas prévue dans les plans accompagnant la résolution de projet particulier adoptée en 2013 et nécessite donc une modification de ce projet particulier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA13 090197, 8 juillet 2013 : Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser l'agrandissement de l'immeuble portant le numéro 9095, rue Jean-Pratt et l'augmentation du nombre d'unités de stationnement en cour avant - Lot 4 728 410 du Cadastre du Québec.

CA14 090232, 7 juillet 2014 : Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution afin d'autoriser l'agrandissement du bâtiment existant pour aménager un quai de chargement pour six unités de petites dimensions en cour avant de l'immeuble portant le numéro 9150, rue Charles-De La Tour, érigé sur le lot 4 964 691 du cadastre du Québec.

DESCRIPTION

L'immeuble visé est un lot transversal qui borde les rues Charles-De La Tour et Jean-Pratt. La partie du bâtiment qui fait face à la rue Jean-Pratt est occupée par des bureaux tandis que la partie qui fait face à la rue Charles-De La Tour est utilisée pour la distribution de fruits et légumes. La partie bureau comprend actuellement deux (2) étages mais a été conçue pour recevoir des étages supplémentaires. Le projet d'agrandissement prévoit l'ajout de deux (2) étages, en conformité avec le projet particulier adopté en 2013 et une construction hors toit qui nécessite une modification du projet particulier approuvé.

La construction hors toit aurait une largeur de 19,5 m et une profondeur de 13,9 m pour une superficie de 272 m². Cela représenterait 32% de la superficie de plancher du quatrième étage. Cette construction serait localisée à 8,53 m de la façade avant, à 13,4 m du mur latéral nord, à 5,8 m du mur latéral sud et à 0 m du mur arrière de la partie du bâtiment qui aurait 4 étages. Cette construction hors toit aurait une hauteur de 3,5 m par rapport au parapet du quatrième étage. Avec cet ajout, la hauteur totale hors sol du bâtiment atteindrait près de 22 m.

Cette construction hors toit serait recouverte de panneaux d'acier et d'aluminium et comprendrait de larges ouvertures sur la façade ainsi que sur les murs latéral sud et arrière.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Le 2 décembre 2020, le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation du projet tel que présenté.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire est favorable à ce projet pour les motifs suivants :

- le projet n'aurait aucun impact sur les immeubles avoisinants ;
- la construction hors toit s'intégrerait adéquatement à l'architecture du bâtiment ;
- l'immeuble dispose de suffisamment d'unités de stationnement pour répondre à l'augmentation des surfaces de bureau.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de résolution

Avis public de la consultation écrite

Période de consultation écrite

Adoption du second projet de résolution

Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire Réception des demandes

Si aucune demande n'est reçue

Adoption de la résolution

Transmission de la résolution au requérant

Si demande reçue

Adoption d'une résolution résiduelle

Adoption d'une ou des résolutions distinctes contenant la ou les propositions visées par la demande

Pour chaque résolution distincte : Avis annonçant la période d'enregistrement

Tenue du registre

Résultats du registre

Certificat du secrétaire d'arrondissement

Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement

Fixer la date du scrutin référendaire OU

Retrait de la résolution et avis dans les 15 jours aux personnes concernées

Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire

Scrutin référendaire

Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement

Transmission de la résolution au requérant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Ce projet ne nécessite pas la délivrance d'un certificat de conformité par le greffier.

VALIDATION Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	on	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2020-12-14

Richard BLAIS

Conseiller en aménagement

Pierre ALARIE

Chef de division - urbanisme



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.08

2021/04/12 19:00



Dossier #: 1204039025

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction du

développement du territoire, Division urbanisme_permis et

inspection

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Rendre une décision guand à une demande, en vertu du

> Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), visant à autoriser la démolition d'une résidence unifamiliale et la construction d'une résidence unifamiliale au 1528, rue Sauriol Est

- lot 2 495 256 du Cadastre du Québec, zone 1412

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007) et ce, malgré les articles 12.1, 12.2 et 12.3 (hauteurs minimale et maximale en mètres et en étages), 21,1 (hauteur maximale des constructions hors toit), 40.1 (taux d'implantation minimal) 49.1 (règle d'insertion en matière de mode d'implantation), 50.1 (marge avant minimale prescrite) et 571 (localisation d'une unité de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un projet de résolution à l'effet: d'accorder, pour l'emplacement situé au 1528, rue Sauriol Est, sur le lot 2 495 256 du Cadastre du Québec, l'autorisation de démolir le bâtiment résidentiel actuel et de construire une résidence unifamiliale de deux (2) étages, à la condition suivante :

• la localisation, l'implantation et la volumétrie de la nouvelle construction doivent être substantiellement conformes au plan d'implantation joint en annexe.

Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 120 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

ANNEXE

Plans numéros A090, A301, A302, A303 et A304, préparés par Natalie Dionne, architecte,

datés du 18 novembre 2020 et estampillés par la direction du développement du territoire le 3 décembre 2020.

Signé par	Gilles CÔTÉ	Le 2021-01-18 09:57
Signataire :		Gilles CÔTÉ
		Directeur du développement du territoire



Système de gestion des décisions des instances SOMMAIRE ADDENDA

IDENTIFICATION	Dossier # :1204039025
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Rendre une décision quand à une demande, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), visant à autoriser la démolition d'une résidence unifamiliale et la construction d'une résidence unifamiliale au 1528, rue Sauriol Est - lot 2 495 256 du Cadastre du Québec, zone 1412
CONTENU	
qui prévoient que toute décisionnel d'un organi d'empêcher le déplacer addenda a été créé afir	
Autre intervenant et sen	s de l'intervention
Parties prenantes	
Lecture :	

RESPONSABLE DU DOSSIER

Francine LEVESQUE Analyste de dossiers



IDENTIFICATION Dossier #:1204039025

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du

développement du territoire, Division urbanisme_permis et

inspection

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet: Rendre une décision quand à une demande, en vertu du

Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), visant à autoriser la démolition d'une résidence unifamiliale et la construction d'une résidence unifamiliale au 1528, rue Sauriol Est-

lot 2 495 256 du Cadastre du Québec, zone 1412

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble visé par cette demande est localisé au 1528, rue Sauriol Est, entre les avenues Curotte et Hamelin. Cet immeuble compte deux (2) étages et fait partie d'un ensemble de trois (3) maisons de deux (2) étages.

Cet ensemble est situé dans un environnement composé essentiellement de bungalows de un (1) étage avec toiture à faible pente et connu sous le vocable de maisons californiennes. Afin de protéger les caractéristiques de ces maisons, ce secteur a été identifié comme secteur significatif à normes à la réglementation d'urbanisme, avec une hauteur maximale de un (1) étage. La maison voisine à l'est constitue d'ailleurs un exemple typique de maison californienne.

Le propriétaire souhaite démolir la construction existante et construire sur le terrain une résidence unifamiliale détachée de deux (2) étages. La nouvelle construction comporterait quelques non-conformités au règlement d'urbanisme. L'immeuble est situé dans la zone 1412 qui ne permet que les immeubles d'un (1) étage. De plus, la règle d'insertion relative au mode d'implantation impose que le bâtiment soit jumelé à son bâtiment voisin à l'ouest. Par ailleurs, le bâtiment serait implanté derrière la marge avant minimale. Finalement, le bâtiment aurait un taux d'implantation inférieur au minimal prescrit.

Ces non-conformités pourraient cependant être approuvées selon la procédure de projet particulier en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La résidence actuelle a été construite en 1914. C'est une résidence de deux (2) étages recouverte de briques.

D'après le rapport d'inspection pré-achat préparé par une technologue professionnelle, la résidence présente d'importants problèmes structuraux :

- 1. les fondations du bâtiment sont en moellons et les fissures aux murs de fondation et les lézardes à la maçonnerie indiquent que la première fonction de ces murs semble être affectée. Dans ces conditions, la technologue ne peut se fier sur la solidité passée des murs de fondation de cet immeuble pour prédire qu'ils seront encore solides longtemps. Elle recommande qu'une investigation plus approfondie soit effectuée afin de déterminer l'état de ces murs de fondation et si nécessaire suite à cette investigation, un test de résistance du béton devra être effectué, à l'aide d'échantillons (carottes), par un laboratoire spécialisé.
- 2. Par ailleurs, lors d'une rénovation antérieure, des poutres de bois ont été installées à la mi-portée des solives et plusieurs poteaux de bois et d'acier ont été installés sous les diverses poutres ainsi que sous quelques solives. Les solives sont de très faibles dimensions et leur espacement est très important pour les charges qu'elles doivent supporter, l'ajout de poutres intermédiaires et d'une quantité importante de poteaux le démontre. Toutefois, ces travaux ont été mal effectués puisque les poteaux reposent directement sur la terre, sans semelle et sont de très faibles dimensions. Le transfert des charges ne peut donc pas se faire adéquatement vers le sol et ces poteaux s'enfoncent dans le sol. De plus, en étant en contact direct avec le sol, la rouille et la pourriture s'est installée de façon importante.

Le projet

Le projet consiste en la construction d'une résidence unifamiliale de deux (2) étages.

Le nouveau bâtiment aurait une largeur de 9,7 m et une profondeur de 9,6 m pour une superficie au sol de 93,6 m². Son taux d'implantation au sol atteindrait 22,8%. En comparaison, le bâtiment actuel a une superficie au sol de 52 m² pour un taux d'implantation au sol de 13%. Il serait implanté en mode détaché à une distance de 1,5 m de sa limite latérale est, à 3,5 m de sa limite latérale ouest et à 2,94 m de l'emprise de la rue Sauriol. Son implantation par rapport à la rue Sauriol serait similaire à celle du bâtiment voisin à l'ouest. L'entrée véhiculaire actuelle serait conservée.

Le nouveau bâtiment aurait une hauteur similaire au bâtiment voisin à l'ouest et serait recouvert de briques de couleur harmonisée avec les bâtiments du secteur.

Avis préliminaire du comité consultatif d'urbanisme

Le 4 novembre 2020, le CCU a émis un avis préliminaire favorable à la démolition de ce bâtiment et au projet proposé.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire émet un avis préliminaire favorable au projet présenté pour les motifs suivants :

- la démolition du bâtiment actuel est acceptable, compte tenu que ce bâtiment a perdu toutes ses caractéristiques d'origine et qu'il ne présente plus une valeur patrimoniale intéressante ;
- le projet proposé s'intègre aux deux (2) bâtiments voisins à l'ouest et son volume est un peu plus grand que le bâtiment qu'il remplace ;

- le projet présenté est plus intéressant qu'un projet qui serait réalisé de plein droit, soit une résidence de un (1) étage jumelée à un bâtiment de deux (2) étages et en recul par rapport à celui-ci;
- l'arbre de rue existant ne devrait pas être affecté par ces travaux.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de résolution

Avis public de la consultation écrite

Période de consultation écrite

Adoption du second projet de résolution

Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire

Réception des demandes

Si aucune demande n'est reçue

Adoption de la résolution

Transmission de la résolution au requérant

Si demande reçue

Adoption d'une résolution résiduelle

Adoption d'une ou des résolutions distinctes contenant la ou les propositions visées par la demande

Pour chaque résolution distincte : Avis annonçant la période d'enregistrement

Tenue du registre

Résultats du registre

Certificat du secrétaire d'arrondissement

Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement

Fixer la date du scrutin référendaire OU

Retrait de la résolution et avis dans les 15 jours aux personnes concernées

Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire

Scrutin référendaire

Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement

Transmission de la résolution au requérant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs. Ce projet ne nécessite pas la délivrance d'un certificat de conformité par le greffier.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'interventio	n	
Parties prenantes		
Lecture:		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2021-01-18
Pierre ALARIE	Richard BLAIS	

Chef de division - urbanisme

Conseiller en aménagement



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.09

2021/04/12 19:00



	ossier#:	1211066005

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction du

développement du territoire, Division urbanisme_permis et

inspection

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet: Rendre une décision guand à une demande, en vertu du

> Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), visant à autoriser l'aménagement des unités de stationnement à l'extérieur du bâtiment situé au 2915, boulevard Henri-Bourassa Est - lot 1 742 540 du cadastre du Québec - permis 3002647894

- zone 1508

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), et ce, malgré l'article 570 (emplacement d'une aire de stationnement) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), un projet de résolution à l'effet : d'accorder, pour l'emplacement situé sur le lot 1 742 540 du cadastre du Québec, situé au 2915, boulevard Henri-Bourassa Est, l'autorisation d'aménager la totalité des unités de stationnement à l'extérieur du bâtiment, et ce, à la condition suivante :

• les travaux autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution.

Si le délai n'est pas respecté, l'autorisation qui fait l'objet de la présente résolution sera nulle et sans effet.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec la présente autorisation s'applique.

Signé par	Gilles CÔTÉ	Le 2021-03-23 11:55
Signataire :		Gilles CÔTÉ
		Directeur du développement du territoire

Ahuntsic-Cartierville, Direction d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1211066005

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du

développement du territoire, Division urbanisme_permis et

inspection

Niveau décisionnel

proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Rendre une décision quand à une demande, en vertu du

Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), visant à autoriser l'aménagement des unités de stationnement à l'extérieur du bâtiment situé au 2915, boulevard Henri-Bourassa Est - lot 1 742 540 du cadastre du Québec - permis 3002647894 -

zone 1508

CONTENU

CONTEXTE

Le requérant désire aménager 2 unités de stationnement à l'extérieur du bâtiment alors que l'article 570 du règlement 01-274 exige qu'au moins 50% des unités de stationnement soit aménagé à l'intérieur du bâtiment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le requérant, *Habitations populaires de Parc Extension (HAPOPEX)*, désire réaménager le bâtiment existant de 39 logements pour 36 nouveaux logements sociaux. Voici les détails des travaux projetés:

- abolir les cases de stationnement intérieures de façon officielle;
- remplacer toutes les portes et fenêtres dans les mêmes ouvertures avec la même coloration;
- réfection ponctuelle des balcons et coursives;
- installer 78 bouches de ventilation de couleur brun rouge et blanc;
- construction d'un abri pour 12 contenants à poubelles;
- installation de 16 places de stationnement pour vélos;
- aménagement de 2 cases de stationnement à l'extérieur du bâtiment;
- abattage de 2 arbres;
- plantation de 7 arbres sur la propriété privée.

Le projet n'est pas conforme à l'article 570 car il n'y a pas au moins 50% des unités de stationnement à l'intérieur du bâtiment. Cependant, cet élément non conforme peut être autorisé par la procédure de projet particulier.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire (DDT) est favorable au projet proposé, et ce, pour les raisons suivantes :

- les cases de stationnement intérieures ont été abolies il y a plusieurs années (sans permis) pour aménager des logements;
- il y a possibilité d'aménager des logements sociaux à cet endroit;
- la dérogation demandée ne cause pas de nuisances aux propriétés voisines;
- le bâtiment n'est pas situé dans un secteur significatif.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

Lors de sa séance du 10 mars 2021, le comité a émis un avis favorable au projet tel que présenté.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du premier projet de résolution

Avis public d'une assemblée publique de consultation

Assemblée publique de consultation

Adoption du second projet de résolution

Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire

Réception des demandes

Si aucune demande n'est reçue

Adoption de la résolution

Transmission de la résolution au requérant

Si demande reçue

Adoption d'une résolution résiduelle

Adoption d'une ou des résolutions distinctes contenant la ou les propositions visées par la demande

Pour chaque résolution distincte : Avis annonçant la période d'enregistrement

Tenue du registre

Résultats du registre

Certificat du secrétaire d'arrondissement

Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement

Fixer la date du scrutin référendaire OU

Retrait de la résolution et avis dans les 15 jours aux personnes concernées

Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire

Scrutin référendaire

Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement

Transmission de la résolution au requérant

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le projet est conforme au Plan d'urbanisme mais déroge à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274). À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2021-03-23
Lecture :		
Parties prenantes		
Autre intervenant et sens de l'intervention	on	
Intervenant et sens de l'intervention		
VALIDATION		

Nicolas BOULANGER

Conseiller en aménagement

Gilles CÔTÉ

Directeur du développement du territoire



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.10

2021/04/12 19:00



Dos	sier # : 121	.421200

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction

performance_greffe et services administratifs , Division

greffe_performance et informatique

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Adopter un Règlement modifiant le règlement de régie interne du

conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

Il est recommandé:

d'adopter le Règlement modifiant le règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

		Divoctuios discussodiscoment	
Signataire :		Diane MARTEL	
Signé par	Diane MARTEL	Le 2021-02-26 08:00	
Ciamá mau	Diana MADTEL	L = 2021 02 26 00:00	

Directrice d'arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1214212001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction

performance greffe et services administratifs, Division

greffe_performance et informatique

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Adopter un Règlement modifiant le règlement de régie interne du

conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a récemment intégré à ses procédures, dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, un formulaire web pour la réception des questions du public lors des séances virtuelles du conseil d'arrondissement. Le conseil souhaite maintenant pérenniser cette procédure en permettant également l'inscription à la période de questions par formulaire web lors des séances en présentiel.

Pour ce faire, il s'avère nécessaire de modifier le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville afin :

- d'établir l'ordre de priorité selon lequel la personne qui préside la séance accorde la parole (remplacement de l'article 53);
- d'énoncer les procédures à suivre pour poser une question en personne et par Internet (ajout des articles 53.1 et 53.2).

De plus, les changements suivants sont également apportés au règlement :

- l'article 4 est modifié pour qu'un avis de convocation, dans le cadre d'une séance extraordinaire, puisse être signifié à chaque membre du conseil au plus tard 24 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance plutôt que 48 heures et la phrase faisant référence à la mise à la poste d'un avis sous pli recommandé est supprimée;
- l'article 14 indiquant que tous les quatre mois un maire suppléant doit être désigné est remplacé afin que le conseil puisse plutôt désigner un conseiller comme maire suppléant pour la période qu'il détermine.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA10 090258 - Adopter le Règlement modifiant le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA01 09001); CA01 090009 - Adopter le Règlement de régie interne du conseil d'arrondissement

d'Ahuntsic-Cartierville (RCA01 09001).

DESCRIPTION

L'article 4 est modifié, les articles 14 et 53 sont remplacés, les articles 53.1, 53.2 et 53.3 sont ajoutés.

JUSTIFICATION

Les modifications apportées au règlement faciliteront la participation citoyenne.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

s.o.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

s.o.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

s.o.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

s.o.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

s.o.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- · Avis de motion et dépôt du projet de règlement
- · Adoption du règlement
- Promulgation
- · Entrée en vigueur

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur à l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville.

VALIDATION

Intervenant et sens	de	l'interve	ention
---------------------	----	-----------	--------

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture:

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal CHÂTEAUVERT Secrétaire d'arrondissement **ENDOSSÉ PAR** Le : 2021-02-25

Marie-Pierre BUSSEAU Directrice performance



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 40.11

2021/04/12 19:00



	Dossier # : 1211066004
Unité administrative	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du

développement du territoire , Division urbanisme_permis et

in spection

Niveau décisionnel proposé :

responsable:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Adopter un règlement modifiant le règlement d'urbanisme de

l'arrondissement d'Ahunstic-Cartierville (01-274) afin de corriger

des lacunes observées à l'application de la réglementation

Adopter un projet de règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation.

Signé par	Gilles CÔTÉ	Le 2021-03-23 14:55	
Signataire :		Gilles CÔTÉ	

Directeur du développement du territoire Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1211066004

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du

développement du territoire , Division urbanisme_permis et

inspection

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Adopter un règlement modifiant le règlement d'urbanisme de

l'arrondissement d'Ahunstic-Cartierville (01-274) afin de corriger

des lacunes observées à l'application de la réglementation

CONTENU

CONTEXTE

La Direction du développement du territoire (DDT) souhaite apporter certaines modifications au règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274) afin de corriger des lacunes observées à l'application de la réglementation et de corriger des coquilles dans cette réglementation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le projet de règlement comprend les modifications suivantes : FAMILLE HABITATION - DISPOSITIONS GÉNÉRALES (art.146.1)

Enlever la référence à l'article 132 car celui-ci a été abrogé;

LOGEMENT SOUS LE REZ-DE-CHAUSSÉE (art. 154)

Spécifier que le logement supplémentaire autorisé s'applique au maximum de logements autorisé dans la zone et non pas au bâtiment lui-même;

<u>ÉQUIPEMENTS DE SPORTS ET DE LOISIRS - USAGES AUTORISÉS (art. 304)</u>

Ajouter l'usage «stade de baseball»;

Marge arrière minimale dans la zone 1352 (grille de zonage)

Augmenter de 2,5 m à 3 m la marge arrière minimale applicable à la zone 1352;

Marge avant minimale et maximale dans la zone 1423 (grille de zonage)

- Augmenter de 2 m à 4 m la marge avant minimale applicable à la zone 1423;
- Augmenter de 5 m à 6 m la marge avant maximale applicable à la zone 1423.

JUSTIFICATION

Ces modifications visent essentiellement à corriger des lacunes observées lors de l'application de certaines normes réglementaires. La Direction du développement du territoire, qui est l'initiatrice de ce projet de règlement, est favorable aux modifications proposées.

Avis du comité consultatif d'urbanisme

À sa séance du 10 mars 2021, le comité a émis un avis favorable relativement aux modifications proposées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion

Adoption par résolution du premier projet de règlement

Transmission au greffe et à la Direction de l'urbanisme

Avis public d'une assemblée publique de consultation

Assemblée publique de consultation

Adoption par résolution du second projet de règlement

Transmission au Greffe et à la Direction de l'urbanisme

Avis public sur la possibilité de faire une demande d'approbation référendaire Réception des demandes

Si aucune demande n'est reçue

Adoption par résolution du règlement

Transmission au Greffe et à la Direction de l'urbanisme

Certificat de conformité et entrée en vigueur

Publication d'un avis de promulgation

Certificat du maire et du secrétaire d'arrondissement

Transmission Greffe et Direction de l'urbanisme

Si demande reçue

Adoption d'un règlement résiduel

Adoption d'un ou des règlements distincts contenant la ou les propositions visées par la demande

Transmission au Greffe et à la Direction de l'urbanisme

Pour chaque règlement distinct : Avis annonçant la période d'enregistrement

Tenue du registre

Résultats du registre

Certificat du secrétaire d'arrondissement

Dépôt du certificat devant le conseil d'arrondissement

Fixer la date du scrutin référendaire OU

Retrait du règlement et avis dans les 15 jours aux personnes concernées

Avis public de la tenue d'un scrutin référendaire

Scrutin référendaire Dépôt de l'état des résultats au conseil d'arrondissement Certificat de conformité et entrée en vigueur Publication d'un avis de promulgation Certificat du maire et du secrétaire d'arrondissement Transmission Greffe et Direction de l'urbanisme

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La Direction du développement du territoire a consulté le Service du Contentieux de la ville centrale et nous a conseillé de passer outre l'intervention des services juridiques lorsque les modifications concernent des coquilles ou des aspects très techniques de la réglementation. À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

Le projet nécessite la délivrance d'un certificat de conformité par le greffier de la Ville de Montréal.

Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'intervention	1	
Parties prenantes		
•		
•		
Lecture :		

Nicolas BOULANGER Conseiller en aménagement Richard BLAIS Chef de division



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 51.01

2021/04/12 19:00



	Dossier #:	1214212002

Unité administrative responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction

performance_greffe et services administratifs , Division

greffe_performance et informatique

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Désigner à titre de maire suppléant de l'arrondissement le

conseiller Jérôme Normand pour les mois de mai à août 2021.

de désigner à titre de maire suppléant de l'arrondissement le conseiller Jérôme Normand pour les mois de mai, juin, juillet et août 2021.

Signé par	Diane MARTEL	Le 2021-03-16 09:29	
Signataire :		Diane MARTEL	
		Directrice d'arrondissement	

Directrice d'arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1214212002

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction

performance greffe et services administratifs, Division

greffe_performance et informatique

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Désigner à titre de maire suppléant de l'arrondissement le

conseiller Jérôme Normand pour les mois de mai à août 2021.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 14 du Règlement de régie interne du conseil de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (RCA01 09001), le conseil doit désigner la mairesse suppléante ou le maire suppléant, et ce, tous les quatre mois. Par conséquent, il y a lieu de procéder à cette nomination pour les mois de mai, juin, juillet et août 2021.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 09 0401 - Désigner à titre de maire suppléant de l'arrondissement le conseiller Jérôme Normand pour les mois de janvier à avril 2021.

CA20 09 0224 - Désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de septembre à décembre 2020.

CA20 09 0115 - Désigner respectivement à titre de mairesse suppléante et de maire suppléant de l'arrondissement la conseillère Nathalie Goulet pour les mois de mai et juin et le conseiller Jérôme Normand pour les mois de juillet et août 2020.

CA20 09 0053 - Modifier la résolution CA19 09 0325 afin de désigner la conseillère Nathalie Goulet à titre de mairesse suppléante de l'arrondissement pour la période du 10 février au 30 avril 2020.

CA19 09 0325 - Désigner le conseiller Jérôme Normand à titre de maire suppléant de l'arrondissement pour les mois de janvier à avril 2020.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS **ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention	n	
Autre intervenant et sens de l'interv	rention	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2021-03-15

Chantal CHÂTEAUVERT Secrétaire d'arrondissement

Marie-Pierre BUSSEAU Directrice performance



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 51.02

2021/04/12 19:00



	Dossier # : 1214212003
Unité administrative	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction

performance_greffe et services administratifs , Division responsable:

greffe_performance et informatique

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Procéder à la nomination d'un secrétaire d'arrondissement Objet:

substitut.

de nommer madame Linda Lajeunesse, secrétaire-recherchiste, à titre de secrétaire d'arrondissement substitut.

Signé par	Diane MARTEL	Le 2021-03-16 09:09	
Signataire :		Diane MARTEL	
		Directrice d'arrendissement	

Directrice d'arrondissement Ahuntsic-Cartierville, Direction d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier # :1214212003

Unité administrative

responsable :

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction

performance_greffe et services administratifs , Division

greffe_performance et informatique

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Procéder à la nomination d'un secrétaire d'arrondissement

substitut.

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 27 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec, le conseil de l'arrondissement doit nommer un secrétaire d'arrondissement qui possède, compte tenu des adaptations nécessaires et pour les fins des compétences du conseil de l'arrondissement, les pouvoirs et doit exécuter les devoirs du greffier d'une municipalité prévus par toute loi. Conformément à l'article 96 de la Loi sur les cités et villes, ce pouvoir comporte également celui de nommer un secrétaire d'arrondissement substitut.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

2020-09-14 | CA20 09 0268 - 1200356005

De nommer madame Marie-Pierre Busseau à titre de secrétaire d'arrondissement substitut pour l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, et ce, en remplacement de mesdames Lisa Siminaro et Sylvie Parent.

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Afin d'assurer le fonctionnement de la division, il est opportun de recommander au conseil d'arrondissement de nommer un deuxième secrétaire d'arrondissement substitut soit, madame Linda Lajeunesse, secrétaire-recherchiste.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'interventio	n	
Autre intervenant et sens de l'inter	vention	
Parties prenantes		
Lecture :		
DESDONSARI E DII DOSSTED	ENDOSSÉ DAD	Le: 2021-03-15

Chantal CHÂTEAUVERT Secrétaire d'arrondissement Marie-Pierre BUSSEAU Directrice performance, greffe et services administratifs



Objet:

Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 70.01

2021/04/12 19:00



	Dossier # : 1218983001
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-

Il est recommandé de prendre acte du procès verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 13 janvier 2021.

d'urbanisme (CCU) tenue le 13 janvier 2021

Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif

Signé par	Gilles CÔTÉ	Le 2021-02-04 16:02
Signataire :		Gilles CÔTÉ
		Directeur du développement du territoire

Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1218983001

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du

développement du territoire, Division urbanisme_permis et

inspection

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet:

Objet : Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif

d'urbanisme (CCU) tenue le 13 janvier 2021

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION		
Intervenant et sens de l'intervention		
Autre intervenant et sens de l'interventi	ion	
Parties prenantes		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le: 2021-02-04
Susan Cynthia GARRIDO HERNANDEZ secretaire d'unite administrative	Richard BLAIS Chef de division	



Système de gestion des décisions des instances RECOMMANDATION

CA: 70.02

V

2021/04/12 19:00

	Dossier # : 1218983002
Unité administrative responsable :	Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire , Division urbanisme_permis et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	<u>-</u>
Objet :	Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 3 février 2021.

Il est recommandé de prendre acte du procès verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 3 février 2021.

Signé par	Gilles COTE	Le 2021-03-18 07:56	
Signataire :		Gilles CÔTÉ	
		5	

Directeur du développement du territoire Ahuntsic-Cartierville , Direction d'arrondissement



IDENTIFICATION Dossier #:1218983002

Unité administrative

responsable:

Arrondissement Ahuntsic-Cartierville , Direction du

développement du territoire, Division urbanisme_permis et

inspection

Niveau décisionnel

proposé:

Conseil d'arrondissement

Projet: -

Objet : Prendre acte du procès-verbal de la réunion du comité consultatif

d'urbanisme (CCU) tenue le 3 février 2021.

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention Autre intervenant et sens de l'intervention		
Lecture :		
RESPONSABLE DU DOSSIER	ENDOSSÉ PAR	Le : 2021-03-11
Susan Cynthia GARRIDO HERNANDEZ secretaire d'unite administrative	Richard BLAIS Chef de division	